HIST R
tpez
DS 36 R4 t.10 no 4

REVUE DU MONDE MUSULMAN

LIBRARY JUN 22 1943 UNIVERSITY OF TORONTO

Publiée par

LA MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

VOLUME X — *AVRIL 1910* — *NUMÉRO IV*

Les Bohoras du Guzarate. . . . . . D. MENANT. 465

Le Caucase, l'Arménie et l'Azerbeidjan, d'après les auteurs arabes, slaves et juifs . . . . . N. SLOUSCHZ. 494

Notes et Documents. A.-L.-M. NICOLAS. — ÉMILE AMAR. — IBRAHIMOFF. 509

Le Chéikhisme, II. — La Grande Moudawwana (*al-Moudawwana al koubrâ*). — Chamyl, le héros du Caucase, jugé par les siens. — Le Mariage chez les Musulmans du Caucase.

Autour du monde musulman . . . . M. — L. B. — DAGHESTANI. 550

Europe : L'Art musulman et la Bibliothèque du Musée des Arts décoratifs. — *Empire Ottoman :* La Question de la langue. — Une École administrative. — Les Prisons. — *Russie :* Une Société musulmane en Russie. — L'Opéra chez les Musulmans du Caucase. — *Perse :* Les Modjâhids. — *Maroc :* Maroc et Philippines.

La Presse musulmane . . . . . L.-M. — L. B. 563

La Presse arabe. — Turquie. — Russie. — Perse.

Les Livres et les Revues. A. L. C. — E. FEVRET. — M. — L. B. — L. C. 588

A propos des Hébræo-Phéniciens. — Une Oasis égyptienne. — Au Maroc. — L'Asie centrale et occidentale au moyen âge. — « Anthropos », V, 2-3. — Bibliographie ottomane.

415052
3.9.43

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR, 28, RUE BONAPARTE (VI^e^)

PRIX DU NUMÉRO MENSUEL : 3 FR. ; FRANCO PAR POSTE : 3 FR. 50

ABONNEMENT : PARIS, 25 FR. ; DÉPARTEMENTS ET COLONIES, 28 FR. ; ÉTRANGER : 30 FR.

TOUS DROITS RÉSERVÉS

DS 36 R4 t.10 no 4

REVUE DU MONDE MUSULMAN

Publiée par

LA MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

LIBRARY JUN 22 1943 UNIVERSITY OF TORONTO

VOLUME X — *AVRIL 1910* — *NUMÉRO IV*

Les Bohoras du Guzarate. . . . . . D. MENANT. 465

Le Caucase, l'Arménie et l'Azerbeidjan, d'après les auteurs arabes, slaves et juifs . . . . . N. SLOUSCHZ. 494

Notes et Documents. A.-L.-M. NICOLAS. — ÉMILE AMAR. — IBRAHIMOFF. 509

Le Chéikhisme, II. — La Grande Moudawwana (*al-Moudawwana al koubrâ*). — Chamyl, le héros du Caucase, jugé par les siens. — Le Mariage chez les Musulmans du Caucase.

Autour du monde musulman . . . . M. — L. B. — DAGHESTANI. 550

Europe : L'Art musulman et la Bibliothèque du Musée des Arts décoratifs. — *Empire Ottoman :* La Question de la langue. — Une École administrative. — Les Prisons. — *Russie :* Une Société musulmane en Russie. — L'Opéra chez les Musulmans du Caucase. — *Perse :* Les Modjâhids. — *Maroc :* Maroc et Philippines.

La Presse musulmane . . . . . L.-M. — L. B. 563

La Presse arabe. — Turquie. — Russie. — Perse.

Les Livres et les Revues. A. L. C. — E. FEVRET. — M. — L. B. — L. C. 588

A propos des Hébræo-Phéniciens. — Une Oasis égyptienne. — Au Maroc. — L'Asie centrale et occidentale au moyen âge. — « Anthropos », V, 2-3. — Bibliographie ottomane.

415052 8
3.9.43

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR, 28, RUE BONAPARTE (VI^e^)

PRIX DU NUMÉRO MENSUEL : 3 FR. ; FRANCO PAR POSTE : 3 FR. 50

ABONNEMENT : PARIS, 25 FR. ; DÉPARTEMENTS ET COLONIES, 28 FR. ; ÉTRANGER : 30 FR.

TOUS DROITS RÉSERVÉS

MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

REVUE DU MONDE MUSULMAN

Publiée sous la direction de : A. LE CHATELIER

COMITÉ DE DIRECTION :

MM. H. CORDIER. — O. HOUDAS. — CL. HUART.

JULIEN VINSON. — A. VISSIÈRE.

COMITÉ DE RÉDACTION :

MM. L. BOUVAT. — A. CABATON. — A. FEVRET. — N. SLOUSCH.

BUREAU DE LA REVUE :

28, RUE BONAPARTE, 28

ARCHIVES MAROCAINES

XII, XIII. **La Pierre de Touche des Fétwas** de Ahmad Al-Wancharisi. Choix de consultations juridiques des Faqîh du Maghreb, traduites ou analysées par Émile AMAR. I. Statut personnel. II. Statut réel. 2 volumes in-8. . . . . 24 fr. »

XIV. **Hébræo-Phéniciens et Judéo-Berbères.** Introduction à l'histoire des Juifs et du judaïsme en Afrique, par Nahum SLOUSCH. In-8. 12 fr. »

XV. **Mélanges.** Un volume en 3 fascicules. In-8. . . . . 12 fr. »

Le fasc. II comprend : *Description d'une collection de manuscrits musulmans*, par M. BLOCHET.

Le fasc. III comprend : *Touhfat al-Qouddât bi bad Masa' il ar-Rouât* (Recueil des questions relatives aux bergers et décisions prises sur ces questions par un grand nombre de jurisconsultes). Par le Faqîh AL-MALOUY. Texte arabe et traduction par MICHAUX-BELLAIRE, MARTIN et PAQUIGNON.

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR, 28, RUE BONAPARTE

Revue du Monde Musulman

4e Année. AVRIL N° 4.

LES BOHORAS DU GUZARATE

Le premier contact de l'Islam et de l'Hindouisme eut lieu lors de l'invasion arabe du Sind, à l'époque où les Khalifes régnaient encore à Bagdad. Les Musulmans ravagèrent le cours inférieur de l'Indus, détruisirent les monuments, massacrèrent les Brahmanes et emmenèrent les populations en esclavage ; mais les Hindous eurent la force de les repousser : ils payèrent un tribut et rebâtirent leurs temples.

Avec Mahmoud de Ghazna commencèrent ces incursions qui, pendant cinq siècles, se succédèrent sans trêve ni relâche jusqu'à ce que l'Inde fût enfin placée sous le sceptre d'Akbar; puis le déclin commença après la mort d'Aureng Zeb, et la ruine fut consommée au siècle dernier sous Bahadur Shah.

Que reste-t-il de la longue vie commune des Hindous et des Musulmans ? Si ceux-ci ont réussi à subjuguer l'Inde, sous certains rapports, ils l'ont trouvée rebelle. L'Hindou a accepté la foi nouvelle sans abandonner pour cela certaines de ses institutions et des coutumes de ses ancêtres. C'est assurément un des côtés les plus curieux de la domination de l'Islam dans l'Arya Varta !

Les Musulmans de l'Inde sont divisés actuellement en deux grandes classes : *a*) les descendants des étrangers qui accompagnèrent les conquérants mêlés à ceux de la

race conquérante; *b*) les convertis des religions de l'Inde.

Ces derniers viennent en petit nombre des hautes castes, Brahmanes et Radjpoutes, auxquels la conversion procurait l'élévation à un rang militaire; parfois des Vaishyas et des membres des classes agricoles ; en certains cas des fonctionnaires des États hindous ; mais le plus fort appoint fut formé par les castes inférieures.

Il ne nous appartient pas de rechercher ici dans quelles limites l'hindouisme a exercé son influence sur l'Islam, car le sujet est trop vaste ; pour les coutumes et, dans certains cas, pour les formes extérieures du culte, cette influence est absolument évidente. Le deuil du Moharram n'est-il pas devenu dans quelques régions une véritable fête hindoue ? Que dirait un Musulman étranger s'il voyait tel de ses coreligionnaires appartenant à la bonne société participer, presque en état d'ivresse, aux joyeuses folies du *Holi* ou se précipiter au Ramlita pour assister à une comédie tirée du *Ramayana* ? Lors de la célébration des fêtes nuptiales, distingue-t-on un cortège hindou d'un cortège musulman, lorsque le fiancé à cheval, habillé comme un Hindou, revêtu de sa robe quasi royale et coiffé du chapeau de fleurs ou *sahra*, se rend chez sa fiancée ? Et le reste à l'avenant.

Nous nous attacherons aujourd'hui à une seule classe de convertis du Guzarate. Nous retrouverons chez les Musulmans de cette province les divisions que nous avons indiquées, ceux qui ont une origine étrangère et ceux qui ont été convertis.

Les premiers sont les *Sayyads*, les *Shaikhs*, les *Mughals*, les *Pathans* (1) ; quant aux seconds, ils forment 68 communautés (2), dont cinq sont adonnées au commerce (3) ; l'une

(1) Communautés spéciales : Sidis, Wahhabis, Kabulis, Naiatas, Agaras Arabes, Baluchis, Makranis, Mirdhas.

(2) 9 religieuses, 5 commerciales, 8 agricoles, 22 artisanes, 10 domestiques, 14 ouvrières.

(3) Bohoras, Dudwalas, Karalias, Khodjas, Memans.

d'elles, la plus prospère, — celle des Bohoras, — va faire l'objet de cette courte étude.

L'histoire des Bohoras est obscure. Malcolm parle de ceux-ci comme étant des gens laborieux, adonnés au commerce et bien connus dans les établissements anglais de l'Inde (1) ; il les considère comme chiites. Il enregistre leur obéissance absolue aux ordres de leur chef et les rattache par là aux Ismaéliens et aux disciples du Vieux de la Montagne.

Colebrook (2) conteste cette dernière assertion. A son époque on confondait, en général, les Bohoras avec le reste des Musulmans ; pour obtenir des renseignements sur eux, il s'adressa à un savant Sayyed, qui lui indiqua un traité intitulé *Mejalisu'l muminin* composé par Nur-ullah de Shuster, pieux chiite, persécuté sous Jehangír à cause de ses opinions religieuses. Son livre contient de précieux détails sur l'origine des Bohoras; le point à retenir, c'est qu'il en fait des natifs du Guzarate convertis à l'Islam par des missionnaires arabes et plus tard en butte aux vexations des sunnites. A son époque, ils étaient nombreux dans la région d'Ahmedabad. Il les dépeint comme étant bons, pieux, honnêtes et ayant toujours avec eux des prêtres pour leur expliquer leur doctrine.

Des renseignements intéressants, consignés dans un des volumes du *Gazetteer* de Campbell, sont dus en partie à M. Mirza Abdul Hussein, de Rangoon. Les recensements anglais y ont ajouté toute la précision désirable.

*
* *

Les Bohoras passent pour avoir été convertis au onzième siècle par des missionnaires ismaéliens ; un petit nombre seulement est revenu à la foi orthodoxe sunnite. Ils sont répandus dans la présidence de Bombay et se rencontrent

(1) Malcolm, *History of Persia*, vol. I, 407.
(2) Colebrook, *On the origin and peculiar tenets of certain Muhammedan sects* (*As. Researches*, vol. VII, pp. 338-344, Calcutta, 1801-470).

dans l'Inde, partout où leurs affaires les appellent ; mais le Guzarate est resté leur quartier général, et leur chef spirituel réside à Surate.

L'origine de leur nom est obscure. On la recherche parmi les Bohoras cantonnés encore dans le Marwar, le Radjpoutana et les provinces du Nord-Ouest ; pour ceux du Guzarate, il n'y a rien de certain. D'après le *Gazetteer*, le nom viendrait de *vohorvu*, faire le commerce, qui fut en effet la première occupation des Bohoras (1), peut-être encore de la ville d'Arabie, Berinah, lieu de naissance de leur grand missionnaire Abdullah, ou de *bahurah*, différents chemins, parce que, suivant les Bohoras sunnites, ils proviennent de plusieurs castes ; mais ce sont de simples jeux de mots. Une note du *Gazetteer* donne différentes étymologies. Elliot, en parlant des Bohoras, dit simplement que ce sont des prêteurs d'argent et les fait venir de Jaipur (2). Le nom de classe serait *beohâr*, commerce.

Les missionnaires chiites commencèrent leur propagande bien avant la conquête du Guzarate par les Musulmans. On n'est pas d'accord sur le premier *daî* qui prêcha les Bohoras. Un nommé Abdullah (3), envoyé de Haraz, en Arabie, par le grand prêtre de la secte ismaélienne de Musta'li, débarqua à Cambay au onzième siècle (H. 460). Il était très savant et non moins diplomate ; il étudia d'abord le caractère des gens du pays, puis, par quelques miracles, capta leur confiance : ainsi il aurait fait revenir l'eau dans un puits depuis longtemps à sec et fait tomber un éléphant de bronze suspendu par un aimant à la voûte d'un temple, ce qui lui aurait gagné le cœur des cultivateurs et des prêtres. Le missionnaire s'étant ensuite rendu à Anhilvada

(1) Le *Mirat-i-Ahmadi* confirme la dérivation du nom *Bhora* (texte persan, II, 87). Browne emploie celui de *Bahura*. Cf. *Literary His. of Persia*, vol. II, p. 201.

(2) Elliot, *Races of the N. W. Provinces*, I, 44.

(3) Briggs, *Cities of Gujarashtra*. App. IX.

Patan, la capitale du Guzarate où régnait Sidhraj Jayasingh (1094-1148), le roi, désirant le voir, envoya des soldats pour le lui amener ; mais l'étranger fut tout à coup environné de flammes qui ne s'écartèrent que sur son ordre, lorsque Sidhraj se décida à venir le trouver. Or le prince, plein d'étonnement et saisi d'admiration, ayant demandé qu'un signe lui révélât si la nouvelle religion était meilleure que l'ancienne, et une des plus fameuses idoles ayant déclaré que celle des Arabes l'était incontestablement, embrassa l'Islam avec ses sujets (1).

Le *Mirat-i Ahmadi* ne mentionne pas Abdullah (2) ; il cite un certain Mulla Mohammed Ali, dont la tombe connue à Cambay sous le nom de tombe du *Pir-i-Rawan* (le saint toujours vivant) attirait un grand concours de pèlerins bohoras. Il paraît qu'à l'arrivée de Mulla Mohammed les populations ignoraient l'Islam. Un saint hindou était l'objet de leur vénération ; aussi le mulla, ne croyant pas prudent de le combattre ouvertement, se contenta de se faire admettre parmi ses disciples. Le saint fut bientôt frappé de l'intelligence du nouveau venu, qui, après avoir acquis la connaissance des langues du pays, put discuter avec son maître et réussit à le convertir ainsi qu'un grand nombre de gens et même le ministre du rajah ; celui-ci en fut informé et alla rendre visite à son ministre, qu'il trouva absorbé dans ses prières. Il lui demanda ce qu'il cherchait ; un serpent, répondit le néophyte, et le serpent ayant apparu sur l'heure, le prince se convertit; mais il tint la chose secrète jusqu'à sa mort.

Nous ferons remarquer que ces deux puériles légendes s'accordent sur le lieu de débarquement des missionnaires chiites et le bienveillant accueil que leur firent les princes radjpoutes. Il est possible que ces derniers aient été favora-

(1) Forbes, *Ras Mala*, I, 334 ; Tod, *Western India*, pp. 184-191.

(2) Cf. Conolly, *J. A. S. of Bengal*, VI, 2, 824. Le livre de prière des Daudis donne la date de 1137 (H. 532) comme celle de la mort du premier missionnaire.

bles à l'Islam ; quoique Sidhraj Jayasingh soit mort hindou, son penchant pour les discussions religieuses peut l'avoir conduit à protéger les pieux personnages venus de l'Yémen. Ses successeurs et son grand précepteur jaina Hemacharya auraient même été convertis. Sans aller jusqu'à l'affirmer, il est certain que la tolérance des rois hindous permit la propagande de la foi chiite, qui, pendant deux siècles, ne rencontra pas d'obstacles à ses progrès. Au moment de l'arrivée des Musulmans dans le Guzarate, beaucoup de Bohoras de Cambay s'établirent à Patan.

Mais l'heure de l'épreuve approchait : l'avènement de Mozaffer Shah en fut le signal (1390-1413). Ce prince amenait de Delhi des prêtres sunnites, qui firent rentrer les Bohoras chiites de Patan dans l'orthodoxie. Cet exemple fut suivi par les coreligionnaires des grandes villes, tandis que, dans les petites localités et les endroits retirés, il n'y eut pas de conversions. Du reste, à cause de leur origine commune, les Bohoras, chiites et sunnites, continuèrent à se marier entre eux jusqu'au quinzième siècle, lorsque Jaafar Shirazi le leur défendit.

C'est à partir de Mozaffer Shah qu'on voit clairement la division des Musulmans en deux fractions ; les centres commerciaux restèrent chiites, tandis que, sous l'impulsion des gouverneurs musulmans, les populations des villages se rallièrent aux doctrines sunnites. Ceci prouve que le chiisme s'introduisit dans le Guzarate par la persuasion et le sunnisme par les armes (1).

Si maintenant l'on cherche l'explication de l'emploi du

(1) Les Sunnis les plus zélés furent les premiers gouverneurs du Guzarate, puis les sultans d'Ahmedabad, enfin les empereurs Mogols, surtout Aurengzeb. Les Chiites, sauf ce qu'ils doivent au Nawab de Cambay et aux réfugiés persans, se réclament de leurs trois grands missionnaires, Abdullah, l'apôtre des Daudis (1130), Kutb-ud din (1400), Shah Tahir (XVI[e] siècle). Cependant il est juste de dire que les doctrines chiites pénétrèrent aussi peu à peu à la Cour de Delhi. En 1709, Bahadur Shah (1707-1712) ordonna que l'on ajoutât dans les prières publiques l'épithète de *wasi*, héritier, aux attributions du khalife Ali. Ce règlement mécontenta les Sunnis d'Ahmedabad. Ils ordonnèrent

même nom — *bohora* — pour désigner des classes aussi différentes que des citadins et des ruraux, on la trouve dans la division de la population du Guzarate entre ceux qui portaient les armes et ceux qui ne les portaient pas. Pour les castes des Radjpoutes et des Kolis, les gouverneurs musulmans inventèrent des noms tels que *Molesalam*, *Malik* et *Sipahi* et, pour les convertis des classes commerciales (1), celui de *bohora* qui s'étendit même aux convertis de toutes les classes non armées, aussi bien aux Brahmanes cultivateurs qu'aux trafiquants (2).

Les sectes chiites, Bohoras et autres, furent cruellement persécutées par les princes d'Ahmedabad, — sunnites austères, — Ahmed Ier (1411-1442) et Mahmoud II (1536-1554). L'histoire rapporte que, sous Ahmed, le grand mulla fut tué, parce qu'il persistait à commencer le mois du *ramaẓan* à une époque différente de celle des orthodoxes. Sous les empereurs de Delhi, ils jouirent d'une paix relative ; mais la tradition rapporte que lorsque Aurengzeb vint à Ahmedabad (1700), il voulut convertir les chiites, et donna l'ordre de massacrer les récalcitrants. Ils prirent tous la fuite. Leur mulla, Kutub-uddin, fut tué; son successeur, Pir Khan Shujà uddin, s'enfuit à Lahore, où il fut jeté en prison. Il y resta quelques années, jusque sous le règne de Bahadur Shah; à cette époque, un incendie s'étant déclaré, il put s'échapper. L'Empereur, considérant cette évasion comme miraculeuse, le remit en liberté, et Pir Khan retourna à Ahmedabad (3).

L'événement de l'histoire moderne des Ismaéliens est le

au lecteur d'omettre l'épithète, et comme il persista, ils le jetèrent à bas de la chaire et le poignardèrent.

(1) Ces classes existent encore. Cf. *G. of the B. P.*, vol. IX, part. I. *passim*. *Gujarat*.

(2) D'après le *Ras Mala*, les Radjpoutes convertis de force par Ahmed Ier (XVe siècle) formèrent une classe à part appelée *Molesalam* ; les Banians et les Brahmanes convertis à la même époque se joignirent aux *Bohoras*.

(3) Cf. *Census of India*, *Central India*, I, p. 94 et sq. (article de M. Eckford Luard).

transfert en 1589 du siège du grand-prêtre de l'Yémen dans l'Inde. Jusqu'alors les Ismaéliens du Guzarate avaient été soumis à celui de l'Yémen, à qui ils payaient des dîmes et s'en référaient dans leurs affaires litigieuses. Sa résidence était un but de pèlerinage. A cette époque, dit-on, il y avait eu un relâchement dans le zèle religieux des gens de l'Yémen et au contraire un redoublement de foi chez ceux du Guzarate, ce qui détermina le grand prêtre, Yusuf bin Sulaiman, à s'établir à Sidhpur, au nord de Patan.

Les Bohoras reconnaissent avec raison qu'ils doivent leur tranquillité au régime britannique.

*
* *

Les Bohoras sont divisés en plusieurs sectes (1) : le gros de la communauté, les Daudis, est resté chiite ; les autres sont retournés au sunnisme. Nous parlerons de ceux-ci plus loin.

Les Daudis, Bohoras chiites, au nombre de 130.000, forment la communauté musulmane la plus riche du Guzarate (2). Ils représentent exactement la branche de la secte ismaélienne fondée par Musta'li. Nous allons rappeler l'origine de cette secte, bien que, étant donné la haute culture des lecteurs de la *Revue*, d'aucuns pourraient estimer cette digression inutile ; nous la faisons dans un simple but de vulgarisation (3).

(1) Les *Jaafaris*, les *Suleimanis*, les *Alias*, les *Nagoshis*.

(2) Les Daudis sont répandus dans le Guzarate, le Cutch, le Kathiawar ; hors du Guzarate, dans la présidence de Bombay, dans l'Inde centrale (*), le Radjpoutana, le Berar, les États du Nizam, à Madras, à Mysore, dans le Bengale ; enfin hors de l'Inde, à Aden, à Bassora, à Jedda, à la Mecque, au Mascate, dans l'île de Zanzibar, en Chine, à Moulmein, à Rangoon et à Siam. Les principales villes où on les trouve dans le Guzarate sont : Ahmedabad, Ahmednagar, Balasinor, Bhojva, près de Viramgaum, Broach, Cambay, Dohad, Godhra, Gogha, Lunawalla, Naosari, Surate, Vaghra.

(*) Cf. *Census of India, Central India*, voy. note ci-dessus, p. 487..

(3) Cf. Les travaux de M. de Hammer et du regretté Stanislas Guyard sur

A la mort de Jafar Sadik, petit-fils d'Hussein, le sixième imam d'après les chiites, une discussion s'éleva pour savoir lequel d'Ismaël, fils aîné de Jafar, ou de Mousa Kazim, son second, lui succéderait. La majorité des croyants, ayant accordé son appui à Mousa, forma la communauté orthodoxe des chiites qui, à cause du nombre de ses imams dont le dernier est encore à venir, sont appelés *Isna-ashari* (duodénaires), et les partisans du neveu de Mousa constituèrent un corps distinct, celui des Ismaéliens, devenus tout-puissants en Égypte. Ils restèrent unis jusqu'à la mort d'Almustansir-billah, huitième Khalife fatimite, dont les fils se disputèrent la succession (1094). Nizar, l'aîné, d'abord désigné pour la recueillir, se vit préférer son cadet, Al Musta'li. Le schisme s'accomplit : un certain nombre d'Ismaéliens, qui soutenaient qu'un fils aîné ne pouvait être privé de ses droits, se déclarèrent pour lui et furent appelés Nizariens, tandis qu'un autre parti reconnut Musta'li, d'où ses membres prirent le nom de Musta'liens. Les Nizariens sont représentés dans l'Inde par les Khodjas (1), et les Musta'liens par les Bohoras. On s'est demandé si les Bohoras n'étaient pas simplement des chiites (2); certains faits établissent qu'ils sont bien Ismaéliens : la tradition que nous venons de rapporter, qui est d'accord avec le livre de prière des Daudis (le *Sahifat us Salat*) où le nom de Musta'li, et non celui de Nizar, se trouve dans la liste des imams, enfin l'appellation d'Ismaéliens partagée par les coreligionnaires des Daudis de l'Yémen.

Les Daudis, hommes et femmes, sont très attachés à leur religion et observent les préceptes du Coran. Ils disent régulièrement leurs prières, fêtent le Moharram et font le pèlerinage de la Mecque. Ils condamnent la danse et la mu-

les Ismaéliens et les passages relatifs à la secte ismaélienne dans Browne. *Literary history of Persia*, t. I, pp. 405 et sq.

(1) Cf. l'intéressant article de M. Le Chatellier, sur l'Aga khan, *Revue du Monde musulman*, t. I, novembre 1907, pp. 48-55.

(2) Colebrook, *Essays*, II, 226-227, et Conolly, *J. A. S.*, 710, VI, 2, 847.

sique. Quoi qu'ils soient de farouches sectaires, c'est-à-dire qu'ils haïssent les Musulmans sunnites autant que ceux-ci les haïssent, ils n'ont pas à l'égard d'Ali et de leur grand-prêtre l'adoration fanatique des Khodjas pour ce dernier.

Ils acceptent les distinctions ordinaires du juste et de l'injuste, et punissent l'ivrognerie, l'adultère et autres crimes.

En ce qui concerne la mort et la vie d'outre-tombe, ils estiment qu'après un temps de liberté les infidèles vont dans un endroit de souffrance. Les croyants, — apparemment ceux de la foi ismaélienne et ceux-là seuls, — entrent, après une période d'instruction, dans un état de perfection. Parmi les fidèles, chaque esprit, délivré de son corps, passe cette période en communion avec l'âme d'un juste.

L'esprit, délivré de son corps, peut suggérer le bien ou le mal et enseigner par ses bonnes actions à aimer le bien. Quand le juste meurt, les esprits en communion avec son âme sont attachés, s'ils ont profité de leur instruction, à un être plus parfait ou, s'ils ont perdu les occasions de perfectionnement qui leur étaient offertes, ils doivent s'instruire de nouveau. Les esprits, arrivés à un haut degré de science, entrent en communication avec le grand prêtre et, à la mort de ce dernier, sont unis avec lui aux imams; puis, quand ceux-ci leur ont enseigné ce qu'ils avaient encore besoin d'apprendre, ils sont absorbés dans la perfection.

Il est assez difficile de pénétrer la doctrine actuelle des Bohoras; — certains mullas doivent évidemment en être instruits; — mais la doctrine primitive a subi sans doute des altérations notables, qu'expliquent un long séjour en pays étranger et le degré d'intelligence des *daîs* et des fidèles pour la transmission de la tradition et la manière de la comprendre.

Les Daudis ne sont pas portés au prosélytisme (1); ils ont

(1) Le prosélytisme semble condamné à disparaître dans l'Inde ; les sectes se multiplient, les divisions s'établissent ; mais l'idée de caste survit et amène l'exclusivisme familial et tribal. Elle influe alors sur celle de la cha-

fait pourtant quelques convertis parmi les domestiques et les femmes. Du reste, leurs coutumes diffèrent peu des communautés musulmanes. Les traits qui les distinguent sont les suivants : ils n'attachent aucune importance à la circoncision (*khatnah*) qui se fait le sixième jour après la naissance; la cérémonie du sacrifice ou *akika* (1) a lieu chez le mulla; pour le mariage, si les conjoints n'ont pas l'âge voulu, ils sont représentés par des *walis* ou répondants; lors de la mort, on met entre les mains du défunt une prière pour intercéder en faveur de son âme et de son corps (2); enfin, à certaines époques, le chef religieux nourrit toute la communauté.

La résidence du grand prêtre ou Mullaji a été souvent changée avant d'être fixée à Surate, au dix-huitième siècle : elle a été d'abord à Sidhpur, puis à Ahmedabad, à Navanagar, à Mandvi, à Ujjain et à Burhanpur. Le Mullaji occupe une position très élevée et, comme les autres chefs religieux du Guzarate, mène haut et ferme sa communauté; c'est la grande autorité des Bohoras, et ses décisions sont sans appel. Il maintient la discipline par l'amour ou la crainte (par l'emploi du fouet, mais rarement) et surtout pas l'exclusion de la communauté. C'est lui qui désigne son successeur, qu'il ne prend pas toujours, quoique le plus souvent, parmi les membres de sa famille. Il habite au milieu de ses ouailles à l'Est du faubourg de Navapura, dans

rité, restreinte dans son application aux seuls coreligionnaires. La discussion qui s'est élevée récemment chez les Parsis au sujet du prosélytisme, a montré qu'une communauté religieuse, celle des Zoroastriens de Perse, établie dans le Guzarate, a évolué au point de repousser les convertis et de n'admettre dans son sein que ceux-là seuls qui sont nés de pères et de mères parsis.

(1) Pour tous les Musulmans et dans toutes les classes, cette cérémonie s'accomplit le 14e ou le 21e jour après la naissance ; elle consiste à raser la tête de l'enfant et à tuer une ou deux chèvres, selon le sexe dudit enfant. Les détails de ce rite sont longs et compliqués.

(2) Voici à peu près la teneur de la lettre : « Je me réfugie auprès du grand Dieu et de son excellente nature pour me protéger contre Satan, qui a été écrasé sous les pierres. O Dieu, votre esclave qui vient de mourir et

le quartier des Bohoras appelé *Jhampa* ou porte (1). Ce nom a été donné à cette partie de la ville parce que, avant la construction des murs, le gouverneur avait planté une palissade qui n'avait qu'une seule ouverture.

Jhampa a beaucoup souffert de l'incendie qui détruisit en 1837 une partie de Surate. Le feu éclata le 24 avril, vers le soir, dans le quartier de Machhlipith, chez une riche Parsie. Dans la matinée du 25, une forte brise du sud-ouest chassa les flammes dans la direction de Kanpith, de Jhampa et autres centres populeux (2). Les belles maisons et les mosquées des Bohoras furent détruites ; des femmes et des enfants, faute de secours, trouvèrent la mort au fond des zenanas. Le quartier a été reconstruit presque en entier. Là se trouvent les tombeaux des Mullas devant une mosquée bâtie au milieu d'une enceinte carrée remplie des sépultures des parents et des serviteurs des Mullas. Certains, reconnus dignes de cet honneur, ont été admis dans les mausolées mêmes.

Ces monuments sont de grands édifices surmontés de dômes terminés par des flèches dorées qui s'élèvent à plus de trente pieds. Les sarcophages des Mullas sont en marbre de la forme austère adoptée par les Musulmans; des soieries voilées de mousseline les recouvrent. Au milieu de la coupole est suspendu un lustre qu'on allume aux anniver-

dont vous avez décrété la mort est faible, pauvre et a besoin de votre miséricorde. Pardonnez-lui ses péchés ; soyez bon pour lui, et élevez son âme jusqu'aux âmes du prophète et des fidèles, martyrs et saints, car il est bon d'être avec eux. C'est votre bonté. O Dieu, ayez pitié de son corps qui reste sur cette terre, et montrez-lui votre miséricorde, afin qu'il soit délivré de la douleur et que le lieu de son refuge soit bon. Par vos anges favoris, par les deux anges, les prophètes, N.-D. Fatimah, les imams, etc. » Suit une longue liste hiérarchique des sommités du monde chiite terminée par l'invocation au *mahdi* attendu, au grand-prêtre, enfin aux ministres de la loi qui sont savants et justes, etc.

(1) Navapura, d'une étendue de 59 acres, est habité par des Musulmans et des Hindous des castes inférieures ; dans la partie sud, il y a quelques belles habitations de Shravaks, de Parsis et de Kunbis.

(2) Plus de six mille maisons furent détruites dans la ville et trois mille dans les faubourgs.

saires de la mort des cinq mullas inhumés dans l'enceinte.

Le Mullaji mène une vie luxueuse et reçoit avec faste. Dans les grandes occasions, il siège sur un trône, entouré de ses porteurs de chasse-mouches (*chauri*). Les Daudis admis en sa présence, après s'être prosternés trois fois devant lui, se tiennent debout, les mains jointes. Il dit alors à chacun selon son mérite : « Asseyez-vous » ou « Restez debout » (1). Une fois par an, le 18 *rajjab*, tout Daudi met sa main sur celle du Mullaji et lui jure fidélité. Le Mullaji l'accepte et prononce ces paroles : « Par le pouvoir de Mahomet et les pieds des imams Jama et Tarjab, et par les ordres du Mulla, aie soin de ne pas te parjurer. La figure de celui qui se parjure sera noircie, et il ira en enfer (2)... » Ce jour-là, quand les Daudis vont à la mosquée, on dit qu'ils baisent la trace des pas de leur chef et appliquent de la poussière sur leurs yeux et leur tête. Dans les dangers et les difficultés, ils l'invoquent toujours (3).

Outre le grand pontife (*dâî*), il y a des mullas de quatre grades : *maẓun*, *mukasir*, *mashaikh* et *mulla* ; ils vivent d'une manière indépendante et gagnent leur vie comme maîtres d'école ou s'adonnent à quelque métier. Tout jeune homme qui connaît l'arabe peut être admis dans les rangs inférieurs du clergé et, s'il s'en montre digne, parvenir jusqu'à un grade immédiatement au-dessous de celui du Mullaji. Pour les aspirants à la prêtrise, on a fondé un collège à Surate en 1809 (4), et dans chaque centre un peu important on enseigne le Coran aux frais du Grand Mulla. Celui-ci a généralement un représentant qui veille sur chaque petite communauté et porte à sa connaissance toutes les questions religieuses et les litiges.

(1) *Or. Chr. Spectator*, 1848, IX, 142.
(2) *Bamdad*, VI, 27, 31 (1863).
(3) *Or. Chr. Spectator*, 1848, IX, 142.
(4) On y enseigne l'arabe, la géométrie, la logique, la législation ; les élèves y viennent de toutes les parties de l'Inde et de l'Arabie, et y font un séjour de trois ans, pendant lequel ils sont nourris et habillés gratuitement.

Le Mullaji est d'une charité inépuisable. Il dépense des sommes considérables pour vêtir et nourrir les Daudis nécessiteux ou qui viennent de l'étranger, et pour aider les pauvres de sa communauté à l'occasion des mariages et autres cérémonies coûteuses (1). Les fêtes publiques, payées sur sa cassette, ont lieu les dix premiers jours du *Moharram*, le troisième du *Ramaẓan* et au moment de la mort ou du mariage des personnes de sa famille.

Quand le Mullaji meurt, son successeur traite le peuple pendant trois jours ainsi que les dixième et quarantième jours qui suivent le décès et à la fin de l'année. Les fonds qui servent à ces dépenses proviennent des aumônes (*ẓakat*) que doit faire tout bon Musulman et d'un impôt du cinquième du revenu appelé *khums*, impôt de l'époque même des khalifes.

En outre, on dit que le Mulla a un droit sur le cinquième de toutes les choses appartenant à ses Daudis, même sur leurs enfants. Le cinquième, si c'est un fils, doit être racheté ou devenir son domestique. Tout propriétaire est tenu de lui payer, lors des événements de famille, depuis la naissance jusqu'à la mort, de 8 à 12 annas. Les biens d'un homme mort sans héritiers lui reviennent également sans conteste.

Cette organisation intérieure est certainement un des côtés les plus intéressants de la communauté.

Passons maintenant à la vie civile des Daudis, et voyons d'abord comment ils se présentent aux yeux de l'étranger : c'est le type du Bohora que l'on rencontre le plus souvent. Les Daudis sont en général bien faits, et leurs traits sont réguliers avec une expression douce et avisée ; ils se rasent la tête ainsi que la lèvre supérieure et laissent pousser leur barbe. Leur langage est le guzarati, avec de légères diffé-

(1) Les indigents reçoivent des secours sur un fonds commun ; tous les jours on leur distribue de la nourriture préparée chez le Mulla, avec de l'argent et des vêtements (*Or. Chr. Spectator*, I, 142).

rences dans la prononciation et l'emploi de mots arabes (1). Pour l'habillement, il faut faire une distinction : ceux qui ont été en pèlerinage à Kerbela ou qui reviennent d'un voyage à l'étranger adoptent le costume arabe; les autres portent chez eux une calotte de soie ou de coton blanc, une jaquette d'étoffe blanche, une chemise tombant au-dessous du genou et un pantalon de coton blanc ou rayé, large par le haut et serré aux chevilles. Quand ils sortent, ils se coiffent d'un turban blanc (2), endossent l'*angarkha* hindou et mettent des souliers. Les femmes jettent sur leur tête une écharpe ou *odni*, s'habillent avec une jaquette et un jupon de soie et font aussi usage de souliers. Les jours de fête, leur costume est riche et surchargé de bijoux hindous ou musulmans. Pour sortir, elles s'enveloppent de la grande pelisse ou *burqa* qui les couvre de la tête aux pieds, sans autres ouvertures que deux trous pour les yeux.

Les Daudis, comme tous les Bohoras, aiment le confort et la bonne chère; à Surate, ce goût est peut-être plus développé qu'ailleurs; en revanche, ils passent pour y être moins religieux. Leurs habitations sont belles. Le *Ras Mala* (3) parle de celles de Sidhpur comme étant à moitié européennes, avec des terrasses garnies de balustrades et des fenêtres fermées par des jalousies.

En général, les maisons des Bohoras s'élèvent autour d'une cour intérieure sur un soubassement de 6 à 7 pieds; elles ont souvent trois étages, quelquefois cinq, et sont construites en briques avec des décors de bois sculpté appliqués sur la façade. L'entrée est sombre et mal tenue; l'escalier, comme tous ceux du Guzarate, est étroit et obscur; c'est

(1) Les noms propres arabes subissent des altérations étranges, par exemple, Ali devient Yusuf Ali ou Sharaf Ali, Fatimah, Fatudi.

(2) Les Daudis sont aussi appelés *Lotias*, à cause de la forme de leur turban en forme de *lota*, ou pot. Du reste, la forme des turbans des Daudis est très variée.

(3) Forbes, *Rasmala*, I, p. 63. Les maisons des Boharas à Rander sont au nombre des curiosités de la localité.

parfois une simple échelle. Chez les gens riches, les pièces de réception sont belles, meublées de sofas et de coussins et remplies d'objets de choix : cabinets japonais, vases de Constantinople en verre strié d'or, bibelots en cuivre repoussé, assiettes de porcelaine avec leurs cuillers fixées au mur. Enfin au milieu de la pièce principale, souvent celle du troisième étage, le *jhula*, sorte de balançoire soutenue par des tringles de cuivre, invite au repos.

Quant à leurs occupations, sauf les habitants de quelques villages du Guzarate du Nord, pour la plupart cultivateurs ou domestiques, tous les Daudis sont dans les affaires et trafiquent avec l'Arabie, la Chine et Zanzibar. D'autres sont quincaillers, négociants en peaux, en cornes, en bestiaux. Dans les villes et les villages ils sont boutiquiers, papetiers, libraires, épiciers; à Ahmedabad, à Baroda et à Surate, confiseurs. Les femmes s'occupent de travaux manuels, filent et tissent (1).

Leurs qualités domestiques sont réelles et solides; ils sont propres, bien tenus, travailleurs et sobres. Dans les classes laborieuses ils font parfois des économies et jamais de dettes.

* * *

A côté de ce groupe compact de Bohoras chiites, nous trouvons les quatre sectes appartenant aux sunnites que nous avons déjà signalées. La première en date est celle des *Jaafaris*, les descendants des Daudis, qui retournèrent à la foi orthodoxe lorsque Mozaffer II fut nommé gouverneur du Guzarate (1391). Les Daudis et les convertis

(1) Les Bohoras qu'on rencontre dans l'Inde centrale, à Malwa par exemple, sont de la secte des Daudis. Dans le Maharashstra, les femmes s'habillent comme les Mahrattes et portent l'anneau au nez (*nath*); plus de détails seraient superflus. L'influence des coutumes hindoues est très marquée, mais la vie religieuse est restée pure de tout mélange.

n'en continuèrent pas moins à se marier jusqu'à la venue de Jaafar Shirazi, qui le défendit expressément (1536).

On les appelle de différents noms: quelquefois *Patani*, d'après leur lieu de résidence, *Jaafari*, en souvenir de leur missionnaire Jaafar, *Badi Jamat* (le grand corps) parce qu'ils sont Sunnites et *Char Yari*, c'est-à-dire ceux qui admettent les quatre compagnons du Prophète.

Leur conversion est attribuée à un certain Jaafar, qui, selon la coutume du Guzarate, était allé dans l'Yémen faire ses études religieuses; à son retour, en 1494, bien qu'il n'eût pas obtenu ses grades, il commença à exercer son ministère et, pour cela même, il fut excommunié. On impute son retour à la foi sunnite au désir de se venger. La véritable origine de la secte est plus noble. Les *Jaafaris* se réclament de Sayad Ahmad Jaafar Shirazi, l'une des gloires du règne de Mahmoud Bigarah. Ils le considèrent comme leur *pîr*, et ses descendants sont encore leurs guides spirituels. On a conservé un tel respect pour sa mémoire que les Hindous ne font pas passer leurs morts devant sa tombe, car ils prétendent que les corps ne brûleraient pas. D'après le *Mirat i-Ahmadi* (11.40-41.), cet Ahmad était fils de Sayad Jaafar qui était venu du Sind et y retourna après l'avoir établi à Ahmedabad. Sayad Ahmed avait, disait-on, le pouvoir d'opérer des miracles; en faisant deux génuflexions il récitait la moitié du Coran et il avait accompli le pèlerinage de la Mecque à pied.

Les Jaafaris se trouvent en nombre assez considérable dans toutes les localités, villes et villages du Guzarate; ils diffèrent peu des Daudis et ne se distinguent des autres Musulmans sunnites que par leur turban noir ou à petits bords. Les femmes, dissimulées dans les rues sous la pelisse ou *burqa*, s'habillent comme les Musulmanes de Surate. L'occupation principale de Jaafaris, — celle de tous les Bohoras — est le commerce, surtout avec l'Arabie, dont ils suivent certaines coutumes; on les rencontre, en qualité de

boutiquiers, de colporteurs, de tisserands en soie, à Patan et à Ahmedabad. Plus économes que les Daudis, ils mènent bien leurs affaires ; chaque communauté a un chef et secourt ses pauvres ; en tant que classe, leur condition est bonne et leur avenir prospère. Quelques-uns ont accepté des emplois du gouvernement, et ils enseignent à leurs enfants l'anglais et l'ourdou. Ils sont pieux, et leurs femmes connaissent le Coran. Ils n'ont pas de chef religieux spécial, mais un certain nombre de guides spirituels, connus sous le nom de *Kabrias*, à cause de leur respect pour la tombe de *Pir Mahommed shah* à Ahmedabad.

Viennent ensuite les *Sulaimanis* : leur rupture avec les Chiites date du seizième siècle. Un Bohora de Surate, envoyé en Arabie comme missionnaire, réussit à faire des adeptes, qui furent appelés Bohoras Biazi, d'après le titre du prêtre (Biazi) ; mais à la fin du seizième siècle (1588) Daud bin Ajab Shah, grand-prêtre des Bohoras du Guzarate, étant mort, ses ouailles choisirent, pour le remplacer, un nommé Daud bin Kutub shah et envoyèrent la nouvelle de sa nomination dans l'Yémen. Pendant ce temps, un des prêtres de l'Yémen, Sulaiman, sur la foi d'une lettre supposée (?) du feu grand prêtre, fut accepté en Arabie pour son successeur.

Il revint dans le Guzarate ; mais, voyant ses droits méconnus et n'ayant que peu d'adeptes, il retourna en Arabie. Les Sulaimanis n'ont pas fait de progrès, comme propagande ; leur nombre est actuellement très limité (1).

La résidence de leur Mulla est toujours en Arabie, dans l'Yémen. En 1872, Hassan bin Ismail fut pris par le gouvernement turc et privé d'une partie de son territoire. Le chef actuel (?) Ahmed bin Ismael vit à Najran, dans le Hedjaz.

(1) En 1848, il y avait 50 familles à Surate, 250 à Broach et un nombre un peu supérieur à Ahmedabad. En 1896, il n'y avait plus qu'une ou deux familles à Surate, deux ou trois à Broach et à Cambay.

Les Sulaimanis diffèrent peu des Daudis et se marient avec eux ; mais ils ne s'allient pas aux autres Musulmans. Du reste, de grands changements se sont accomplis ces temps derniers parmi eux ; quelques familles ont quitté le Guzarate, entre autres celle des Tyabji, qui fait un si grand honneur à la petite communauté. Beaucoup de leurs jeunes gens sont devenus barristers, ingénieurs, docteurs. Badruddin Tyabji, de Cambay, a été juge à la Cour de Bombay. Ces hautes positions montrent le degré de culture auquel peuvent parvenir les Musulmans, même ceux qui appartiennent aux classes commerçantes.

Au dix-septième siècle, nouvelle secte, celle des *Alias*, fondée en 1642, par Ali, fils d'Ibrahim, un des fils du Mulla Shaikh Adam ; celui-ci avait choisi pour son successeur un certain Tayyib et écarté ses fils qui se réunirent pour soutenir les droits de l'un d'eux ; ils échouèrent. Un petit nombre seulement refusa d'accepter Shaikh Tayyib pour chef. Les Alias ne se marient pas avec les Daudis, quoiqu'ils ne diffèrent de ceux-ci et des Sulaimanis ni par la tenue, ni par les coutumes (1).

Les derniers dissidents datent du dix-huitième siècle ; ce sont les *Nagoshis*, c'est-à-dire ceux qui ne mangent pas de viande. Selon les Daudis, leur schisme remonte à 1789. Le fondateur aurait été excommunié ou se serait retiré de la secte Alia à cause de certaines de ses doctrines et de la coutume qu'il avait imposée à ses disciples de s'abstenir de viande ; de là leur surnom. Que reste-t-il de ces sectaires ? peut-être y en a-t-il encore quelques-uns à Baroda ; c'est tout. Ils se mariaient avec les Alias, mais pas avec les Daudis.

(1) Ces Bohoras n'ont rien de commun avec la secte Ali-ilahiya, mentionnée par Ferishta qui croyait, à la métempsychose et à l'incarnation de Dieu dans Ali (Colebrook, *Essays*, II, 226).

* * *

Passons maintenant aux classes agricoles ; nous y trouvons un nouveau groupement de Bohoras, qui s'élève, d'après les recensements du district de Broach, à plus de 30.000 âmes (1) et comprend à la fois des commerçants, habitants des villes, chiites Ismaéliens, et des cultivateurs, sunnites orthodoxes (2). Les premiers sont peu nombreux ; les colporteurs Bohoras ne se rencontrent guère que dans les villes de Broach et de Jambusar, tandis que les paysans Bohoras, répandus dans la province, fournissent un fort appoint (3).

Ces paysans se présentent avec des caractères très spéciaux : ils sont travailleurs, intelligents, indépendants, au besoin turbulents et parfois dangereux. Comme langage et coutumes, ils ressemblent aux Kunbis et aux Hindous, mais ils se distinguent de ceux-ci par la barbe et une expression qui leur est propre. D'un autre côté, tout en professant l'Islam, ils ne se marient pas avec d'autres Musulmans.

Quoique, en général, fort à l'aise, ils ne le sont pas autant qu'ils le devraient être, étant donné leurs capacités et leurs habitudes laborieuses. Cela tient à ce que, pendant la guerre d'Amérique, après avoir réalisé des bénéfices énormes, ils contractèrent des habitudes de vie large qu'ils continuèrent malgré les revers qu'ils durent ensuite subir. Beaucoup se trouvèrent endettés, et certains furent même forcés de retourner à l'agriculture.

Quant à leur origine, ils descendent, d'après la tradition, de convertis hindous des castes non guerrières, qui adoptè-

(1) *Gazetteer of the Presidency of Bombay. Gujarat*, vol. IX, part. II, p. 58. Les classes agricoles sont au nombre de 21.

(2) Selon le colonel Williams, il y avait, en 1818, 84 villages dont le chef et les propriétaires étaient Bohoras.

(3) Ces paysans Bohoras se rencontrent également dans le district de Surate, à Rander, à Baroda, à Ahmedabad, jusque dans le Kathiawar.

rent l'Islam à la fin du quatorzième siècle et au commencement du quinzième. Leur extérieur, — à Broach, tout au moins, — annonce qu'ils ont du sang étranger ; grands, bien musclés, ils ont le teint clair et de beaux traits; les femmes sont généralement robustes et aident leurs maris dans les travaux des champs. On ignore, du reste, d'où provient cet élément étranger. Quelques-uns les appellent Juifs Arabes ; d'autres leur attribuent comme ancêtre Ismaël, fils d'Abraham. D'après le 1er *survey* de Broach, Jehangir, ayant trouvé des prisonniers de guerre marwaris chez un chef hindou, les remit en liberté ; par reconnaissance, ceux-ci auraient embrassé l'Islam, et l'empereur, à son tour, leur aurait accordé des terres dans le district de Broach.

Est-ce à cette origine qu'ils doivent leur rudesse et cette arrogance si éloignée de la douceur proverbiale des autres Bohoras (1)? Ainsi, lorsque des Bohoras et des Hindous se rencontrent sur une route (à Broach entre autres), le Bohora ne se dérange pas et pousse sa voiture ou sa monture en avant, droit devant lui. On leur a, par suite, donné le surnom de *sodjar lok* (soldats), surnom peu flatteur, dont les Hindous se servent pour désigner la classe d'Européens la plus brutale.

Malgré de réelles qualités de labeur et d'économie, ils ont une assez mauvaise réputation, qu'ils partagent, du reste, avec les Kolis, et l'on a porté à leur actif une série de méfaits, même de crimes, qui la justifie. Sous l'impulsion de la rancune, ils se vengent atrocement : pour détourner les soupçons du véritable coupable, ils les rejettent habilement sur un ennemi ou un rival. Un exemple va permettre de se rendre compte de cette étrange mentalité. Dans la nuit du 5 février 1873, un Bohora, appelé Ahmed Sale,

(1) Le district de Broach est en général assez troublé par les Bhils, les Talavias et autres tribus aborigènes qui viennent des districts voisins, moins peuplés et boisés de grandes forêts.

déclara à la police de Tankaria (1) qu'un jeune Bhil, qui surveillait ses récoltes, avait été tué à coups de hache par trois Bohoras (qu'il nomma). Il cita deux témoins pour prouver que son père ou lui-même avaient été désignés comme victimes et que le Bhil avait été tué par méprise. Comme il fut prouvé au contraire qu'Ahmed Sale était l'assassin et que la vie de l'infortuné Bhil avait été sacrifiée au désir de compromettre les trois Bohoras auxquels il portait une haine invétérée, il avoua son crime et fut pendu dans le village de Tankaria, le 4 juillet suivant.

On ne s'étonnera pas, grâce à ces funestes penchants, de voir les Bohoras prendre part aux soulèvements et aux émeutes qui éclatèrent dans la région.

En 1810, un Musulman appelé Abdul Rahman arriva dans le district de Surate et se proclama l'Imam Mahdi attendu (2). Il réunit bientôt une bande d'adhérents, formée en partie des cultivateurs Bohoras de la secte sunnite. Les insurgés, car ils ne tardèrent pas à prendre les armes, se portèrent sur Mandvi, qui appartenait à un petit rajah hindou, et s'emparèrent du fort. Le rajah réussit à s'échapper, mais son ministre fut tué.

Abdul Rahman s'établit alors à Bodhan (à 5 milles de Surate), d'où il envoya deux Bohoras porter une lettre au *kaẓi* et à M. Crowe, le représentant du gouvernement, sommant celui-ci de lui payer 300 roupies et d'embrasser l'Islam ou de combattre.

Pendant ce temps les Musulmans avaient quitté Surate pour se joindre à Abdul Rahman ; d'autres, restés en ville, commençaient à crier *din*, *din* : un soulèvement semblait imminent. M. Crowe résolut de s'emparer du meneur (18 janvier) ; il fit partir de nuit deux corps de cavalerie et quatre compagnies d'infanterie. Ici nous voyons entrer en

(1) Petit port du district de Broach, jadis très important pour le commerce de l'opium et du coton.

(2) Briggs, *Cities of Gujarashtra*, Ap. B.

scène un parsi de Surate, Dhanjisha Beheremand khan ; ses ancêtres avaient fait figure à la cour de Delhi au dix-huitième siècle, et il joua, dans cette circonstance, un rôle très honorable (1). Au moment où les Anglais avaient pris en main l'administration de Surate (1800), il avait été nommé par l'E. I. C. agent des petits États de Sachin, de Bansda, de Mandvi et de Dharampor. C'est en cette qualité qu'il accompagna le corps de troupes qui devait cerner la mosquée où Abdul-Rahman s'était retiré avec soixante-quinze Arabes. Les dragons arrivèrent dès l'aube à Bodhan ; Dhanjisha, l'un des premiers, traversa la rivière (la Tapti) et somma Abdul Rahman de se rendre ; mais il fut tué ainsi que le *vakil* et quatre éclaireurs.

Un engagement furieux s'ensuivit : la populace était exaspérée ; deux cents insurgés environ restèrent sur le terrain, tandis que les pertes du côté des troupes furent insignifiantes. La cavalerie partit après avoir mis le feu à la ville. Une nouvelle attaque fut dirigée par l'infanterie contre Abdul Rahman, qui, déjà blessé par les dragons, reçut le coup de grâce dans la cabane d'un forgeron où il s'était réfugié. Le rajah, retenu prisonnier pendant plusieurs jours, avait réussi à s'échapper le matin du combat. Le 56e régiment fut envoyé en garnison à Mandvi, et l'ordre fut rétabli.

Cinquante ans plus tard, nous retrouvons les Bohoras des villages impliqués dans une émeute non moins sérieuse. Au commencement de 1857, des Musulmans de Broach se soulevèrent contre la population parsie, à cause de certaines injures proférées par un Parsi nommé Bezonji (*toddy-seller*) (2) assez mal famé. L'affaire est relatée dans les annales judiciaires du district et résumée dans le *Gazetteer of Broach*, p. 475 ; mais nous allons interroger un document inédit, dépourvu de tout caractère officiel, un simple *barmasian*

1) Cf. D. F. Karaka, *Hist. of the Parsis*, vol. II, ch. 1, pp. 23 et sq.
2 Marchand de vin de palme (*toddy*).

de Broach (1), c'est-à-dire, un de ces cahiers dans lesquels les Parsis enregistrent les décès des familles. Après la mention de la mort de deux des leurs arrivée dans cette aventure, se trouve le récit de l'émeute, récit qui ne diffère guère de la version officielle, mais qui la complète. Son mérite est d'émaner d'un membre de la communauté lésée ; nous lui conservons sa forme naïve (1).

« ... Le Maulvi Mahomed Naseralla de Broach excita les Musulmans de la ville ainsi que les Bohoras des villages des alentours à se soulever en faveur de leur religion.

« Il accusa faussement Bejan Gando (2) d'avoir souillé leur mosquée ; là-dessus, près de 2.000 Musulmans se réunirent le vendredi 15 mai 1857 (3). Ils ne tinrent point compte de l'autorité du *Collecter magistrate*, M. Davis, ce dont celui-ci fut très effrayé ; ils se répandirent dans les rues des Parsis, hors du fort, et pillèrent la maison de Bejan Gando ainsi que dix-huit autres maisons parsies. Bejan n'était pas chez lui ; ils allèrent le chercher dans le temple du feu d'Ardéshirji (4) ; Ardéshir étant tombé entre leurs mains, ils le rouèrent de coups et l'assommèrent. Il en mourut après deux *ghadis* (une heure et demie) (5). Bejan Gando s'était caché dans la maison de Bejan Maka, neveu d'Anâjî ; ils enfoncèrent la porte de cette maison, mais Bejan, sautant par la fenêtre, se hâta de prendre la fuite ; ils se mirent à sa poursuite et finirent par

(1) J'en dois la communication et la traduction d'après le vieux texte guzarati au savant ervad, M. Sheriarji Dadabhai Bharucha. Les événements suivants sont également résumés dans la *Parsi Prakash*, p. 728.

(2) Le *Gazetteer* dit que le Parsi avait une mauvaise réputation. Il avait été accusé de voies de fait et condamné ; mais les Musulmans avaient trouvé sa peine insuffisante. Ce surnom de *gando* veut dire *fou*. Il avait vingt-cinq ans.

(3) Le lieu de réunion des Musulmans était à 1 mille de la ville, à la tombe de Bawa Rahan, l'apôtre de l'Islam à Broach. Les émeutiers, sommés de se disperser, s'y étaient refusés et avaient escorté les autorités jusqu'en ville.

(4) Le *Gazetteer* dit que les émeutiers n'avaient pas combiné ce coup-là.

(5) Le Dastur était fils du Dastur Hormusji, de la grande famille sacerdotale des Kamdin. Il avait 75 ans.

le tuer dans un fossé près de la douane ; ils outragèrent son cadavre qu'ils traînèrent sur la route jusqu'au bureau de police, au Kumâriâ Dhol. Leur rage n'étant pas assouvie, ils commirent deux meurtres, blessèrent douze hommes et pillèrent dix-huit maisons ; à cause de la timidité du représentant du gouvernement, le *Foujdar* (chef de police), le *Kaẓi*, le *Maulvi* et les autres Musulmans de Broach s'enhardirent et écrasèrent les zoroastriens ; enfin Dieu écouta les plaintes de ses Parsis. Le gouverneur de Bombay disgrâcia M. Davis, le principal fonctionnaire de Broach, et envoya M. Rogers de Surate pour instruire l'affaire, ce qu'il fit avec beaucoup de courage. Il mit en prison à peu près soixante-huit individus, citadins et ruraux. Parmi eux, il y avait trois parsis, Jivraj Peshwa Kamalkan, Burjor Pesi Munvo, et Kerbad Kava Popti, tous trois accusés d'avoir excité les Musulmans à assassiner Gando à cause de la haine qu'ils lui portaient. Pendant l'émeute, les Musulmans avaient éteint le feu sacré dans le temple situé sur le bord de la rivière, hors du fort, et pillé les vases sacrés. Ils avaient également souillé la Tour du silence (la nouvelle) en y jetant un cadavre de chien et enfoncé les portes de deux *sagdis*, l'une située près de la nouvelle tour, l'autre sur la frontière de Daegaum, près de l'ancienne.

« Les personnes mentionnées ci-dessus furent incriminées d'avoir soulevé la population, tué et pillé. Maulvi Naseralla et son jeune fils, l'astucieux exorciste (1), Abdul Rasul Nuralla et ses deux fils, un nommé Mahomed Panah et un nommé Janghi Shah Fakir et autres, furent accusés d'être les meneurs. Le procès fut jugé par M. Forbes (*sessions judge*) ; l'accusation retint quarante-huit individus. Abdul Rasul et Mohammed Panah furent condamnés à être pendus ; onze des complices à la déportation à perpétuité,

(1) Il passait pour avoir l'esprit faible et avait usé de son influence pour soulever les Bohoras des villages.

y compris deux Parsis, Jivraj Peshwa Kamâl et Kerbad Kava Popti ; le Maulvi et son fils à dix ans de détention rigoureuse ; les autres, près de trente-cinq personnes, à la détention variant de un à trois ans.

« S'il n'y avait pas eu, ajoute le narrateur, un gouvernement aussi bon que le gouvernement britannique, les Parsis auraient pu être tués par centaines ; mais, grâce à la justice anglaise, les coupables furent punis. Le *foujdar* de Broach, Sayed Goolam Ali Mahmud Reza, n'ayant pas fait son devoir avec zèle pendant l'émeute et ayant montré de la partialité pour la religion musulmane, fut transféré de son poste de Broach de 84 roupies par mois à celui de *deputy foujdar* de Pounah à raison d'un traitement mensuel de 40 roupies.

« Ce court récit, termine le Parsi, est consigné ici pour renseigner les générations à venir, afin qu'elles sachent comment le gouvernement britannique a su rendre bonne justice. »

On avait craint d'abord qu'il n'existât un rapport entre ces émeutes et les événements du Nord de l'Inde ; mais on reconnut qu'elles avaient un caractère tout local et qu'elles n'étaient pas dirigées contre le gouvernement, ce qui aurait pu être, vu certains agissements de la secte wahhabite (1). Cette secte avait joué un rôle assez considérable au moment de la révolte, et peu après les émeutes de Broach, le Maulawi Liakat Ali, l'*alter ego* d'un personnage important appelé le Maulawi, était venu dans le Guzarate sous un faux nom et avait fait quelques convertis ; mais il avait

(1) Les Wahhabis du district de Broach sont appelés *Gheir mukallid* (ceux qui n'imitent pas) ou *Ahle-hadith* (gens de la tradition), et sont peu nombreux ; la secte avait été importée dans l'Inde en 1821. Pour l'histoire des Wahhabis, cf. le premier travail en date, Corancez, *Essai sur la secte des Wahhabis*, 1812. Les Wahhabis sont les plus fanatiques sectaires de l'Islam. Ils répudient le culte des saints, voire même les traditions et les cérémonies les plus respectées et prêchent la guerre contre les infidèles. Les chefs discutent si cette dernière obligation peut être imposée aux wahhabis de l'Inde.

été bientôt arrêté à Sachin, et les progrès de sa secte se trouvèrent enrayés jusqu'en 1875. Il se produisit, à cette époque, parmi les Bohoras des villages un mouvement religieux très prononcé dû à l'influence de nouveaux prédicateurs wahhabis. Cela s'explique par la mentalité de ces paysans restés hindous par les coutumes ; ainsi ils font porter des noms hindous à leurs enfants, les femmes se battent la poitrine en signe de deuil, ils donnent des dîners de caste ; mais ils n'en sont pas moins de pieux sunnites, lisant le Coran et disant exactement leurs prières ; presque tous ont des guides spirituels, *pir ʒadas*, qu'ils traitent avec respect. Les prédicateurs wahhabis, venus de l'Inde Centrale, trouvèrent donc un terrain bien préparé dans les districts de Surate et de Broach, surtout à Biriav, petite localité à 5 milles de Surate. Les habitants abandonnèrent leurs guides spirituels pour les Wahhabis. Leur ferveur fut marquée par le changement de costume des femmes qui rejetèrent les modes hindoues pour celles qui sont purement musulmanes. Ils s'abstinrent de boire du *toddy* et autres liqueurs enivrantes et retranchèrent les dépenses exagérées des dîners de caste et des fêtes nuptiales. Ils ont persévéré depuis lors à suivre strictement leur règle nouvelle. L'éducation de leurs enfants s'en est ressentie ; ils ont établi un collège à Rander, où l'instruction religieuse est donnée d'après les principes les plus stricts de l'Islam. Ils commencèrent par repousser l'anglais, et ils continuent sans doute à le repousser.

* * *

On est en droit de se demander comment il se fait que la communauté des Bohoras, riche et puissante, soit moins connue, moins en relief que celle des Khodjas ? Cela tient évidemment à la position de son chef. Le Mullaji de Surate n'a pas le prestige de l'Aga Khan. Il faut un grand effort d'imagination, paraît-il, pour pouvoir associer l'Aga Khan

aux redoutables grands-maîtres d'Alamout (Browne), tant la transformation est complète. Les circonstances ont en effet ramené le chef des Khodjas dans le courant de la vie moderne et en ont fait une puissance politique avec laquelle on doit compter, tandis que le Mullaji de Surate est resté un véritable descendant des anciens *Daîs*. Nous avons sous les yeux le portrait d'un des derniers. Il a grand air, ce vieillard à la barbe blanche, au turban étagé ; il est enveloppé de draperies et de châles; ses jambes sont croisées à l'orientale, et une de ses pantoufles à bouts recourbés, tombée négligemment à terre, laisse voir son large pied nu.

Quelque effective que soit son autorité sur ses Daudis, il ne l'exerce pas en dehors de l'Inde, et son troupeau s'est longtemps tenu à l'écart des questions politiques. Au milieu du siècle dernier, l'évolution commença à se dessiner ; elle est maintenant accomplie. Après avoir vanté les qualités d'économie et d'honnêteté du Bohora, — homme d'exemple sous tous rapports, — un auteur indigène indiquait alors son indifférence pour la chose publique, et ajoutait : « Il a dans le gouvernement une foi robuste qui n'a d'égale que celle qu'il professe pour son Mulla (1). »

Peu d'années après, un Bohora Sulaimani, M. Budruddin Tyabji, présidait le 3e Congrès national à Madras (1887) et prenait la parole au nom de ses coreligionnaires en sa qualité de président de l'*Anjuman-i Islam* de Bombay, se solidarisant ainsi avec tous les Musulmans de l'Inde et de plus se faisant l'interprète des revendications des Hindous, des Parsis et des Chrétiens natifs.

Ce changement s'est opéré par suite de l'éducation anglaise, à laquelle les Bohoras étaient d'abord absolument opposés.

Il est difficile pour un étranger de se rendre compte des conséquences de ce changement, qui a fait sortir d'une caste commerçante des hommes d'une valeur incontestable

(1) B. Malabari, voyez numéro de la *Revue*, février 1910, p. 90.

et les a portés aux places occupées jadis par les classes dirigeantes de l'ancienne société hindoue. Que sont devenus, en effet, les descendants des grandes familles de la cour de Bahadur Shah et des hauts fonctionnaires impériaux? La plupart sont tombés dans l'oubli et la gêne, et si par une faveur spéciale, on est admis à pénétrer leur histoire, quelles tristes et douloureuses confidences n'est-on pas à même de recevoir!

Le Bohora se présente actuellement sous une diversité d'aspects que nous avons pu apprécier : simple colporteur, le dos chargé de son ballot de marchandises ; petit boutiquier des bazars du Guzarate; opulent négociant de Surate ou de Rander ; fonctionnaire du *Civil Service*.

Quant à sa doctrine religieuse, qu'en dire? Nous avons passé des moments inoubliables dans le cimetière recueilli de Jhampa à méditer sur les croyances qu'on lui attribue; mais lorsque nous avons voulu aborder discrètement ce sujet, même avec des amis, les lèvres se sont closes et l'on a détourné la conversation. Un proverbe oriental bien connu dit « qu'il faut cacher sa foi et ses femmes ». Les Bohoras ne cachent plus leurs femmes ; le voile du *purdah* s'est levé! Nous avons assisté à un des actes mémorables de la vie d'une Sulaimani, — sa présentation par son mari à une réunion de la haute société anglo-indienne de Bombay! Elle apparut, revêtue de son beau costume archaïque, grande et blanche, un peu pâle, peut-être, mais supportant sans défaillance les regards curieux fixés sur elle, véritable évocation d'un passé en train de disparaître!

Pourquoi les Bohoras persisteraient-ils à cacher leur foi ? Nous attendons d'eux une étude historique et religieuse de leur communauté. Ils passent pour avoir toujours eu des Mullas qui leur expliquaient leurs doctrines. Nous connaîtrons ainsi, d'une part la tradition, de l'autre l'évolution qui s'accomplit chez eux, en un mot le passé et l'avenir de la secte ismaélienne de Musta'li.

D. Menant.

LE CAUCASE, L'ARMÉNIE ET L'AZERBEIDJAN

D'APRÈS LES AUTEURS ARABES, SLAVES ET JUIFS

Nous savons très peu de choses sur l'histoire politique du Caucase et des régions de la mer Caspienne. Encore les renseignements qui nous sont parvenus par l'intermédiaire des savants de l'Occident sont-ils généralement incomplets, souvent mal ordonnés, presque toujours contradictoires. Et pourtant, une connaissance parfaite de l'histoire de ces confins extrêmes de la frontière asiatico-européenne, intéressante à tous les points de vue, aurait seule pu jeter une lumière suffisante sur le problème de l'arrêt subi par l'Islam dans sa marche vers le Nord européen : car les régions du Caucase, de l'Arménie et de l'Azerbeidjan que les géographes arabes traitent comme un seul bloc, ont, de tous les temps, constitué une sorte de tampon devant les envahisseurs venus du Sud. C'est le théâtre que les trois religions monothéistes semblent avoir choisi pour leurs chocs incessants. Arrêté dans sa marche triomphale par l'empire des Khazars, empire qui fut vaincu à son tour par les Russes, l'Islam devait plus tard prendre sa revanche sur ces derniers gagnés depuis à l'Église orthodoxe, par la conquête des Tatars : ce ne fut qu'à partir du relèvement de la Moscovie que l'élément chrétien réussit à affaiblir la puissance musulmane, sans toutefois parvenir à l'anéantir, puisque

précisément nous assistons de nos jours à ce réveil surprenant de l'énergie des Musulmans russes, dont la *Revue* a déjà précisé l'importance réelle.

Cette succession de dominations diverses marque en fait les grandes lignes d'un mouvement ethnique et religieux qui explique les dessous de ces conquêtes.

En réalité, plus pacifique que militaire, la rivalité entre les trois religions qui se disputaient la suprématie de l'Europe Orientale cache tout un mouvement séculaire de migrations, de crises économiques et politiques déterminantes. Aussi devons-nous savoir gré au savant russe M. Karaoulov d'avoir entrepris d'éditer les textes des auteurs arabes qui se rattachent à ces pays, en les accompagnant d'une excellente traduction russe et d'un commentaire approprié.

Car, seule, une étude suivie et méthodique des sources contemporaines comparées avec celles que nous fournissent les auteurs slaves peut aboutir à des résultats concluants. C'est sur la base de l'édition de M. Karaoulov (dont nous ne retenons pas les éléments qui relèvent de l'érudition pure) et en nous aidant de certains textes juifs et russes non consultés par le savant russe que nous entreprenons la présente série d'études sur les origines de l'Islam en Orient et dans le Sud-Est de notre continent.

I

Abou Ishak Ibrahim al-Istakhri.

L'historien arabe qui porte ce nom vécut vers 930. Il n'a fait que suivre dans son *Kitab el Meçalikwel-Memalik* (livre

des routes des royaumes) (1), les données de son prédécesseur Abou-Zeid Ahmed al Balkhi, auteur de l'atlas géographique intitulé : *Soumar-el-akâlim*, et secrétaire d'Ahmed ibn Sahl ibn Hachim, souverain de Balkh. Il s'agit donc d'un des plus anciens documents qui traitent des pays qui nous intéressent.

Nous ne saurions mieux faire que d'imiter l'exemple de M. Karaoulov en plaçant en premier lieu les textes qui suivent et qui sont tous empruntés au livre d'Al-Istakhri.

1. — *Arménie, Arran et Azerbeidjan.*

« Nous sommes arrivés dans notre description aux limites extrêmes de l'Islam du côté oriental et nous revenons aux frontières des Khazars vers l'Occident... Aussi plaçons-nous l'Arménie, l'Arran et l'Azerbeidjan, que nous considérons comme une seule région, sur la même carte. Leur frontière orientale forme le Djebal (2) le Deilem (3) et la côte occidentale de la mer Khazare (4). Du côté ouest, elles touchent à l'Arménie, aux Allanes et partiellement à la frontière de Djazira (5). Au nord ce sont les Allans et les montagnes de Kabk (6), tandis qu'au sud c'est l'Irak et partiellement les limites de Djazira (qui en sont limitrophes).

La plus grande ville de l'Azerbeidjan est Ardabil (7) où se trouvent le camp de l'armée et le palais du souverain. Cette ville occupe une étendue de deux tiers d'un parasange carré (8) ; elle est entourée d'un mur qui a 3 (ou 4) portes.

(1) C'est le premier volume de la *Bibliothèque des Géographes arabes*, publiée par Goeje.
(2) Ou Djabal, les montagnes à l'est du Tigre.
(3) Pays du sud-ouest de la mer Caspienne.
(4) La mer Caspienne.
(5) La Mésopotamie.
(6) Caucase, en arabe.
(7) C'est une ville qui existe encore en Perse.
(8) Un parasange = environ 6 kilomètres.

La plupart de ses constructions sont en argile. Cette ville est florissante et la vie y est bon marché ; elle possède des cantons et des arrondissements. A environ deux parasanges d'Ardabil se trouve une montagne énorme et haute qu'on appelle du nom de Sabalan (1). Elle est couverte de neige été comme hiver et n'est point habitée.

Après Ardabil vient comme grandeur Meraga, ancien emplacement du camp militaire et du palais du souverain. Meraga est une place très saine, florissante, abondante en jardins et en céréales, elle est entourée d'un mur détruit par Ibn-Abi-s-Sadj (2).

Puis, après Meraga, suit, selon sa grandeur, Ourmia. C'est une ville saine, abondante en produits variés et où la vie est bon marché. Elle est située près du lac Ach-Chourat (*alias* Ain-ar-Sourat) (3).

Méyanidj (Miané), Khounadj (Khouné), Oudjan, Dakharrakan, Khouveï (Khoï), Salamas, Merand, Tabriz, Berzend-Darsan, Moukan, Djabravan et Ouchnoukh sont des villes insignifiantes et à peu près de la même grandeur.

En ce qui concerne Djabravan, Tabriz et Ouchnoukh-al-Azaria (ou Adria), ces trois villes et la région qu'elles dominent s'appellent du nom de Roudaïnia (*alias* ar-Rouveinia, ou tribu ar-Roudaïnia).

En ce qui concerne Berdaa (4), c'est une grande ville de plus d'un parasange carré ; elle est saine, florissante et très abondante en céréales et en fruits. Après Reï et Ispahan, il n'y a point dans l'Irak et dans le Khorassan de ville plus importante, plus florissante et plus belle par sa situation et par ses commodités que Berdaa... A moins d'un parasange se trouve la localité d'Andarab (ou Audarat) qui occupe une étendue d'une journée de marche en longueur,

(1) Aujourd'hui Namine.
(2) Général du khalife Al-Mouktadir Billah (IX[e] s.).
(3) Lac des Schismatiques.
(4) Près du bourg actuel de Barda.

autant en largeur. Elle produit tous les fruits possibles, entre autres une espèce de noix superbe le Chahiballout (1), supérieure à celle de Syrie et grosse comme une noix grecque, le Zoukail gros comme le Goubeira (2). On en exporte beaucoup de soie qui est envoyée en Perse et dans le Khouzistan. Quant aux vers, on les cultive sur des mûriers qui n'appartiennent point à des propriétaires privés.

Tout près, à Bardaa, se trouve le fleuve de Koura où on pêche le poisson Sourmakha qu'on sale et expédie dans des pays divers. On y pêche également les poissons qu'on appelle Zerakan et Ichoubet (al-ouchoub ?).

Près des portes de Bardaa qui portent le nom de « porte des Kurdes » il y a un marché du nom d'Al Kourki, grand d'un parasange carré.

Tous les dimanches, des gens y affluent (en grand nombre) de tous les pays possibles, même de l'Irak... Si bien que le nom de Kourki a fini par supplanter le nom du jour de la semaine, et lorsque les habitants comptent les jours de la semaine, ils disent : samedi, Kourki, lundi, mardi (3), etc.

Le trésor public se trouve chez eux dans la mosquée communale, selon l'usage de Syrie. Ce trésor forme une pièce couverte de plomb et appuyée sur neuf colonnes. Le palais du gouverneur est en ville à côté de la mosquée communale et les marchés sont dans les faubourgs de la ville.

La ville de Bab-oul-Abwab (4) est située au bord de la mer ; elle possède au milieu une rade où s'arrêtent les vaisseaux. Entre la rade et la mer on a construit deux murs de pierre et de plomb qui longent les côtes. Ce passage des vaisseaux est (ainsi) très étroit et l'entrée est (au surplus) rendue sinueuse ; en outre, une chaîne est tendue à l'entrée

(1) Espèce de marron.

(2) En arabe غبيرا.

(3) En réalité, il s'agit d'un terme d'origine grecque qui veut dire dimanche (kyrioxos).

(4) Derbend.

du port, pour empêcher les navires de sortir de la rade ou d'y pénétrer sans permission.

Bab-oul-Abwab est située sur la mer de Tabaristan (1). Cette ville est plus grande qu'Ardabil, et possède beaucoup de grains mais fort peu de fruits, si on ne compte pas ceux qu'on y importe des pays environnants. La ville est entourée d'un mur de pierre, de briques cuites et d'argile, et elle sert de port sur la mer des Khazars pour le Serir, et d'autres pays des Kafires (2) de même que pour Djourdjan, Tabaristan et Deilem. On exporte de Bab-oul-Abwab des vêtements de drap que, seule de tout l'Arran, l'Arménie et l'Azerbeidjan, cette ville confectionne. C'est là aussi qu'on cultive le safran et qu'on rencontre des esclaves des divers pays « Kafir ».

Tiflis est une ville d'une grandeur inférieure à celle de Bab-oul-Abwab ; elle est entourée de deux murs d'argile qui ont trois portes. C'est une ville très florissante et riche en fruits et en céréales ; elle est située à la frontière. Elle a des bains pareils aux Tabariens dont l'eau est chaude sans être chauffée.

Et il n'y a point dans l'Arran des villes plus importantes que Berdaa, Bab-oul-Abwab et Tiflis. Celles de Baïlakan (3), Tarsan, Berdidj, Berzendj, Chemakhi, Charnan (Chemaskha), Alikhaz (touba), Chabaran, Kabala, Chaki, Noukha, Djanza, Chamkour et Khounan sont toutes des villes insignifiantes et pareilles, mais florissantes et riches en commodités.

Dabil est plus grande qu'Ardabil. Cette ville sert de capitale à l'Arménie ; on y trouve le palais du souverain. Dabil est entourée d'un mur : il y a ici beaucoup de chrétiens, et la mosquée communale est à côté de l'église. Dans cette ville on confectionne des vêtements de laine, des tapis, des oreillers, des sièges, des bandeaux, et autres articles de fabri-

(1) Autre nom de la mer Caspienne.
(2) Les païens.
(3) Cette ville n'existe plus.

cation arménienne. C'est chez eux qu'on produit également la couleur qu'on appelle Kirmiz, dont on colore les lainages ; en outre, on y cultive un ver qui tisse une étoffe fine, comme d'ailleurs quantité de soieries.

Dabil est la capitale de l'Arménie, et c'est là qu'est le sanctuaire de Sanbat le fils d'Achout (1). La ville s'est toujours trouvée entre les mains de chrétiens d'origine renommée, et ce sont les chrétiens qui forment la plus grande partie de la population de l'Arménie, qui est le royaume d'Arman.

L'Arménie est limitrophe de Roum, et ses frontières vont jusqu'à Berdaa, à Djazira et à l'Azerbeidjan. La place limitrophe de Roum (2), du côté de l'Arménie, est Kabikala. Les habitants de l'Azerbeidjan, de Djebel et de Rei, et des pays qui leur sont voisins, font des razzia en Arménie.

Il y a une ville par laquelle on entre à Roum, et qui est connue sous le nom de Tarabezounde. Elle sert de rendez-vous aux marchands qui en partent pour se livrer au trafic dans les pays de Roum. Aussi tout ce qui est articles de broderies en or, de soieries et de vêtements roum passe par Trabezounde.

Nachava (3), Berkeri, Khilat, Manazkird, Badlis, Kalikala, Arzan (4), Maïafarikin et Siradj sont des villes insignifiantes, et pareilles l'une à l'autre, mais toutes florissantes et ayant une population riche. Maïafarikin qu'on considère comme appartenant à la Djazira, se trouve cependant au delà du Tigre qui forme la frontière de la Djazira.

Les fleuves navigables y sont la Koura et le Tass (5), outre celui de Sabidroud qui coule entre Ardabil et Zeudjan, et où (on ne voit) point de navires.

(1) Soumbat le martyr, fils d'Achout Ier (891-914), le premier roi arménien qui fut couronné par le khalife Mou'tamid.
(2) L'empire byzantin.
(3) Nakhichevan.
(4) Erzeroum.
(5) L'Araxe.

L'Azerbeidjan a un lac qui s'appelle lac d'Ourmia. Son eau est salée, il est poissonneux et on y rencontre le « chien de mer ». Ce lac est grand de quatre jours de marche et entouré de bourgs et de campagnes.

Un autre lac d'Arménie porte le nom de lac d'Ardjiche (1) ; on y pêche le poisson « tirrich » qu'on exporte dans tous les pays.

C'est la mer de Tabaristan qui longe ces pays. Et c'est sur ses bords que sont situées les villes de Bab-oul-Abwab et Bakou, la ville du pétrole.

Les frontières de l'Arran vont de Bab-oul-Abwab à Tiflis, et jusqu'à la place de Hadjiran (De Goeje corrige : Kahdjevan). Celles d'Azerbeidjan sont : la chaîne des montagnes des confins de Tarme allant à Zendjan, en touchant de près Dinaver pour se rapprocher du Tigre d'où elles rejoignent la frontière de l'Arménie.

Dans ces villes, la vie est tellement bon marché, que dans plusieurs localités le prix d'un mouton est de deux dirhem, et trois mann (2) de miel reviendraient à un dirhem. Tout y est incroyablement abondant.

Il y a des rois locaux dont les possessions forment des royaumes à part, très vastes et riches en biens (de toute sorte).

Tels sont le roi de Chirvan qu'on appelle Chirvanchah, et le roi d'Abkhaz qu'on appelle Abkhazchah (en outre, Ziranchah, Tabarseranchah, Filanchah, Handakanchah et Ahraraguranchah ou Sahib es Serir).

La plupart des territoires de l'Azerbeidjan, de l'Arménie et de l'Arran sont montagneux. Près de Dabil on rencontre la plus haute montagne, Al-Haris (3), qu'on ne peut escalader, qui est inaccessible, toujours couverte de neige et d'où

(1) Van (?)
(2) Un mann = deux rite, ou plus d'un kilo.
(3) Le grand Ararat.

coulent de nombreux cours d'eau. Une autre montagne, mais moins élevée, s'appelle Al Houveiris (1).

Le mann d'Ardabil est appelé ritl et est de 1040 dirhem (pareil à celui de Chiraz).

Les langues de ces pays sont le persan et l'arabe, la région de Dabil exceptée, où on parle l'arménien. Dans le pays de Berdan on parle l'arranien.

C'est dans ces pays que se trouvent les montagnes Kabk (Caucase) et il y a beaucoup de peuples infidèles et de diverses langues et beaucoup de tribus « Kafir ».

2. — *La mer Khazare.*

« Du côté Est, la mer Khazare est limitée par une partie du Deilem, du Tabaristan, du Djourdjan et une partie du désert entre le Djourdjan et le Khorezm. Du côté Ouest, (les pays limitrophes sont) l'Arran, les limites de Serir, les terres des Khazars et une partie du désert Gouzia ; puis ce même désert au nord du côté Si-Koukh et au sud du côté Djil et Dalem.

Cette mer ne s'unit avec aucune autre mer, si bien qu'on peut en faire le tour pour revenir au point de départ sans rencontrer d'obstacles sauf les fleuves d'eau douce qui tombent dans cette mer. Cette dernière est salée et n'a point de marées. Son fond est foncé et argileux, contrairement à ce qui est le cas pour la mer Koulzoum (2), et tout le golfe Persique, où, grâce aux pierres blanches qui se trouvent sous l'eau, le fond est souvent visible. Cette mer ne fournit (non plus) de pierres précieuses comme les perles, le corail rouge, etc. Seule la pêche du poisson s'y pratique. Sur cette mer naviguent les marchands des terres musulmanes (qui se rendent) aux pays des Khazars et de l'Arran, du Djil, du Tabaristan et du Djourdjan.

(1) Le petit Ararat.
(2) La mer Rouge.

Point d'îles peuplées ; c'est Siya-Koukh (1), où il y a des bêtes fauves qui est la plus grande île de cette mer.

Une autre île importante se trouve à l'embouchure du fleuve Koura d'où les gens de Bardan exportent du poisson (rubia tinctorum). On y lâche des animaux domestiques en pâture.

... D'Abiskoun (2), le chemin, vers le pays des Khazars, passe par de nombreuses localités peuplées, mais il n'y a point d'habitants entre Bab-oul-Abwab et les Khazars. Ainsi, quand tu auras quitté Abiskoun, tu passeras par les terres de Djourdjan, du Tabaristan, de Deilem et de Djil, puis tu entreras dans la région de l'Arran puis dans celle de Moukan, et après deux jours de marche à travers le pays du Chivânchah, tu aboutiras à Bal-oul-Abwab.

C'est après quatre jours de marche à travers ce même pays que tu arriveras à Semender.

Il faut sept autres jours de marche à travers le désert (la steppe) pour arriver à Itil (3).

Du côté de Siya-Koukh, il y a un détroit étroit où, par temps de vent, les navires sont exposés à des avaries ; quand un navire y échoue, on ne peut guère rien sauver de ses débris à cause des Turcs qui étant les maîtres de cette place s'emparent immédiatement de tout ce qui reste.

Khazar est le nom du pays, et sa capitale est Itil ; Itil est également le nom du fleuve qui parcourt la ville, venant du pays des Russes et des Bulgares.

La ville d'Itil se divise en deux parties : la plus grande se trouve sur la rive occidentale et porte le nom d'Itil, l'autre se trouve sur la rive orientale. Le roi réside dans la partie occidentale ; il s'appelle dans leur langue « bek » et aussi « bak ». L'étendue de cette partie est d'environ un

(1) Nom difficile à identifier par suite du changement de configuration de la côte caspienne.

(2) Presqu'île aujourd'hui presque disparue.

(3) Capitale du Khazar près de la ville moderne d'Astrakhan.

parasange ; elle est entourée d'un mur. Les édifices de cette ville sont dispersés ; outre plusieurs demeures d'argile, ses habitants occupent des tentes ; ils ont des marchés et des bains ; il y a beaucoup de Musulmans ; on dit que leur nombre dépasse 10.000 individus ; ils ont environ trente mosquées. Le palais du roi se trouve loin de la rive du fleuve ; il est construit en briques cuites ; personne autre n'a le droit d'en construire autant. Le mur de la ville a quatre portes.

Leur roi est de religion juive, et on dit que sa suite compte environ 4.000 hommes. Les Khazars sont musulmans, chrétiens et juifs, et il y a aussi des païens. La classe la moins nombreuse est celle des Juifs, la plus grande celle des Musulmans et des chrétiens ; néanmoins le roi et ses proches sont juifs. Leurs mœurs sont à peu près celles des païens ; ils se saluent en se prosternant jusqu'à terre.

Leur droit, qui les distingue des autres peuples, est basé sur d'anciennes coutumes contraires aux religions musulmane, juive et chrétienne.

Le roi a une armée de 12.000 hommes ; quand l'un d'eux meurt on le remplace immédiatement par un autre. Ils ne reçoivent pas de solde fixe, si ce n'est quelque part qui leur échoit à l'occasion d'une guerre ou d'une affaire qu'ils exécutent en commun.

La source des revenus du roi est le montant des impôts de douanes prélevés sur les routes de terre, de mer et le fleuve (1). Les habitants des quartiers urbains et des environs ont à fournir au gouvernement toutes sortes de provisions et de boissons nécessaires en nature, etc.

Près du roi se trouvent les sept juges qui représentent Juifs, chrétiens, Musulmans et païens (2). Ce sont ces juges qui tranchent tous les litiges. Les intéressés ne viennent

(1) A raison de 10 p. 100.
(2) Il en sera question plus loin de même que des Khazars en général.

pas chez le roi en personne, mais s'adressent à ces juges. Le jour du jugement un intermédiaire se tient entre ces derniers et le roi, et est chargé de l'échange des propos entre le souverain et les juges, mais c'est le premier qui décide de son chef et les juges n'ont qu'à faire exécuter ses ordres.

Il n'y a point de villages près d'Itil, et les champs sont disséminés dans les environs.

En été, les habitants quittent la ville et rayonnent dans un espace d'environ vingt parasanges où ils ensemencent les champs et récoltent le blé qu'ils transportent dans des chariots ou sur les navires. Ils se nourrissent de préférence de riz et de poisson (et de miel) ; quant au miel et à la cire qu'on exporte de chez eux, ils les reçoivent du pays des Russes et des Bulgares. Il en est de même des peaux de castor qui sont expédiées dans tous les pays et qu'on se procure exclusivement dans les fleuves des terres des Russes, des Bulgares et de Kiev كو يابه et qui ne se rencontrent nulle part ailleurs, autant que je sache.

Les marchands résident de préférence dans la partie orientale de la ville des Khazars et c'est là que se trouvent les dépôts des marchandises tandis que sa partie occidentale est réservée au roi (à sa suite, à son armée et aux vrais Khazars.

La langue des Khazars n'a rien de commun avec la langue des Turcs et des Persans et surtout ne ressemble à aucune des langues des peuples (connues).

Le fleuve Itil (1) prend, comme je l'ai appris, son origine près des terres Khirkhiz (2) et coule entre les terres du Kaïmak et des Youz entre lesquelles il forme une frontière naturelle. Puis ce fleuve passe par le territoire des Bulgares vers l'ouest pour revenir vers l'est, où il parcourt

(1) Le Volga dont l'auteur semble ignorer le cours.
(2) Les Kirghiz.

les terres des Russes. Ensuite, il revient au pays des Bulgares, puis il passe par la terre Bourtas, pour se jeter dans la mer Khazare. On dit que le fleuve se subdivise en soixante-dix bras et qu'il roule une eau douce d'une couleur différente de celle des eaux de la mer.

Les Khazars ont encore une ville qui s'appelle Semender (1). Dans l'espace qui sépare cette ville de Bab-oul-Abwab, on trouve de nombreux jardins, et on dit qu'ils contiennent environ 4.000 pieds de raisins qui s'étendent jusqu'à la frontière de Serir; c'est même le raisin qui forme le fruit principal de ces jardins.

Le roi de Semender est de religion juive et apparenté à celui des Khazars. Semender est éloignée de la frontière de Serir de deux parasanges. La paix règne actuellement entre ceux de Semender et Sahib-as-Serir.

Le peuple de Serir (2) est chrétien. On dit que ce trône d'or appartenait autrefois à un roi de Perse et qu'après la cessation de la domination des rois persans, il fut emporté vers le pays du Serir par un de ces rois, descendant de Bahram-Tchoubin (Djoura). La souveraineté continue à se trouver dans les mains de ses descendants.

On dit que ce trône fut fabriqué pour un des Eshosroès, ce qui demanda quelques années. Un armistice règne entre Serir et les Musulmans.

Après Semender dans le territoire des Khazars je ne connais aucun autre point ayant une population aussi dense.

Les Bourtas (3) sont une tribu voisine des Khazars et aucun peuple ne les sépare les uns des autres; c'est un peuple qui est dispersé le long de la vallée du fleuve Itil. Bourtas est un nom de pays, de même que Rouss et Khazar,

(1) Près de Petrovsk ?

(2) Serir ou le trône, d'après le trône des rois sassanides que leur dernier successeur aurait transporté dans le Daghestan où il devint le roi du Serir.

(3) Population exclusivement rurale islamisée, dont les Lesghiens seraient les descendants.

et Serir est celui d'un gouvernement et nullement celui d'une ville ou d'un groupe de gens.

Les Khazars ne ressemblent point aux Turcs ; ils ont des cheveux noirs et forment deux classes. L'une qui s'appelle Karakhazar est caractérisée par un teint foncé, presque noir rappelant celui des Indiens ; l'autre classe est blanche et se distingue par sa beauté et ses qualités extérieures. Tout ce qui échoue chez nous comme esclave Khazar provient de chez les païens qui seuls tolèrent la vente de leurs enfants et l'asservissement des leurs; les croyances des Juifs et des Chrétiens qui se trouvent parmi eux sont d'accord avec celles des Musulmans pour ne point tolérer l'esclavage de ceux de leur religion.

Dans le pays des Khazars, on ne récolte que le trèfle qu'on expédie à l'étranger. Quant aux esclaves (1), au miel, à la cire, aux peaux de castor et aux laines, ces articles sont tous fournis par les pays autres que la Khazarie. Des vestes de laine et des tuniques d'homme forment le vêtement des Khazars et de leurs voisins. D'ailleurs, ils ne les confectionnent pas eux-mêmes, mais importent leurs vêtements des pays du Djourdjan, du Tabaristan, de l'Arménie, de l'Azerbeidjan et de Roum.

En ce qui concerne l'administration et le gouvernement des Khazars, leur chef s'appelle : Khakan-Khazar (2). Il est supérieur au roi Khazar, mais c'est le roi lui-même qui le nomme. Lorsqu'ils désirent nommer un des leurs Khakan, ils l'amènent et se mettent à l'étrangler avec un bandeau de soie. Ce n'est qu'au moment où il va être asphyxié qu'on lui demande : « Combien de temps veux-tu gouverner ? » Il répond : tant et tant d'années. S'il meurt plus tôt, tant mieux pour lui, sinon on le tue à l'expiration du nombre d'années qu'il avait fixé d'avance. Le khakanat

(1) Une leçon porte : le mercure.
(2) Kagan dans les chroniques slaves.

n'est donné qu'à des personnes issues de familles renommées. Le Khakan n'a qu'un pouvoir nominal, on le respecte et lors des présentations, on se prosterne devant lui.

Le roi lui-même ne pénètre dans sa tente que dans le cas d'un événement important et même il doit s'arrêter à l'entrée, se jeter à terre et se prosterner pour se relever après et se tenir à la porte jusqu'au moment où le Khakan daigne lui permettre de l'approcher. Quand un grand péril menace les Khazars, ils font sortir le Khakan ; dès que les Turcs ou les autres peuples kafires s'aperçoivent de sa présence, ils se mettent en fuite sans oser les combattre, tellement est grand le respect qu'ils professent pour sa personne. Quand le Khakan meurt et est enterré, personne ne doit passer devant sa tombe sans se prosterner, les cavaliers ne remontent sur leur cheval qu'après l'avoir perdue de vue.

Les Khazars font preuve d'une obéissance telle envers leur roi que chaque fois qu'il trouve opportun de supprimer un de ses sujets, fût-ce un des plus renommés, d'une façon discrète, il n'a qu'à le lui ordonner pour que l'autre se rende à son domicile et s'y tue sans tarder... »

(*A suivre*). N. Slouschz.

NOTES ET DOCUMENTS

LE CHÉIKHISME (1)

II

La deuxième question qui sépare les Bala-Séris des Chéïkhis, est celle de la science des Imâms. Celle-ci est-elle *houzouri*, c'est-à-dire présente, ou bien est-elle *houçouli*, ce qui veut dire acquise ?

Le mot Houzouri a plusieurs sens. L'un d'eux est que le *connu*, en essence, et non sous sa forme matérielle, doit exister auprès de celui qui sait (1), telle, par exemple, la science de la raison sur elle-même. En face de ce sens se trouve celui du mot Houçouli, qui implique que la science d'une chose doit provenir de l'acquisition de la forme de cette chose, par celui qui la connaît ; par exemple, la science de la raison sur les choses qui sont autres qu'elle. Ces deux sortes de sciences dépendent de la chose connue.

Le second sens du mot Houzouri est la science à la manière de l'embrassement de Celui qui subsiste par lui-même ; telle la science de ce qui embrasse sur ce qui est embrassé, celle de la cause sur l'effet, celle de la lampe sur la lumière qu'elle répand.

Si la cause est absente, l'effet disparaît. Cette science est active, et le connu dépend d'elle.

Il en est ainsi pour la science de la raison sur les formes des choses : elle en fait comparaître les formes dans sa pensée, et l'existence de ces choses dépend de ces formes. En opposition est la science houçouli, dans laquelle il n'en est pas ainsi.

(1) V. la *Revue du Monde Musulman*, février 1910.
(2) L'Essence de la table, par exemple, doit être auprès de Dieu.

Le troisième sens du mot Houzouri est ce que le vulgaire comprend de ce mot. Il signifie que la totalité des choses doivent être activement connues par le savant : il ne doit rien ignorer ; il n'a donc besoin de rien acquérir dans ce domaine ; il n'a ni à observer, ni à réfléchir. Celui qui possède une pareille science, on dit de lui qu'il a la science *houzouri*, c'est-à-dire qu'il a la science sur toutes choses. Ici, le sens de Houzouri est plus général que dans les deux autres acceptions.

Celui qui ne connaît pas certaines choses et a besoin de se reporter à ses livres ou d'interroger quelqu'un, celui-là a la science *houçouli*.

Examinons quel est le sens qui est l'objet des disputes entre les deux adversaires, et s'il existe réellement entre eux une querelle fondamentale, Chèïkh Ahmed dit dans son commentaire de cette parole : « O vous! qui êtes les trésors de la science de Dieu ! » : « La science est l'être même de ce qui est connu, et les Imâms voient toutes choses là où elles sont, et dans le temps dans lequel elles sont. En effet, chaque chose a son existence liée à l'ordre de Dieu, et sans cet ordre, rien ne peut arriver à l'existence. Cet ordre de Dieu, ce sont les *Imâms*, par la lumière desquels toutes choses subsistent. »

Il a dit encore dans le commentaire de ce passage du *Ziaré* : « Dieu vous a élu pour que vous connaissiez les secrets de l'Invisible » : « Sache que le mot Invisible indique ce qui est caché à nos sens. Quand on dit Dieu est invisible, on parle d'une chose cachée soit à certaines créatures, soit à toutes, car rien n'est caché à Dieu et pour Lui, il n'y a pas d'invisible. Quant aux créatures, pour elles il y a de l'invisible et du visible... (il parle ainsi jusqu'à l'endroit où il dit :) Donc, cette *invisibilité* pour laquelle Dieu a créé les Imâms, est cette invisibilité qui existe pour ceux qui ne sont pas Imâms : pour eux, Imâms, elle n'est pas autre chose que de la visibilité. Leur science sur ces choses (invisibles pour nous) est donc une science d'embrassement, de visibilité (1) ; ce n'est pas une science acquise par des rapports ou des traditions. »

Dans le commentaire de ce passage : « O vous, qui agissez d'après le livre de Dieu! » il dit encore : « Tout ce qui est en ce monde est science en soi, et le savant, c'est le livre de Dieu : or ce sont les Imâms qui le portent ce livre, ce qui veut dire qu'ils le connaissent tout entier, qu'ils le font parvenir aux hommes, le font circuler, l'expliquent, le commentent dans tous les préceptes du Chériat et dans les existences, ou autrement dit, dans la création et dans l'imposition des devoirs (1). »

Dans le commentaire de ce passage : « Dieu a voulu de vous l'ordre

(1) C'est-à-dire que ce qui nous est invisible à nous est pour eux exactement comme ce qui nous est visible.

de sa Créature », il dit : « Cela signifie : Dieu a voulu de vous que vous mainteniez la créature dans l'observance de ses devoirs, tant dans la création que dans l'ordre religieux, dans les choses invisibles comme dans celles qui tombent sous nos sens, dans ce monde comme dans l'autre, tant en Paradis qu'en Enfer ; car tous les rangs divins et toutes les nécessités de la Création, Dieu les a fait contenir dans les Imâms. Il a rendu l'obéissance à vous (Imâms) l'égale de son obéissance à Lui, car c'est Lui le Riche absolu. Chaque chose qui lui est attribuée et qui peut être dite à son égard, ne retourne pas à son Essence bénie, elle retourne à la plus proche de ses créatures. Dieu se l'attribue à Lui-même, pour donner un haut rang à l'Imâm, pour le faire paraître sublime aux yeux des hommes (et ainsi jusqu'à l'endroit où il dit :) L'obéissance est chose nouvelle (créée) et ne peut s'appliquer qu'à ce qui est *nouveau* : or ce sont les Imâms qui sont nouveaux (1). »

Il y a beaucoup de choses de ce genre dans ce commentaire (2). Le résumé en est aux yeux des moutecharrehés que la science des Imâms sur toutes choses est pour les Chéïkhs une science *houzouri*, dans les deux derniers sens de ce mot, c'est-à-dire qu'ils savent les choses activement par la voie de la science enveloppante et qui voit.

Ceci, dit Abd-Ous-Samed, auteur du *Tériaq-Farouq*, est la conséquence nécessaire de la croyance que les Imâms sont la cause efficiente de la création. Il ressort des paroles du Chéïkh que le titre de *Sublime Savant dans les choses invisibles* s'explique en dernière analyse et s'applique à l'Imâm. L'attribution qui en est faite à Dieu, n'est qu'un signe d'honneur pour lui (3), et de glorification.

Chéikh Redjeb Borsi, dans le *Méchareq-oul-Envar*, dit au sujet du Véli : « Toutes les faces du monde sont réunies devant les yeux du Véli : dire loin ou près, eu égard à lui, est tout un ; le rapport de tous à lui est comme le rapport d'un dirhem qui se trouverait dans la main d'un homme. Ce Véli embrasse donc le Monde, et Dieu l'embrasse lui et le monde. »

Sèyyed Kazem Rechti, dans son traité adressé à Molla Hocéin Ali, dit : « Sache qu'en vérité la Tablette conservée (Law Mahfouz (4) est la

(1) Par opposition à Dieu, qui est l'éternel.
(2) *Cherh-oz-Ziaré*.
(3) L'Imâm.
(4) Si, suivant l'opinion populaire, le Law Mahfouz est une tablette suspendue dans le Paradis sur laquelle se trouvent inscrites les moindres actions à venir des hommes, elle est, suivant l'opinion des savants, l'universalité même de ces mondes où s'inscrivent, ou du moins ont été inscrites toutes nos actions. Par opposition à elle se trouve la *Law mahv esbat* dans laquelle nos actes libres peuvent effacer notre destinée inscrite à l'avance.

poitrine de l'Imâm, c'est le Koursi qui embrasse tous les cieux et toutes les terres. C'est l'Imâm manifeste, le livre le plus grand, le plus sublime dans lequel se trouve la science de Dieu très haut... La cause pour laquelle l'Imâm est orné de ces rangs, est qu'il est l'intermédiaire de la Création. Il est la grande « *Porte* » (1) pour l'influence de l'acte créateur sur les existences : en aucun moment, cette qualité ne l'abandonne, car, si elle l'abandonnait, il ne serait plus la *Porte*, il ne serait plus la première chose que Dieu ait créée... L'Imâm est cet esclave croyant dont le cœur offre l'amplitude voulue à toutes les sciences divines, à tous les trésors éternels. Donc rien en ce monde ne se peut trouver d'essence, d'attributs, de mots, de significations, sans que son origine ne se reflète en lui et que sa forme ne se manifeste de la part de Dieu dans la poitrine de l'Imâm. C'est alors qu'elles descendent vers les autres créatures. C'est cela la Tablette conservée, qui est la cause efficiente des choses. Toutes les choses existantes y trouvent leur commencement et y retournent (2). »

Au fond, le résumé de la question est ce que dit le Chèïkh lui-même : « Du moment que les Imâms sont la cause efficiente, ils ont, sur tout ce qui est autre que Dieu, l'embrassement actif de Celui qui subsiste par lui-même. »

Hadji Kérim Khan, à la page 125 de la deuxième partie de son *Irchad-el-Avam*, dit : « Ce Dieu que vous aviez auparavant est vrai et sincère ; il est tel que vous l'aviez dit ; mais vraiment, élevez un peu votre compréhension et voyez qu'il est plus haut encore, plus pur que vous ne le pensiez. Celui que vous avez connu est l'esclave de Celui-ci, stupéfait d'en trouver un plus haut que Lui... (et il finit en disant :) Ce Dieu est plus haut que tout rapport, que tout lien, que toute conjugaison avec la créature. Sachez-le pur de toute compromission avec cette dernière. »

A la page 57 de la troisième partie, il dit : « Le but de la créature est donc de purifier, de raffiner en elle-même les attributs de la Créature afin d'aller plus haut qu'il ne se peut comprendre et pour que rien ne reste plus d'elle ni façon d'être, ni nom, afin que, de la tête aux pieds, elle soit la manifestation du Créateur invisible et se fasse son spectacle (3), ainsi que celui de toutes ses qualités. »

Abd-ous-Samed trouve qu'il y a dans ce livre bien d'autres paroles

(1) Bâb. C'est l'explication du surnom de Seyyèd Ali Mohammed.

(2) Nous sommes loin, on le voit, de ceux qui prétendent que le Bâb, Imâm Mehdi, n'est que le précurseur de Mirza Houssein Ali Beha Oullah.

(3) Se purifie de façon à ce que l'on ne puisse voir en lui que le Créateur. C'est ainsi que nous verrons autre part la théorie de la « Roukn Rabé'e ».

du même genre. « Nous avons déjà vu, dit-il, que le Chèïkh prétend que l'auteur de ce monde est l'Imâm très pur, et ce qui vient d'être dit, n'a pas d'autre sens que celui que le Chèïkh et le Sèyyed ont affirmé. Donc, les trois protagonistes du Chèïkhisme sont bien d'accord sur ce point que la science des Imâms est une science *houzouri*, relativement à ce qui est autre que Dieu, avec l'embrassement actif de Celui qui subsiste par lui-même. »

« S'ils ont dit ailleurs, ajoute-t-il, quelque chose de contraire à cela, nous ne devons pas en tenir compte : il faudrait commenter les raisons de leurs dires (1) ou s'en rapporter à ce que nous pensons, que les sciences d'imagination n'ont pas de bases bien fixes ni bien solides. »

Il est certain qu'en général les oulémas Moutécharréhés n'avancent pas d'affirmations pareilles. Chèïkh Moufid a dit dans plusieurs de ses traités : « Les Imâms de la famille de Mohammed ont su quelquefois ce qui était caché au cœur de certains hommes et ils connaissaient l'avenir ; mais cette science n'était pas obligatoire pour eux : ce n'est pas une condition de leur Imamat ; ce n'est qu'un prodige de leur part, une faveur que Dieu leur a accordée. Dieu les a ainsi rendus savants, afin de glorifier et de raffermir leur Imamat. Mais il n'est pas nécessaire, intellectuellement, qu'ils soient ornés de cette qualité. Dire qu'ils connaissent les invisibilités des choses est une parole de négation et la perversité d'une pareille affirmation est évidente, car, enfin, cette qualité est le fait de Celui qui connaît les choses par lui-même, et non de celui qui en a acquis d'autrui la science. Cette science directe n'est possible que pour Dieu très Haut ! Toute la nation du Prophète a la même croyance que celle que je viens d'exposer, sauf quelques *Naderis*, qui sont Moufavézés, et se sont eux-mêmes attribué le titre de Musulmans et quelques Ghoulats, que Dieu les maudisse les uns et les autres. »

Chèïkh Hourr Amoli a dit : « En cas de doute, et quand on ne sait pas si une chose est permise ou illicite, il n'est pas nécessaire d'interroger l'Imâm, car il n'est pas obligatoire que l'Imâm nous réponde. Il faut bien nous convaincre que nous ne savons si l'Imâm est savant sur toutes choses. Celui qui connaît les choses invisibles, c'est Dieu seul ! Si les Imâms sont savants, c'est de Dieu seul qu'ils tirent leur science, quand ils en ont besoin. Ou bien ils ne savent que quand ils veulent savoir. »

(1) Il y a ici une allusion à la méthode persane, qui veut que l'on doive cacher sa religion à l'ennemi. Il y a certainement du vrai dans les attaques d'Abd-ous-Samed, mais il y a aussi beaucoup de faux.

Chèïkh Mortéza a dit : « Quant à la question de la quantité de choses connues par l'Imâm, soit qu'il les connaisse toutes, soit qu'il n'en connaisse qu'une partie, quant à la façon dont il les connaît, et si l'acquisition de cette science est due au seul désir qu'ils puissent avoir de l'acquérir, ou bien s'il faut qu'ils s'occupent de la question sur laquelle ils auraient à s'instruire, ou bien s'il n'est pas nécessaire qu'ils y réfléchissent, tout cela ne peut être connu de science certaine par les divers hadis ; il vaut donc mieux leur abandonner la science de ces choses. »

Tout ceci démontre pour l'auteur du *Tériaq-Farouq*, qu'il faut tout au moins hésiter, car il est hors de doute que les paroles de Chèïkh Moufid et celles de Chèïkh Hourr nient que les Imâms soient savants sur toutes choses (1).

Medjlici au contraire, à son chapitre des Croyances, dit au sujet des Imâms : « Les Imâms savent les sciences de tous les prophètes : ils connaissent le passé et l'avenir jusqu'au jour du Jugement. Tout ce que le Prophète savait, il en a instruit Ali, et chaque Imâm connaît toutes les sciences de l'Imâm qui le précédait au moment de son Imamat. Ils ne parlent donc pas suivant leur propre opinion ou suivant le libre examen ; au contraire, tous les préceptes, ils les savent de la part de Dieu. Ils n'ignorent rien de ce que l'on peut leur demander. Ils ont la science de tous les mots et de toutes les sortes d'hommes, soit croyants, soit impies. Et leur sont expliquées, à chaque instant, les œuvres de cette nation, tant des bons que des mauvais. »

D'après ce qu'on vient de lire, les Imâms savent toutes choses, tandis qu'au contraire suivant l'opinion d'autres, leur science se borne à certaines questions sur lesquelles ils peuvent être interrogés : elle n'est pas éternelle et doit être transmise, au moment de sa mort, par l'Imâm à son successeur ; l'Imâm n'a donc pas l'embrassement de Celui qui subsiste par Lui-même.

Il y a donc contradiction absolue.

Cependant, de quelques paroles du Chèïkh et du Seyyèd, il ressort que les Imâms, dans ce bas monde des choses visibles, n'ont pas la science universelle ; ils ne deviennent savants que peu à peu, par degrés. C'est ainsi que le Chèïkh, dans le commentaire de ce passage : « Djébraïl a été suscité vers votre aïeul », dit : « Sache que Djébraïl est un des rangs de la Vérité mohammédique, un des rayons de

(1) Les Moutécharréhés établissent donc une distinction entre le Prophète et les Imâms. La science du Prophète est Houzouri, celle des Imâms est Houçouli. Le Prophète répond de suite aux questions qui lui sont posées, l'Imâm demande le temps de la réflexion.

sa lumière. Il prend donc les sciences de la Vérité de cette Altesse, de son intelligence, et les apporte à sa pensée, à la façon de ces illuminations qui pénètrent tout d'un coup dans ton cœur ; car il advient souventes fois que tu oublies quelque chose, puis, tu t'en souviens et tu dis : « Il me revient à l'esprit » ou bien « Il pénètre en mon cœur cette pensée que... » En réalité, cela vient de ton cœur, ou de ton existence, ou de ton essence. Ce que tu avais oublié, est recueilli par ton intelligence, et, par elle, apporté à ta pensée : c'est alors que tu y penses (1). »

Séyyed Kazem, dans les questions d'Abd-Oullah Beg, dit en réponse à cette question : « Est ce que le Prophète de Dieu connaissait le martyre de Houssein avant que Gabriel le lui vînt annoncer ? S'il le connaissait, quelle utilité y avait-il à ce que Gabriel vînt le lui annoncer ? » Il répond : « Le Prophète connaissait tous les états, tous les incidents avant leur existence comme après leur existence, chacun en son temps et en son lieu. Il les connaissait donc quand ils descendirent du premier monde invisible au second et de là au monde de la visibilité. Le monde de la Visibilité est étroit, c'est pourquoi il ne laisse pas de place pour que toutes les sciences descendent d'un coup sur le Prophète : elles viennent par gradations successives, elles sont comme un fleuve qui coule éternellement, jamais ne tarit et va du monde invisible au monde visible. Dans ces conditions, il faut forcément un intermédiaire qui soit la relation entre l'invisible et le visible : ces intermédiaires sont les anges, qui prennent de son invisible et qui l'apportent à sa vue. Il en est ainsi pour les choses qui pénètrent en ton cœur et qui se manifestent dans tes sens, qui sont liés à ton corps. En effet, ces pensées, de ton cœur, arrivent à l'extérieur de ton corps, à tes sens : ce sont les anges qui sont les intermédiaires. Donc, il n'est pas possible dans le monde visible que quelque chose parvienne au Prophète sans l'intermédiaire d'un ange, et il n'est pas possible qu'un ange prenne cette chose, si ce n'est de son invisibilité même (2). »

On a pensé pouvoir ainsi réunir les hadis, en apparence, contradictoires, et l'on a extrait le sens de ceux qui démontrent que l'Imâm est activement savant sur ce qui a été et sur qui sera et qu'il est le trésor de la science, la mine de la science et que le monde entier est auprès de Lui comme une noix entre vos mains. On a pensé pouvoir les faire concorder avec le sens des versets qui démontrent que les Imâms ne sont pas savants et que, suivant leur expression : « Nous, nous

(1) Si l'on y prend garde il y a ici la négation de la personnalité de Gabriel : son rôle correspond à celui d'une simple opération mentale.
(2) L'ange c'est la Vérité Mohammédique de tout à l'heure.

sommes aidés dans notre science, et si nous n'étions pas aidés, elle disparaîtrait » ou encore : « L'Imâm ne savait pas où était réfugiée sa servante » et : « Le Prophète ne savait pas où était perdu son chameau non plus que l'Emir des Croyants ne savait que celui qui l'avait interrogé était Gabriel ; il ne savait pas non plus qu'il ne serait pas tué la nuit où il se coucha dans le lit du Prophète pour favoriser sa fuite ; l'Imâm Hassan ne savait pas qu'on avait mélangé du poison à son lait, et autres choses de ce genre. C'est en les considérant à leur point de vue matériel, au point de vue de leur qualité humaine, qu'ils ignoraient ces détails, comme, par exemple, le Prophète ignorait le martyre de l'Imâm Houssein jusqu'au moment où Gabriel l'en avisa.

Comme les Moutécharréhés n'ont pas soufflé mot du monde des lumières, qu'ils l'ignorent et qu'ils ne reconnaissent pas les Imâms comme cause efficiente de la création ; comme peut-être même ils considèrent interdit de parler de ces matières, ils ne peuvent reconnaître tout cela comme vrai, surtout qu'en apparence cela est contraire aux lois des hadis ; car ceux-ci, du moins dans leur sens apparent, ne visent que le rang humain de l'Imâm, et non un autre rang. Donc, si nous nous en rapportons à ce que nous avons dit à la fin de l'examen de la première partie, ceci n'est que la conséquence du principe déjà posé. Il serait donc faux que les Imâms aient la science *houzouri*, dans le second sens de ce mot.

Quant au troisième sens, relativement à ce monde de la Visibilité, il est reconnu que les deux sectes n'ont pas de discussion. Elles nient toutes deux l'Universalité de la science des Imâms, et sont d'accord pour certifier que certaines choses échappent à la connaissance de l'Imâm.

Cependant les Chèïkhis disent que cela provient de l'étroitesse du monde visible, ou du moins du besoin dans lequel on se trouve d'instruments appropriés, tels que la descente d'un ange, les leçons d'un professeur, l'examen du Grand Ejafr, la Colonne de Lumière, ou autres choses semblables. Les Moutécharréhés disent que leurs hadis démontrent que la science leur est donnée peu à peu.

En ce qui concerne les hadis qui parlent de l'Universalité de leur science, les Chèïkhis disent que cette science est en eux, mais dans le Monde des lumières. Les Moutécharréhés ne disent rien à ce sujet. Il semble donc qu'il y ait lieu de lire quelques hadis relatifs à cette question.

Nous ne citerons pas tous ceux qu'un Chèïkhi ou un Chiite peuvent appeler à l'appui de leur prétention ; c'est un fatras insipide et écœurant, qui ne peut que surprendre la raison européenne et dégoûter le lecteur. Nous n'en citerons que ce qu'il faut pour donner une idée de

ce genre de littérature, — si importante en Perse — et pour faire connaître la manière dont se conduit, dans ce pays, une discussion dogmatique, qui reste dans les bornes d'une courtoisie de bon ton.

Donc, il est raconté dans le Livre Qafi que Moufazzal aurait dit : Son Altesse Sadeq a dit : « Soleïman a été l'héritier de David, Mohammed a été l'héritier de Soléïman, et nous, nous sommes les héritiers de Mohammed. En vérité, c'est auprès de nous qu'est la science de la Bible, celle des Évangiles, celle des Psaumes et celle qui est dans tous les livres. »

— Moufazzal dit : « Je dis, en vérité, c'est là la Science ! »

— Il répondit : « Ce n'est pas là la Science ! En vérité, la science est ce qui se renouvelle de jour en jour, d'heure en heure. »

Si nous expliquons « ce qui se renouvelle de jour en jour » par le besoin qu'éprouve la contingence d'une aide pour subsister, nous tombons bien loin des Imâms.

Qoléini raconte de Abi Bacir que celui-ci a entendu les paroles suivantes de Son Altesse Sadeq : « O Aba Mohammed ! le Prophète de Dieu a instruit Ali de mille Portes ; et chacune de ces Portes ouvre mille autres Portes. »

— Je dis : « Par Dieu ! voilà bien la science ! »

— Son Altesse baissa alors la tête, et, au bout d'un certain temps, il dit : « Oui, certes, c'est bien la science !... et pourtant non ! » Puis il dit : « C'est auprès de nous que se trouve la Djaméé ; mais qu'est-ce que les hommes savent de la Djaméé ? »

— Je dis : « Que je sois votre sacrifice ! Qu'est-ce que la Djaméé ? »

— Il répondit : « C'est une feuille dont la longueur est de 70 coudées, des coudées du Prophète de Dieu. C'est le Prophète qui en a ordonné l'écriture, et c'est Ali qui en fut le scribe. En elle est contenue chaque chose licite et chaque chose interdite, et tout ce dont les hommes ont besoin, jusqu'à l'Arch Khadch. »

— Je dis : « Certes ! C'est bien là la science ! »

— Il dit : « Oui ! C'est bien la science... et pourtant non ! » Puis il se tut un certain temps et dit : « C'est auprès de nous que se trouve le Djafr ! Mais qu'est-ce que les hommes savent du Djafr ? »

— Je dis : « Qu'est-ce que le Djafr ? »

— Il me répondit : « C'est un plat en peau dans lequel se trouvent les sciences des Prophètes et des Saints des Béni-Israël. »

— Je dis : « Est-ce là la science ? »

— Il répondit : « C'est là la science..., et pourtant non ! » Il se tut un instant et dit : « C'est auprès de nous que se trouve le Moushaf de Fatemé ; mais d'où les hommes sauraient-ils ce qu'est le Moushaf de Fatemé ? »

— Je dis : « Qu'est-ce que le Moushaf de Fatemé ? »

— Il me dit : « C'est comme votre Qoran ! Trois fois autant, et cependant, dans ce livre ne se trouve pas un mot du Qoran ! »

— Je dis : « Certes ! Voilà la science ! »

— « Oui ! dit-il, c'est la science !... et pourtant non ! »

— Je dis : « Mais qu'est-ce donc la science ! »

— Il répondit : « Tout ce qui se crée jour et nuit, de l'ordre après l'ordre ; de la chose après la chose, jusqu'au jour du jugement ! »

Hamad ben Osman a dit : « J'ai entendu Son Altesse Sadeq dire : « Les athées se manifesteront en l'an 128 : je le sais parce que je l'ai lu dans le Moushaf de Fatemé. » Je demandais : « Qu'est-ce que le Moushaf de Fatemé ? » Il me dit : « Lorsque le Prophète mourut, Fatemé en fut désespérée au point que personne ne le sait autre que Dieu. Dieu envoya alors un ange pour la consoler, et celui-ci lui raconta les nouvelles que Son Altesse Ali écrivait sous sa dictée, et cela devint un livre. Il n'y est rien compris dedans de licite ou d'illicite, mais la science de l'avenir y est enfermée. »

On raconte de Mohammar ibn Khallad qu'il a dit : « Un homme du Fars demanda à Aboul Hassan (1) : « Est-ce que vous connaissez l'invisible ? » Et Aboul Hassan lui répondit : « Pour nous la science s'ouvre et s'étend, et, quand elle est repliée, alors nous ne sommes plus savants. »

On raconte qu'Aboù Abd Allah a dit : « Il n'y a pas de nuit de Vendredi sans que les amis de Dieu se réjouissent. » Je dis : « Qu'est-ce que ces réjouissances ? » Il dit : « Quand vient la nuit de Vendredi le Prophète de Dieu et les Imâms sont dans l'Arch, et moi je vais avec eux ; je ne reviens qu'avec une science nouvelle, que j'ai apprise d'eux. S'il n'en était pas ainsi, les sciences qui sont auprès de moi disparaîtraient (2). »

On raconte d'Abi Bacir que Abou Abd Allah a dit : « En vérité, pour Dieu, il y a deux sciences. Une science qui est auprès de Lui, et il ne l'enseigne à aucune de ses créatures, et une science dont il gratifie ses anges et ses prophètes. Chaque science qu'il enseigne aux anges et aux prophètes aboutit à nous. »

Medjlici raconte dans le *Bahar*, de Kéchchi, que Ibn Moghaïré aurait dit : « J'étais chez Aboul Hassan avec Yahya ben Abd Allah ben el

(1) Imam Abou Djaafer.

2. D'après ce hadis, ce ne serait que la nuit du Vendredi que l'aide parviendrait aux Imâms, tandis que la thèse générale est que cette aide leur parvient de seconde en seconde. D'ailleurs les contradictions sont nombreuses ; ainsi nous venons de voir un hadis dire que dans le « moushaf » de Fatemé il n'est pas question des choses licites ou illicites, d'autres traditions disent exactement le contraire.

Hocein. Yahya dit : « Que je sois votre sacrifice ! Les hommes s'imaginent que vous avez la science de l'invisible ? » Il répondit : « Non ! Certes, cela n'est pas, » et il ajouta : « Mets ta main sur ma tête et vois que, j'en jure par Dieu ! tous les poils de mon corps se sont dressés d'horreur sous tes paroles. J'en jure par Dieu ! il n'y a rien auprès de nous si ce n'est ce que nous avons reçu par héritage, et venant du Prophète. »

Devant ces contradictions, il peut paraître qu'affirmer la science Houzouri pour les Imâms est dû à un excès dans l'adoration des Imâms et à la remise à eux, de la part de Dieu, de ses pouvoirs ; car la Science Houzouri veut évidemment dire ici la science de l'invisible.

Cependant Chèïkh Ahmed connaissait à n'en pouvoir douter les condamnations portées contre les Ghoulats. Il avait lu dans le *Bahar-oul-Envar* cette lettre émanant du Sahab-oz-Zéman en réponse à celle de Mohammed ibn Halal el Kerkhi : « O Mohammed ibn Ali ! Le rang de Dieu est bien au-dessus de ce qu'en disent les hommes. Quant à nous, nous louons continuellement la Divinité ! Nous ne sommes pas les associés de Dieu dans sa science non plus que dans sa puissance ! Personne ne connaît l'invisible, si ce n'est Dieu, ainsi qu'il l'a dit dans son livre : « Q. XXVII, 66. Dis : « Nul autre que Dieu, au ciel et sur la terre, n'en connaît les secrets, si ce n'est Allah. Les hommes ne savent pas... » pas plus Adam que Noé, Ebrahim que Moïse, et les autres tels que prophètes et Mohammed Prophète de Dieu, et Ali ibn Abi Taleb, et Haçan et Hossein et les autres Imâms. Nous sommes tous les esclaves de Dieu, et Dieu a dit : « Q. XX, 123, 124, 135. Celui qui se détournera de Mon Zikr (1), mènera une vie misérable. » Nous le ferons comparaître aveugle au jour du Jugement. Il dira : Seigneur ! pourquoi m'as-tu fait comparaître aveugle, moi qui voyais auparavant ? Il en sera ainsi ; nos signes vinrent à toi et tu les as oubliés, tu seras de même oublié aujourd'hui. « O Mohammed ibn Ali, les Chiites ignorants nous ont tourmentés et ceux dont la religion est moindre encore et qui valent moins qu'une aile de mouche. Je prends Dieu à témoin, et Il me suffit comme témoin, ainsi que Mohammed, Son envoyé et Ses anges et Ses saints. Et je te prends à témoin, ainsi que quiconque entendra la lecture de cette lettre, que je me détourne auprès de Dieu et de Son Prophète de celui qui dit que nous, Imâms, nous connaissons l'invisible, ou que nous sommes les associés de Dieu dans Son royaume, ou qui nous donne un rang autre que celui que Dieu nous a donné, et pour lequel il nous a créés ; ou qui dépasse les limites en notre faveur,

(1) Zikr est ici traduit tant par les Chèïkhis que par les Babis, l'Imâm Mehdi.

limites que je t'ai expliquées en tête de cet écrit. Je vous prends à témoins, vous autres, que celui dont nous nous détournons, Dieu, Ses anges, Ses Prophètes, Ses saints s'en détournent. J'ai fait de cet ordre qui est dans cet écrit, un dépôt sous ta responsabilité et celle de quiconque entend ceci ; vous n'en devez rien cacher à qui que ce soit, à personne d'entre mes amis ou mes sectateurs ; de sorte qu'ils s'accordent tous à croire aux termes de cet ordre, et que dès lors, Dieu les voie et les fasse revenir à la religion droite de Dieu : qu'ils abandonnent ce qu'ils ne savent pas. Donc, quiconque comprend le sens de ma lettre et n'agit pas ainsi que je l'ordonne, n'abandonne pas ce que je lui ai interdit, Dieu permet que Ses esclaves purs le maudissent. »

Et les ennemis des Chéïkhis de s'écrier : « O mon frère ! s'il es admis que l'Essence de Dieu soit plus haute que notre compréhension, que tous les attributs et tous les actes se rapportent à la plus proche des créatures de Dieu, ainsi qu'il est dit dans les paroles de Chéïkh Ahmed, alors, quel est donc le rang qui reste et dont Son Altesse, dit Dieu ne nous y a pas fixés ? Et nous nous détournons de ceux qui vont plus loin que ce rang ? »

Dans le *Bahar-oul-Envar*, il est raconté que Kéchchi a rapporté qu'Abd Allah Ibn Meskan a dit : « J'entrai avec Ibn Zahédé et Amer ben Djeza'at el Azdi, chez Abou Abd Allah. » L'un d'entre nous dit : « Que je sois ton sacrifice ! En vérité Moufazzal ben Omar a dit de vous que vous fixiez la nourriture pour les esclaves. » Abou Abd Allah s'écria : « J'en jure par Dieu ! C'est Dieu qui fixe lui-même pour nous notre propre nourriture. Moi-même, en vérité, j'ai eu besoin de quelque chose de mangeable pour satisfaire la faim de ma femme et de mes enfants. Et j'étais très triste ! Je fis beaucoup d'efforts, et je pris beaucoup de peines à ce sujet, tant qu'enfin je trouvai de quoi leur donner à manger, et cela me rendit tout heureux. Que Dieu maudisse Moufazzal et se détourne de lui. » Alors mes deux compagnons demandèrent : « Devons-nous, nous aussi, le maudire et nous détourner de lui ? » Il répondit : « Oui ! » Alors nous le maudîmes et nous détournâmes de lui (1).

Dans le *Bahar-oul-Envar* il est raconté, comme provenant du Nahadj-oul-Baleghé que quand Ali prédit les Turcs et les événements qui suivirent, quelques-uns de ses compagnons lui dirent : « La science de l'invisible, ô Ali, t'a donc été donnée ? » Ali rit, et répondit : « O

(1) Peut-être peut-on remarquer ici que si ce hadis est vrai, il déconsidère à jamais Moufazzal, et que par conséquent aucun crédit ne doit être accordé à ses dires ; le hadis cité plus haut comme provenant de lui est donc mensonger, à moins que ce ne soit celui-ci qui soit indigne de créance.

mon frère Kelbî ! Je n'ai pas cette science de l'invisible. J'ai appris tout cela d'un autre, et la Vérité de la science de l'invisible, c'est la science de l'Heure, et celle-là est spéciale à Dieu. Dieu sait ce qui est dans la matrice des femmes, si c'est un fils ou une fille, s'il sera laid ou beau, heureux ou malheureux, généreux ou avare, s'il est d'enfer ou des gens du Paradis. En vérité c'est là la science de l'Invisible que personne autre que Dieu ne connaît. Toutes les autres choses que celle-là constituent la science que Dieu a apprise à son Prophète, et ce Prophète me l'a apprise. »

La plus grande partie des hadis démontrent que les Imâms savent tous les événements passés et tous les événements futurs jusqu'au jour du Jugement. Dès lors que peut-il rester qu'ils ne connaissent pas, et qui soit créé pendant le jour ou la nuit ? Et cependant ils ont affirmé : « C'est de la grâce de Dieu que provient notre science et, si cette grâce cessait, notre science serait épuisée. »

Cette contradiction a été plus ou moins heureusement expliquée par Medjlici, dans son *Bahar-oul-Envar*. Il y dit que le sens de ces termes : Dieu aide et vient au secours de notre science, est que nous avons cette science, nous Imâms, mais nous avons besoin de quelqu'un qui la garde ; car c'est une science que nous avons acquise auparavant. Cette explication semble, il est vrai, en contradiction avec le sens apparent des Hadis.

Il y dit encore : les sciences possédées par les Imâms sont tout d'abord condensées, résumées, et ce n'en est que le commentaire qu'ils acquièrent par la suite. Ceci est d'accord avec le hadis que nous avons rapporté sur la nuit du Qadr, mais n'est pas conforme avec tous les autres hadis.

Il dit encore : La première science est susceptible de *Beda* (1), tandis que la seconde est définitive. Ceci est en contradiction avec les hadis qui parlent de la science de l'avenir, car il semble bien qu'en ce sens, il s'agisse des sciences définitives.

Enfin, et Medjlici prône par-dessus tout cette explication, il dit que le sens de la seconde science est le progrès des Imâms dans la connaissance de Dieu, qui est infinie, et ils y progressent constamment, infiniment plus que qui que ce soit. Cette explication semble cependant se heurter aux hadis dans lesquels il est dit : Si l'aide de Dieu venait à nous manquer, notre science serait anéantie.

Les Chèïkhis ont donné plusieurs explications de leurs dires : ils ont affirmé que « cette progression, cette augmentation » indiquent l'arri-

1 Troisième partie de la IV^e^ unité du Beyân.

vée de l'aide nouvelle, seconde par seconde ; ils ont dit que la science du passé et de l'avenir varie suivant l'intime des Imâms, intime qui est dans le monde invisible ; et l'augmentation et la création nouvelle descendent, jour par jour, année par année, du caché à la lumière, de l'invisible à l'apparence, par l'entremise d'anges, qui sont les intermédiaires. Et c'est un des rangs des Imâms que les anges prennent de leur invisible et apportent à leurs regards. Le besoin qu'ont les Imâms de considérer, de réfléchir, pour comprendre, leur besoin de vouloir comprendre pour comprendre, cela n'a lieu que dans le monde des invisibilités.

Bref, suivant Hossein ben Mohammed ben Ahmed ben Ebrahim el Bahrani, le résumé de l'argumentation Chèïkhie est le suivant :

Les versets 48 et 49 de la Sourate XVIII du Qoran disent : « Quel détestable échange que celui des méchants ! Je ne les ai pas pris (les méchants) pour témoins quand j'ai créé les Cieux et la terre ; et, quand je les créais (les Imâms) je n'ai pas pris pour aides ceux qui s'égarent ! »

On interprète ce verset dans le sens indiqué par les parenthèses, et l'on dit que Dieu a fait les Imâms témoins sur les créatures des cieux et de la terre. Des hadis sans nombre, dont la chaîne de traditions est inattaquable, sont venus rapporter l'interprétation de ce verset. Or, des hadis, quand ils sont aussi parfaits que ceux-là, donnent naissance à la certitude absolue, qu'ils soient ou qu'ils ne soient pas d'accord avec le Livre de Dieu.

Le verset 137 de la Sourate II porte : « C'est ainsi que nous avons fait de Vous (O Imâms !) (1), une nation intermédiaire afin que vous soyez témoins vis-à-vis de tous les hommes, et que l'Apôtre soit témoin par rapport à vous. »

La véritable nation intermédiaire, ce sont les Imâms, qui sont témoins sur tous les hommes, alors que c'est le Prophète de Dieu qui est témoin vis-à-vis d'eux.

Ici encore des hadis inattaquables sont venus à l'appui de cette interprétation (2) et ont, par conséquent, établi une certitude absolue. Plus encore, Dieu n'a-t-il pas fait de son Prophète un flambeau brillant ? N'est-il pas la première Créature de Dieu ? Or, il est dit : « Je jure, ô Imâms, que vos esprits, votre lumière, vos natures sont un (avec ceux du Prophète).

Donc, dès le début de la Création, ils sont associés au Prophète, et créés d'une poussière spéciale.

(1) Et non : « O Arabes ! » comme le porte la traduction de Kazimirski.
(2) Bien entendu des hadis acceptés par les Chiites seuls et servant à cette interprétation Chiite.

Le meilleur argument sur lequel on puisse appuyer ces affirmations est le Livre de Dieu, dans ses versets certains, non dans les abrogés. De plus, des hadis authentiques et sûrs viennent les corroborer, hadis dont l'autorité est telle qu'ils font partie intégrante des dogmes de l'Islam.

Ils prouvent que les Imâms sont les premières des créatures et les ont toutes précédées, de combien de milliers d'années !

Or, durant ce temps antérieur à la Création, il y avait pour eux des lumières, et, après un certain nombre d'années, les autres créatures furent créées de leur lumière. Ils avaient donc la science, ils connaissaient leur propre lumière, la Science Houzouri ; et rien n'est, dans le Royaume du Dieu du monde, qui n'ait été créé de leur lumière, de la lumière de leur lumière, du reflet ou du reflet du reflet de leur lumière. Donc ils étaient, ils sont savants sur l'universalité de tout ce qui existe et de tout ce qui existera dans le Royaume de Dieu : ils ont la science du passé et celle de l'avenir, et bien des hadis complets viennent à l'appui de cette thèse.

Les Sahifés Sedjadiés remontent, par la tradition, jusqu'à Son Altesse Sedjad, et ce livre contient la science du passé et celle de l'avenir. Et la tradition qui fait remonter ce livre à Son Altesse est aussi claire que celle qui fait remonter le Qoran au Prophète.

Donc, la question est résolue par des versets sûrs, par des hadis authentiques et certains, et résolue de façon absolue. Comme elle a été acceptée depuis longtemps par toutes les intelligences de l'Islam, elle est devenue un des dogmes obligatoires de la religion musulmane Chiite Esna Achérie. Les gens intelligents, même parmi le vulgaire, l'ont reconnu, et les hautes intelligences des savants ont approuvé. Donc, hésiter dans de pareilles questions offre de grands dangers, qu'est-ce donc que nier et persister dans sa négation ?

A.-L.-M. Nicolas.

La grande Moudawwana [1].

(al-Moudawwana al-kroubrâ).

Tous ceux qui s'occupent tant soit peu de droit musulman connaissent, au moins de nom, la *Moudawwana*, l'œuvre capitale du fondateur de l'Ecole malékite, l'imâm Mâlik, fils d'Anas. Il n'est pas, dans toute la littérature juridique se rapportant à la doctrine malékite, d'ouvrage où la *Moudawwana* ne soit citée à chaque pas. C'est, en effet, la source où l'on doit puiser quand on veut connaître l'opinion de Mâlik sur une question donnée, autrement dit, quand on désire remonter à la pure doctrine du fondateur de cette école. Car ce serait une erreur de croire que toutes les dispositions du droit malékite ont été édictées par l'imâm Mâlik lui-même, ou qu'elles sont toujours conformes aux principes qu'il a posés. L'école malékite, comme on sait, a eu de nombreux et savants docteurs qui ont élaboré le droit : les uns en composant des traités méthodiques, destinés à l'enseignement, tels que les *Institutes* de Gaïus ou de Justinien : les autres en répondant à des questions juridiques, tout comme les *responsa prudentium* du droit romain : ce sont les recueils de *fétwas*. De même aussi qu'en droit romain, ces questions peuvent être purement théoriques, c'est-à-dire des hypothèses abstraites sur des points difficiles ou controversés du droit : ce sont alors de simples *masâ'il* ; ou, au contraire, des questions concrètes, soulevées par la pratique des affaires : ce sont les *nawâzil* (2) (stricto sensu). On trouvera des exemples des unes et des autres dans l'ouvrage d'Al-Wancharisî, publié par la Mission scientifique du Maroc (3). Les auteurs de ces divers ouvrages, s'ils se réclament tous de la doctrine malékite, ne s'interdisent pas néanmoins de prendre parti dans les controverses, de donner des solutions nouvelles à certaines questions depuis longtemps discutées. A ce point de vue, l'étude de la

(1) *Al-Moudawwana al-kroubrâ, li-imâm dâr al-hidjra al-imâm Mâlik ibn Anas al-Aṣbaḥi.* Édition princeps, Le Caire, 16 volumes in-4 d'environ 225 pages chacun.

(2) نوازل.

(3) *La Pierre de touche des fétwas d'Aḥmad al-Wancharîsî.* Choix de consultations juridiques des faqihrs du Maghreb, traduites ou annotées par Emile Amar, 2 tomes. (*Archives marocaines*, t. XII et XIII.)

Moudawwana est utile au premier chef, pour connaître l'état de la doctrine de Mâlik dans toute sa pureté, débarrassée des interprétations nouvelles qui ont pu se greffer, par la suite, sur les principes posés par l'*imâm*, le chef de l'Ecole.

Mais qu'est-ce au juste que la *Moudawwana* ?

Les nombreux ouvrages qui composent la littérature juridique des Musulmans, ce qu'on appelle le *fiqh* (1), se divisent en deux grandes classes : la première comprend les ouvrages consacrés à l'étude des sources génératrices du droit et aux principes théoriques qui servent de base à tout le monument juridique du *fiqh* ; ce sont les *ouṣoûl al-fiqh* (2) ou simplement *ouṣoûl*. Quand on emploie cette dernière dénomination, il faut éviter la confusion avec d'autres *ouṣoûl*, les *ouṣoûl ad-dîn*, ou fondements de la religion musulmane, qui sont au nombre de cinq (3) : 1° le *tauḥîd* ou l'unité de la Divinité ; 2° le *'adl* ou la Justice ; 3° la *noubouwa* ou la prophétie ; 4° l'imâmat ; 5° le *ma'âd* ou la vie future.

C'est dans les *ouṣoûl al-fiqh*, que l'on étudie les bases de l'*idjtihâd* (4), c'est-à-dire les principes fondamentaux sur lesquels on peut appuyer une règle de droit. Ces principes se confondent avec la classification la plus large des *sources* du droit, c'est-à-dire : le *Qoran*, la *Sounna* (tradition) (5) ; l'*idjmâ'* (l'accord unanime) ; le *qiyâs* (l'analogie). Les deux premières de ces quatre sources sont assez connues. Mais il est utile de préciser le sens des deux dernières. On connaît la querelle qui s'est élevée jadis entre MM. Goldziher et Sawas Pacha au sujet du mot *idjmâ'* (6).

(1) الفقه.

(2) اصول الفقه.

(3) Cette classification n'est pas rigoureuse; elle varie d'un auteur à l'autre. Il en est, par exemple, qui réunissent l'*imâmat* et la *prophétie* en une seule règle, ou qui dédoublent un autre *aṣl* en l'étudiant sous deux formes différentes. Ainsi la *Justice* peut être étudiée sous la forme des deux questions de la *prédestination* (القضا alqaḍâ) et du *libre arbitre* (al-qadar). Voyez un curieux passage de Bar-Hebræus, dans son *Histoire des Dynasties*, éd. Pocok, texte arabe, p. 166; trad. latine, p. 104. Quoique chrétien, cet auteur était bien au courant de la question.

(4) الاجتهاد.

(5) La *Sounna* a fait l'objet d'une étude spéciale dans une thèse de doctorat présentée et soutenue devant la Faculté de droit de Paris, sous le titre de : *De la Tradition considérée comme source du droit musulman*, par M. Riad Ghalî, in-8, Paris, 1909. Nous aurons prochainement l'occasion d'apprécier ici ce travail.

(6) Voy. Goldziher, *Byzantinische Zeitschrift*, 1903, II, 2, pp. 317-325 ;

En parlant d'*idjmâ'* (accord unanime) il faut entendre *idjmâ' aṣ-aṣḥâba* ou *accord des compagnons du Prophète sur une question donnée.* Il ne s'agit ni de *conciles de docteurs*, ni de *consensus universel*, comme on l'a souvent prétendu (1). A défaut de texte précis dans le *Qoran* ou la *Sounna*, on recourt à l'*accord unanime des compagnons du Prophète, qui étaient trop bien dirigés pour se mettre d'accord sur une erreur* (2).

De même *al-qiyâs*, l'analogie, n'apparaît comme base d'une décision juridique qu'à défaut des trois autres sources. Et encore l'analogie n'est-elle admise d'une façon large que par l'école ḥanéfite, dont les docteurs sont appelés, pour cela, *aṣḥâb al-qiyâs* ou *aṣḥâb al-arâ'* (3).

L'analogie se divise elle-même en *explicite* (*djalî* جلي) et implicite (*khafî* خفي), mais ce n'est pas ici le lieu d'en parler.

Ces quatre sources contribuent à la formation de la *partie appliquée* du droit, celle qu'on appelle : *al-fouroû'*, et qui comprend toutes les institutions juridiques, dans le sens musulman du mot, c'est-à-dire les institutions religieuses aussi bien que les institutions civiles. A

Sawas-Pacha, *Étude sur la théorie du droit musulman*, passim; *le Droit musulman expliqué* (Paris, 1896) p. 7 et passim.

(1) Voy. la note précédente.

(2) Aboûl-Faradj Bar-Hebræus *loc. cit.* : à défaut de Qoran et de Sounna فزعوا الى اجماع الصحابة لانهم راشدون حتى لا يجتمعون على ضلال

Toutefois, cette notion, qui paraît être la seule historiquement exacte, en tous cas la plus ancienne, s'est transformée par la suite; et aujourd'hui, l'*idjmâ'* se prend dans un sens différent. « L'*idjmâ'* est, dit-on, un accord des docteurs *moudjtahids* de l'Islâm, à une époque donnée, sur une question de droit. L'*idjmâ'* est de deux sortes : simple ou complexe. L'*idjmâ' complexe* consiste dans l'accord des opinions sur la règle de droit applicable à une espèce non prévue par les textes, malgré la divergence des opinions sur le motif juridique (علة *'illa*) de cette règle. Tel est, par exemple, l'*idjmâ'*. ou accord unanime de la doctrine sur l'inefficacité des ablutions, lorsque celui qui s'est mis ainsi en état de pureté vient à vomir ou à toucher une femme. Or, d'après l'école ḥanéfite, cette règle de l'inefficacité des ablutions a pour raison juridique le fait du *vomissement*. Chez les châfi'ites, au contraire, cette règle est basée sur le fait de *toucher une femme*.

« L'*idjmâ simple* (ghair mourakkab غير مركب) est celui où l'accord des opinions [sur la règle] n'est pas accompagné d'un désaccord sur la raison juridique. » Cf. *Mouḥiṭ al-Mouḥiṭ*, I, p. 287 *s. v.*

(3) اصحاب القياس ou اصحاب الاراء. Ibn Khaldoûn, *Prolégomènes*, trad. de Slane, III, 2 et sq.

cê point de vue, je crois que les Musulmans ont de leur droit, *fiqh*, la même conception que les premiers Romains avaient du leur, quand ils le définissaient : *Juris prudentia est divinarum atque humanarum rerum notitia, justi atque injusti scientia* (1).

C'est dans cette seconde catégorie d'ouvrages que nous devons ranger la *Moudawwana*. Elle traite donc des *fouroû'* ou du *droit appliqué*, mais elle en traite d'une manière qui ne ressemble à celle d'aucun autre ouvrage juridique. Cela nous amène naturellement à dire de quelle façon la *Moudawwana* fut composée et quel en est l'auteur. En effet, on entend souvent dire que la *Moudawwana* est de l'imâm Mâlik, d'autres fois qu'elle est de Saḥnoûn, d'autres fois encore qu'elle est d''Abd ar-Raḥmân ibn al-Qâsim. A la vérité, elle n'est l'œuvre d'aucun d'eux seul, ou mieux elle est l'œuvre de tous les trois à la fois. Mais cette collaboration s'est réalisée d'une manière tout à fait particulière, sur laquelle il est nécessaire de donner quelques détails pour comprendre le plan de la *Moùdawwana*.

En dehors de son *Mouaṭṭâ*, recueil de traditions du Prophète, analogue aux recueils de Bokhârî et de Moslim, l'imâm Mâlik ne composa pas lui-même un traité de droit résumant sa doctrine juridique. Son *Mouaṭṭâ*, il est vrai, renferme les traditions qui servent de base à son système, mais on ne saurait regarder cet ouvrage comme un exposé méthodique du droit malékite. L'École qui se réclame de son nom regarde, il est vrai, la *Moudawwana* comme étant l'ouvrage ou il a consigné toute sa doctrine juridique. C'est ainsi que les éditeurs l'ont envisagée aussi, en mettant le nom de Mâlik en tête de l'ouvrage comme étant celui de l'auteur. La vérité est un peu différente. La *Moudawwana renferme l'opinion de Mâlik sur toutes les questions de droit qui lui furent posées par son illustre disciple Abd ar-Rahmân ibn al-Qâsim*. Si le fond de l'ouvrage appartient incontestablement à Mâlik, il n'en demeure pas moins vrai que c'est plutôt Ibn al-Qâsim qu'on doit regarder comme l'auteur de l'ouvrage. C'est lui qui, par son enseignement, a donné la plus grande publicité à la doctrine du maître, c'est lui qui l'a transmise à ceux qui l'ont consignée par écrit dans la *Moudawwana*. Car ce n'est pas Ibn al-Qâsim, non plus, qui a rédigé cette encyclopédie. L'enseignement de la doctrine malékite demeura jusque-là oral, et c'est seulement dans la seconde moitié du deuxième siècle de l'Hégire, que deux grands docteurs malékites de Qairouân, deux valeureux rivaux, entreprirent, l'un à l'exemple de l'autre, la rédaction de la doctrine malékite, qui jusque-là demeura à peu près en l'état où étaier

(1) *Institutes de Justinien*, I, 1, *De justitia et jure*, 3.

nos anciennes coutumes de France avant leur rédaction officielle au milieu du seizième siècle.

Ibn al-Qâsim (1) enseignait au Caire et sa réputation était universelle dans le monde musulman. Il avait reçu l'enseignement du Maître à Médine et assisté aux leçons des plus grands docteurs de la Ville du Prophète. De toute part, on accourait au Caire pour s'instruire auprès de lui. C'est là que, vers la fin du deuxième siècle de l'Hégire, un grand jurisconsulte de Qairouân, Asad ibn al-Fourât (2), qui devait plus tard s'illustrer en conduisant les armées musulmanes à la conquête de la Sicile, vint trouver Ibn al-Qâsim et se mit à son école pour recueillir toute la doctrine de Mâlik. Ce fut la première rédaction de la *Moudawwana*. On procéda par demandes et réponses ; Asad posait la question et Ibn al-Qâsim y répondait d'après l'enseignement qu'il avait reçu de Mâlik. « Que pensait Mâlik de l'affranchissement fait par un mineur ? demandait Asad, par exemple. « Mâlik, répondait Ibn al-Qâsim, était d'avis que... » C'est ainsi que l'on consigna par écrit toutes les opinions de Mâlik sur les questions si nombreuses d'un droit qui réunit en un seul tout : la religion, la morale et les institutions de la vie civile. On comprend aisément que cette méthode ne pouvait conduire à un exposé systématique de la doctrine malékite. Asad n'avait même pas divisé son ouvrage en chapitres ; les questions y étaient pêle-mêle, au hasard de la discussion, sans rubriques, sans lien aucun. Néanmoins, de retour à Qairouân, Asad obtint un très grand succès avec son livre, tant était grande la pénurie de documents écrits où l'on vivait à cette époque. Sa compilation fut appelée de son nom, l'*Asadiyya*, quelque chose comme : *Compilation asadienne*. C'est la première rédaction de la *Moudawwana* actuelle, dont nous allons poursuivre l'histoire.

Asad avait trouvé à Qairouân un digne rival dans la personne du très célèbre Saḥnoûn (3), docteur fameux autant par sa vaste science

(1) Né en 132 (= 719), Ibn al-Qâsim fut le plus fervent disciple de Mâlik à Médine, s'établit ensuite au Caire, où il mourut en 191 (= 806). Sa biographie est donnée par Ibn Khallikân, *Wafayât*, éd. Wüstenfeld, notice 370. On trouvera aussi une intéressante notice sur ce docteur dans le *manuscrit arabe* de Paris, n° 2066, folio 52 *recto* (Khalîl ibn Aibak aṣ-Ṣafadî, *Al-Wâfî bil-wafayât*). Pour la bibliographie, voy. Brockelmann, *Geschichte der arabischen Litteratur*, I, pp. 176-177.

(2) Mort en 213 en Sicile, durant le siège de Syracuse, et enterré à Palerme. Cf. Ibn Khallikân, *Wafayât*. éd. Wüstenfeld, notice 392 *in fine* ; Ibn al-Athîr, *Chronicon*, éd. Tornberg, VI, pp. 235 et suiv. ; 252.

(3) 'Abd as-Salâm ibn Sa'îd ibn Ḥabîb at-Tanoûkhî, né en 160 (= 777) dans une petite bourgade de Syrie, fut emmené tout jeune en Ifrîqiya par son père, un soldat d'Édesse venu avec le corps expéditionnaire qui devait opérer dans le Maghreb. A dix-huit ans, il quitta sa patrie d'adoption, Qairouân, et entreprit un long voyage d'études en Syrie et en Égypte, revint à

que par sa droiture et sa rigidité dans tout ce qui touche à la religion. Comme Asad, Saḥnoûn avait dû s'expatrier et aller chercher dans d'autres pays l'aliment dont son esprit avait besoin. De retour à Qairouân, il se trouva en concurrence avec Asad ibn al-Fourât, dont l'enseignement et le livre étaient alors en très grande vogue. Les biographes de Saḥnoûn ne sont pas d'accord sur les motifs qui l'ont déterminé à entrer en lutte ouverte contre son rival et à entreprendre une seconde fois le voyage d'Égypte. Selon les uns (1), Asad était partisan de la doctrine large et tolérante d'Aboû Ḥanîfa, et il chercha à en faire passer le souffle dans la doctrine malékite, au moyen de son *Asadiyya*, espèce de compromis entre les deux systèmes. Ce serait alors pour défendre la pureté de la doctrine malékite ainsi menacée, que Saḥnoûn aurait entrepris de connaître à fond l'*Asadiyya* et d'aller la soumettre ensuite à Ibn al-Qâsim, du nom duquel elle se réclamait, pour la faire désavouer par lui. Selon d'autres (2), Asad aurait tout simplement refusé à Saḥnoûn de le laisser prendre une copie de sa compilation, ce qui amena la brouille. Toujours est-il que Saḥnoûn parvint à obtenir, grâce à des amis, une copie intégrale de l'*Asadiyya*, qu'il s'empressa d'aller soumettre au Caire, au représentant le plus autorisé de la doctrine malékite, Ibn al-Qâsim, qui pouvait réclamer à bon droit la paternité de la compilation rédigée sous sa dictée. Ibn al-Qâsim prit parti, dans cette querelle de savants, pour Saḥnoûn. Avec lui, il soumit à une revision complète le premier texte, toujours d'après la méthode des demandes et réponses. Cette *Asadiyya emendata* fut connue désormais sous le nom de *Moudawwana*, qu'Ibn al-Qâsim lui avait d'ailleurs donné dès l'origine. La rédaction de Saḥnoûn réalisait un très grand progrès sur celle d'Asad ibn al-Fourât. Elle était divisée en chapitres correspondant aux divisions traditionnelles des ouvrages de droit et de *hadîths* (traditions). Les chapitres comprenaient eux-mêmes plusieurs rubriques.

De plus, Saḥnoûn y avait cité, à l'appui des opinions de Mâlik, des traditions du Prophète (*hadîths*) qu'il avait puisées dans le *Mouaṭṭa* d'Ibn Wahb et dans d'autres ouvrages. Arrivé au Caire en 188 (=803), Saḥnoûn

Qairouân, puis de nouveau en Égypte, et mourut qâḍî de Qairouân en 240 (= 854). Voyez une substantielle notice sur Saḥnoûn, par M. Houdas, *Sahnoûn, un jurisconsulte musulman du troisième siècle de l'hégire*, dans le recueil intitulé : *Centenaire de l'École des langues orientales vivantes*, p. 294 et suiv.; cf. aussi Ibn Khallikân, *Wafayât*, éd. Wüstenfeld, notice 392; de Hammer-Purgstall, *Litteraturgesch der Araber*, IV, 171-173; Brockelmann, *Geschichte der arabischen Litteratur*, I, 177.

(1) Cf. Houdas, *op. cit.*, p. 299.

(2) Ibn Khallikân, *Wafayât*, ed. Wüstenfeld, notice 302.

fut de retour à Qairouân, avec son travail inachevé, en l'année 191 (=806). Il rapportait aussi avec lui une lettre d'Ibn al-Qâsim adressée à Asad ibn al-Fourât, dans laquelle le grand jurisconsulte du Caire ordonnait à son ancien disciple de collationner son texte sur celui de Saḥnoûn et de ne conserver comme authentique que ce qui est conforme à cette seconde rédaction. Asad, raconte Ibn Khallikân (1), pensa, un moment, obéir à l'injonction de son maître, mais ses amis lui firent observer que, s'il le faisait, il diminuerait lui-même l'autorité de son ouvrage, qu'il risquerait de le faire tomber en désuétude au profit de celui de Saḥnoûn et de passer lui-même pour disciple de celui-ci. Asad se rendit à l'avis de ses amis et ne fit rien. Lorsqu'Ibn al-Qâsim apprit, dit-on, la désobéissance d'Asad, il s'écria : « Mon Dieu, faites que personne ne profite jamais de la science d'Ibn al-Fourât et de son livre ! » Cette malédiction porta malheur à Asad, qui mourut bientôt durant le siège de Syracuse, et fut enterré à Palerme en 213 (2). Elle porta malheur aussi à son livre qui fut bientôt abandonné, la *Moudawwana* de Saḥnoûn étant devenue désormais l'ouvrage le plus autorisé en matière de droit malékite. Telle est l'histoire, un peu bizarre, de la composition de la *Moudawwana*. Comme on le pense, un livre aussi important ne manqua pas de devenir bientôt l'objet de commentaires, d'abrégés, de controverses, en un mot de tout un mouvement scientifique, qui se prolongea pendant des siècles, principalement dans l'Afrique septentrionale. Quand, plus tard, le célèbre Khalîl ibn Isḥâq composa son *Moukhtaṣar*, au milieu du huitième siècle de l'hégire, il puisa à pleines mains dans la *Moudawwana* et dans ses commentaires, qui lui ont fourni presque toutes les dispositions si concises de son traité. Les citations de la *Moudawwana* y sont si nombreuses que Khalîl adopta un mode de citation conventionnel, dont il donne lui-même la clef en tête de sa préface du *Moukhtaṣar*. Chaque fois que la disposition adoptée par Khalîl est empruntée à la *Moudawwana*, elle est signalée par le mot وفيها *et dans elle*, c'est-à-dire : on trouve dans la *Moudawwana*.

Cet ouvrage, si important pour la connaissance des institutions juridiques de l'Islâm, était demeuré jusqu'ici inutilisé et inutilisable en Europe, et même en Orient depuis que le grand mouvement scientifique s'y est ralenti. Par suite de son étendue, les copies en devenaient de plus en plus rares et presque introuvables, et il faut louer l'éditeur musulman du Caire, Si Moḥammad Sâsî, originaire de Tunis, qui n'a pas reculé devant les dépenses et les risques d'une entreprise aussi dif-

(1) *Wafayât*, loc. laud.
(2) Ibn Khallikan, *Wafayât*, loc. laud, et voy. ci-dessus p. 528, note 2.

ficile. Il a eu la bonne fortune de trouver dans une ville de l'Ouest Marocain, *al-Maghreb al-Aqsâ*, une copie complète de la *Moudawwana*, entièrement écrite sur parchemin vierge (*raqq ghazâl*) et remontant au cinquième siècle de l'hégire, ce qui est d'une belle antiquité pour un manuscrit arabe, car, pour les premiers siècles de l'hégire, nous n'avons que des Qorans. Le manuscrit porte des corrections, des notes signées des plus grands noms de la science musulmane, tels que les grands qâdis 'Iyâd, Ibn Rouchd, le grand-père du philosophe Averroës, et d'autres encore, non moins illustres. L'édition a été faite avec le plus grand soin, sous la surveillance effective des savants professeurs de l'Université Al-Azhar, parmi lesquels nous citerons notamment le chaikh al-Bichrî et le chaikh 'Alîch, qui jouissent, à juste titre, d'une réputation de jurisconsultes consommés et qui sont considérés aujourd'hui comme les représentants les plus autorisés, en Égypte, de la doctrine malékite. Chaque fois que le manuscrit présentait des difficultés, on a eu recours à leurs lumières, et l'édition a beaucoup profité de leurs observations et de leurs notes. Le manuscrit lui-même doit être, d'ailleurs, plus ancien qu'on n'a pensé. On y a trouvé, en effet, à la suite du premier livre consacré à la matière du pèlerinage, ce qu'on appelle *une attestation d'audition* (*samâ'* سماع), signée de la main d'un *faqîh* nommé 'Abd al-'Azîz ibn 'Amir, qui certifie avoir entendu la lecture de toute cette partie de la *Moudawwana* par le jurisconsulte Aboû 'Imrân Moûsâ ibn 'Alî, au mois de Dzoû-l-Qa'da 428 (= août 1037), à Qairouân. Ledit jurisconsulte Aboû 'Alî rattachait sa lecture à Sahnoûn lui-même par une suite ininterrompue de *transmetteurs* dont il donne les noms. Cette attestation a une grande valeur, puisqu'elle établit : 1° que le manuscrit est antérieur à l'année 428; 2° qu'il provient de Qairouân, la ville même où Saḥnoûn donnait son enseignement; 3° que, pour une partie au moins, le texte est authentique et conforme à l'original de Saḥnoûn.

Pour donner une idée de la richesse de la *Moudawwana*, il suffit de citer le relevé des dispositions qu'elle contient, d'après la supputation du grand qâdî 'Iyâd. Cet auteur, affirme-t-on, a relevé dans la *Moudawwana*, quatre mille *hadîths*, ou traditions du Prophète, trente-six mille paroles ou actes mémorables des compagnons, quarante mille questions de droit ! Quand on parcourt la *Moudawwana*, ces chiffres ne paraissent pas exagérés. Cet important ouvrage mériterait d'être étudié de près, car sa lecture, facile en elle-même, exige une connaissance préalable et approfondie du droit musulman. En effet, par son plan, tel que nous l'avons expliqué, la *Moudawwana* ne comprend ni définitions ni exposé systématique d'aucune question juridique. Elle s'adresse à des

juristes, qui peuvent se passer de ces notions préliminaires, et qui recherchent dans la *Moudawwana* l'opinion du maître sur un point douteux ou controversé. Pour connaître réellement l'originalité du fond de la *Moudawwana*, il faudrait pouvoir rapprocher toutes ses dispositions de celles qui ont cours aujourd'hui sous le nom de doctrine malékite, les comparer avec elles. C'est de cette façon seulement que l'on pourrait, je crois, tirer de la *Moudawwana* des données nouvelles sur la marche du droit musulman. Ce travail est long et difficile, et je n'ai pu m'y livrer dans le court espace de temps qui s'est écoulé depuis l'apparition de cet important ouvrage. C'est pourquoi, je m'abstiens de porter, quant à présent, un jugement définitif, en ce qui me concerne, sur les progrès que l'étude de la *Moudawwana* pourrait nous faire faire dans la connaissance du droit musulman. Ce sera l'œuvre de demain. Pour l'instant, il nous suffit de signaler aux lecteurs de la *Revue* l'apparition d'un ouvrage qui a attendu plus de onze siècles pour trouver un éditeur.

***

Je me suis laissé dire que Bonaparte aurait rapporté d'Égypte un manuscrit intégral de la *Moudawwana*, ou que ce manuscrit lui a été envoyé plus tard de l'Égypte, au moment de la rédaction du Code Napoléon. En tout cas, il n'existe aucune trace de ce manuscrit dans les archives de l'État, ni dans les catalogues de la Bibliothèque Nationale. L'auteur de cette information, qui occupe les fonctions d'archiviste dans un ministère, a fait en vain les plus minutieuses recherches pour retrouver la trace de la *Moudawwana* napoléonienne, dont l'histoire semble être plutôt du domaine de la légende.

ÉMILE AMAR.

Chamyl, le héros du Caucase, jugé par les siens.

Le 25 août (15 septembre) 1859, les Russes se rendirent maîtres de la place de Gounib et de son défenseur, le célèbre Chamyl, l'Abd-el-Kader de l'indépendance caucasienne. A l'occasion du cinquantième anniversaire de cet événement, plusieurs journaux russes et musulmans consacrent des notes forcément incomplètes à cet épisode historique, qui décida du sort ultérieur des Musulmans russes.

D'ailleurs, le temps n'est pas encore venu pour la critique historique objective de porter son jugement définitif sur les événements qui ont caractérisé l'épopée de l'indépendance du Caucase illustrée par les exploits de Chamyl : tout d'abord, les archives russes, qui renferment des détails inédits sur les épisodes de la guerre, n'ont pas encore été consultées ; d'autre part, le réveil des Musulmans russes ne date que d'hier ; leur mentalité ne s'est pas encore assez accoutumée aux procédés de la méthode historique pour qu'ils soient en état de dégager du folk-lore la réalité authentique.

Aussi devons-nous savoir gré au publiciste russe M. Choûlguine d'avoir, le premier, eu l'heureuse idée de consulter un des membres de la famille de l'Imam caucasien sur la vie de Chamyl et son activité politique. En effet, Seïd Abdourrahim Houssein, dont nous reproduisons ici les mémoires personnels, a été placé mieux que tout autre pour nous apporter un jugement aussi impartial qu'éclairé sur les dessous d'une révolution dont l'histoire est encore à faire.

Seïd Abdourrahim naquit dans la montagne du Daghestan en 1842 : sa sœur Zahida fut épousée par Chamyl, tandis que lui-même il devait plus tard épouser Fatimat, la propre fille du héros. Ce double lien de famille fut encore renforcé par le fait que Seïd Djemaleddine, le père d'Abdourrahim avait été le maître et le professeur de théologie du héros de l'indépendance caucasienne. On voit ainsi à quel point l'auteur des Mémoires s'était trouvé lui-même intimement mêlé à la vie de Chamyl qu'il avait suivi dans l'exil à Kalouga, et qu'il avait approché jusqu'à la fin. Si nous ajoutons que Seïd Abdourrahim a servi dans l'armée russe, dont il devint un des officiers les plus brillants, on concevra tout l'intérêt que présente la parole d'un témoin aussi important.

Admis en 1864 dans l'armée russe, nommé ensuite officier de cavalerie de la garde impériale, Abdourrahim a pris part à la guerre russo-turque de 1877-1878. Une maladie contractée pendant la guerre l'obligea

de prendre sa retraite. Il quitta l'armée avec le grade de colonel-major pour s'établir à Kazi-Koumoukh, où il n'a pas cessé de résider.

Mais, avant d'aborder les souvenirs de Abdourrahim, rappelons en quelques mots les origines du mouvement insurrectionnel dirigé par Chamyl, telles que les historiens se plaisent à les relater.

Ali-Chamouïl (1) naquit en 1797, d'une famille de propriétaires musulmans du Daghestan. Il reçut une instruction religieuse complète : après avoir passé dix ans à étudier la grammaire, la philosophie et la rhétorique arabes, et la théologie musulmane, il quitta, à l'âge de vingt ans, la Medresé pour consacrer sept autres années aux études théologiques sous la direction de maîtres célèbres. On était alors en pleine période d'expansion de l'ordre des Mourides, sortes de puritains austères rappelant les Senoussiya de l'Afrique. Le caractère démocratique et égalitaire de cet enseignement ne laissa pas de s'imposer aux diverses tribus de la montagne, qui jusqu'alors vivaient dans un état de guerre permanente.

Kazi Moulla, le condisciple de Chamyl, conçut l'idée de profiter de cet état des esprits pour cimenter, sous le drapeau du Mouridisme, l'union des peuplades du Caucase contre les Russes.

C'est ainsi que Kazi-Moulla inaugura le gazavet ou guerre sainte qui devait rallier la plupart des populations musulmanes du Caucase à la cause de la révolution et dont Chamyl devint un des inspirateurs et des chefs les plus actifs. En 1834 (2) les Russes réussirent à surprendre Kazi-Moulla dans l'aoul de Ghimri : le vaillant chef paya de sa vie une résistance acharnée demeurée légendaire. Quant à Chamyl, il fit à cette occasion preuve d'une grandeur d'âme exceptionnelle. Au lieu de chercher le salut dans la fuite, il préféra veiller sur le cadavre de son chef et ami afin de le préserver d'une profanation certaine. Un soldat russe l'ayant surpris et lui ayant enfoncé son épée dans le ventre, le héros eut l'énergie de retirer l'arme de son corps et de massacrer son agresseur. Cet exploit produisit une impression sensationnelle sur les habitants de la montagne. Ils ne tardèrent pas à proclamer Chamyl chef et commandant suprême du mouvement de l'indépendance nationale.

D'ailleurs, jamais chef ne se montra plus digne d'une mission aussi difficile qu'importante. Avec un esprit de méthode et d'organisation qui lui était propre et qu'on retrouve rarement chez les chefs musul-

(1) Chamouïl est un surnom emprunté par le héros à l'hébreu. La leçon russe de Chamyl est mauvaise.

(2) Nos mémoires sont datés de 1832. *Recueil de matériaux pour la description des peuples du Caucase* (1903 et 1909).

mans, Chamyl réussit à soumettre le pays le plus anarchique qui ait jamais existé (et qui rappelle singulièrement le Maroc de nos jours) à l'influence de sa discipline de fer. Après avoir effectué plusieurs campagnes heureuses, le chef réussit à débarrasser toutes les provinces du Daghestan et de la Tchetdona des Russes et de leurs alliés. Devenu de la sorte le souverain du Caucase, il se proclama Imam des fidèles, implanta le Mouridisme dans toutes ses possessions et organisa une armée permanente, forte de 60.000 soldats et munie de 100 canons. On va voir au prix de quels efforts.

Pendant vingt années, Chamyl réussit à tenir en échec les Russes, qui se trouvèrent ainsi refoulés vers les steppes du Nord. Après avoir pendant longtemps cherché à gagner les faveurs du sultan, le moment arrivait où il se sentait assez fort pour oser braver le Commandeur des croyants. Il ne songeait à rien de moins qu'à la création d'une dynastie héréditaire. Ainsi en 1854, lors de la proclamation de la guerre de Crimée, l'Imam, qui avait tout d'abord promis au sultan une armée auxiliaire de 11.000 cavaliers et 7.000 fantassins, se trouva tout d'un coup formalisé par le ton sur lequel le sultan l'avait traité dans une lettre. Il déchira publiquement le message du Padichah et retira ses troupes du théâtre des opérations.

Il faut supposer que cette manière de traiter le Commandeur des Croyants eut une répercussion fâcheuse sur les destinées de l'Imam. A partir de cette époque commença le mouvement de désagrégation qui devait affaiblir les forces du maître du Caucase au profit des Russes.

En réalité, ces derniers n'attendaient que la fin de la guerre pour reprendre la conquête du Caucase. Une armée forte de 250.000 hommes et commandée par le prince Bariatinsky finit, après une pénible campagne qui dura plus de deux années, par avoir raison de la résistance de Chamyl.

Tel est l'exposé sommaire des événements auxquels se rapportent les mémoires que nous analysons ici.

***

« La généalogie de notre famille, raconte Seïd Abdourrahim, remonte au khalife Ali Housseïn, le petit-fils de Fatima. C'est à cette origine illustre que nous devons le titre de Seïd qui revient de droit à tous les membres de notre famille. A en croire la tradition, Housseïn, le petit-fils du khalife Ali Houssein, quitta l'Iran au septième siècle pour aller s'établir au Daghestan, où il se proposait de propager l'Islam. Une chose est certaine : les membres de notre famille (du temps de Chamyl on en comp-

tait 72) ont toujours bénéficié du prélèvement légal d'un cinquième du montant du butin de guerre.

Mon père Seïd Djemaleddine avait joui dans le monde musulman d'une réputation universellement reconnue de saint et de savant. Dans sa jeunesse il avait beaucoup voyagé et, outre les langues arabe, persane et tatare, il parlait les innombrables langues des habitants du Daghestan, dont il avait pu lui-même étudier les mœurs dans leurs patries respectives.

Il débuta comme secrétaire personnel d'Aslan, le Khan de Kazi-Koumoukh, qui apprécia hautement sa valeur et les services que lui rendait le jeune savant, à preuve les trois villages dont il le dota. La vanité et les intrigues de la vie de la cour ayant rebuté le saint homme qu'était mon père, il finit par l'abandonner pour pouvoir se consacrer à la loi. Il se rendit auprès du saint maître Cheikh Mohammed d'Araglinsk et s'adonna à l'étude du *Taricat* et fut initié à l'*Ahd*. Bientôt le jeune étudiant devenait maître à son tour : sa haute science, l'accomplissement des miracles qu'on lui attribuait, son activité d'Oustad (propagateur de la loi) devaient porter son nom jusqu'en Arabie et à Boukhara. Les jeunes gens avides de s'instruire de la loi et de la piété (du *Chariat* et du *Taricat* affluaient chez mon père de tous les coins et recoins du Caucase. Parmi ces nombreux disciples on comptait Kaki-Moulla et Chamyl, les futurs héros de la révolution caucasienne. D'ailleurs les hautes qualités des deux élèves n'ont pas échappé à l'attention de mon père. Très vite les liens se resserrèrent entre le maître et les disciples au point qu'ils ne voulurent plus se séparer de lui. Les jeunes gens suivirent le maître dans tous ses déplacements. On les trouva à ses côtés à Dargo, à Tédené, etc.

Cependant, Aslan-Khan, jaloux de la popularité toujours croissante de son ancien secrétaire, dont l'autorité attirait dans le pays de nombreuses foules, médita sa perte ; on dit que seul l'accomplissement des miracles eût pu le détourner de son criminel dessein. Seulement, Djemaleddine, qui ne se croyait plus en sécurité dans les possessions du Khan, préféra transporter son activité à Tsoudakhar, place qui, à cette époque, formait une espèce de république autonome. C'est dans cette dernière ville que devait prendre naissance le gazavet ou le mouvement de la guerre sainte issue de l'école dirigée par mon père.

Quant à ce dernier, il survécut à la chute de Chamyl qui eut lieu en 1859. L'année suivante il obtint du gouvernement russe la permission de quitter son pays pour aller s'établir en Turquie. Le sultan lui ménagea un accueil très favorable et lui fixa une pension annuelle de 4.000 medjidiés. Le saint homme mourut après un court séjour à Constantinople, en laissant six fils, dont trois se trouvent au service de la

Turquie et dont les trois autres furent attachés à la cavalerie russe. J'ajoute que mon père a publié plusieurs traités de théologie musulmane, dont le plus célèbre *Abadoul-Marşiat* (traité sur le *Taricat*) fut depuis traduit en russe par mon frère Abdour-Rahman.

Tel était le maître et l'instructeur moral de Chamyl. D'ailleurs, le héros ne devait jamais trahir le sévère règlement du *Taricat* auquel l'avait initié un maître aussi austère : Très sévère pour lui-même et pour les autres, Chamyl n'a jamais goûté au vin ; il punissait ceux de ses coreligionnaires qui étaient convaincus d'en avoir usé. N'aimant pas les loisirs, il consacrait tout son temps aux affaires publiques, aux prières et aux lectures.

Il se levait à une heure très matinale et se couchait à 9 ou 10 heures du soir, après avoir accompli la prière légale. Il jouissait d'une santé de fer, et c'est cette vigueur exceptionnelle qui explique son rétablissement quasi-miraculeux lors de la mort de Kazi-Moula sous Ghimri (V. plus haut). D'ailleurs, il semble bien que les soins dévoués qu'avait prodigués au héros blessé son beau-père Abdoul-Aziz contribuèrent beaucoup à sa remise sur pied, après une maladie qui dura trois mois.

Chamyl était fort peu exigeant en fait de nourriture : il préférait surtout les mets nationaux, ainsi le khinkal (mets de pâtes de farines cuites), la viande et le poisson cuit. A midi et le soir avant de se coucher il prenait le thé à la russe ; plus rarement il goûtait au cherbet et à la grenadine. En temps de guerre, il mangeait ce qu'on avait sous la main.

Son caractère austère et sa vie puritaine n'empêchaient pas le héros de donner de multiples preuves d'un naturel foncièrement doux et bon. Père de famille aimant et tendre, il adorait ses enfants et appréciait en général les gens de bien ; il haïssait surtout le mensonge et la supercherie. Il distribuait largement l'aumône aux pauvres et interdisait à ses trésoriers de faire la chasse aux pauvres qui se tenaient près des portes du palais. Les effets de sa colère se manifestaient rarement, et encore n'était-ce qu'en présence de cas de transgression des lois du Chariat et des articles de la Foi.

Quand il était de bonne humeur, l'Imam plaisantait, ou bien il aimait raconter des anecdotes relatives aux guerres et à la vie des grands capitaines ; le *Magaşi* ou le récit des campagnes du Prophète et de ses successeurs immédiats servait de source principale à l'Imam qui était fort peu versé dans l'histoire universelle. De temps à autre, il réunissait le peuple et lui prêchait les règlements du Chariat.

En temps de paix, Chamyl se tenait deux fois par semaine (le lundi et le mardi) à la disposition de ses sujets pour examiner leurs plaintes et juger les différends qui surgissaient entre eux. Ses sentences il ne

les rendait jamais immédiatement afin d'avoir le temps de réfléchir et de se renseigner sur les détails et l'origine de la contestation.

Pour les conflits d'ordre religieux, Chamyl se conformait à l'esprit du Chariat; mais il usait des prérogatives que lui conférait sa qualité d'Imam pour se permettre d'aggraver la peine. Il se montrait surtout très sévère envers le délit d'ivrognerie ; alors que le Chariat ne condamne le coupable qu'à 40 coups de verges, il arrivait au sévère juge de condamner le délinquant à la peine capitale.

Désireux de maintenir ses sujets dans la crainte de Dieu, il ne leur permettait pas de badiner avec les choses de la religion; il exigeait également de ses sujets chrétiens et juifs qu'ils observassent fidèlement les préceptes de leur foi respective, sans toutefois se laisser aller jusqu'à les punir pour les délits qui intéressaient uniquement leur propre religion.

Devenu, par la marche des événements, le maître d'une grande partie du Caucase, Chamyl eut à cœur de donner à ses possessions l'aspect d'un État bien organisé. Il eut cependant à lutter contre l'absence dans son pays de gens capables de le seconder dans son œuvre d'organisation.

Il manquait de matériel. C'est alors qu'il fit appel au concours du lesghien Dgabriel, forgeron de métier, qui avait appris l'art de fondre les métaux au service du Khédive, pour diriger la confection des canons. Manquant de bronze, on ramassa un grand nombre d'objets de cuisine en cuivre; on les fondait dans l'usine centrale; on arriva à fabriquer une centaine de canons d'un mécanisme assez grossier. Quant aux balles, on déterrait au prix de longs efforts celles que les fusils russes avaient laissées dans le sol pendant la guerre.

En outre, on avait recours à la contrebande pour se procurer du plomb et des munitions de guerre. Deux Musulmans (le nommé Ismaïl, un parent de l'Imam, et un certain Moussad), qui en vertu d'un sauf-conduit délivré par les Russes, dans le but de faciliter le rachat et l'échange des prisonniers de guerre, pouvaient circuler librement dans les ports de Grosny et Khasan-Yourti, semblent surtout avoir rendu de réels services à la contrebande de guerre.

D'ailleurs, les Russes, qui cherchaient à entraver le trafic des armes et des munitions, permettaient volontiers le transport des marchandises telles que le café, le thé, les étoffes, etc.

Un ingénieur de l'armée du Khédive, le nommé Youssouf Hadji, présida à la construction des places fortes et aida Chamyl dans l'œuvre de l'organisation d'une armée régulière. Mais, un jour, l'Imam apprenait que son ingénieur en chef entretenait des intelligences avec les Russes ; seule l'intervention de Djemaleddine sauva le traître d'une exécution

certaine ; il fut dépouillé de ses biens et exilé à Aknoda, qui était alors un Cayenne caucasien. Plus tard Youssouf réussit à s'évader et à rejoindre les postes russes, où sa connaissance des points stratégiques devait rendre des services inappréciables aux troupes conquérantes.

Dans toutes ses entreprises Chamyl savait utiliser les concours des nombreux transfuges et captifs d'origine russe et cosaques dont il put employer un certain nombre au service de l'artillerie ; quant aux autres, il les dirigeait sur divers points de l'intérieur.

C'est ainsi que se forma tout un bourg de Russes à proximité de Tedene. Chaque fois qu'il arrivait à ses troupes d'emmener en captivité des jeunes filles ou des femmes cosaques, Chamyl les faisait diriger sur le bourg russe dont les habitants manquaient de femmes chrétiennes. Quant à ceux d'entre les Russes qui consentaient à se convertir à l'Islam, ils pouvaient épouser des femmes musulmanes à leur gré.

La sollicitude de l'Imam s'étendait jusqu'à ceux des captifs de guerre qui, ignorants de tout, ne pouvaient servir à l'armée. Chamyl veillait à ce que les paysans chez lesquels on plaçait ces misérables les traitassent humainement.

Pendant les opérations de guerre, Chamyl faisait preuve d'un esprit de méthode et d'invention vraiment prodigieux. Rien ne pouvait échapper à son attention, personne ne demeurait soustrait à son regard. Malheur à l'officier convaincu par le chef de poltronnerie ; à la moindre défaillance, l'Imam l'interpellait, le privait de son grade en présence de toute l'armée. Dans ces conditions le malheureux n'avait plus le choix qu'entre une action d'éclat qui devait lui restituer son grade ou une mort glorieuse sur le champ de bataille.

Ses ordres écrits, Chamyl ne les signait jamais de sa main : Il se contentait d'y apposer son sceau, orné des noms des sept saints du Coran qui cherchèrent avec leur petit chien un refuge dans la fameuse caverne. Tout en bas on lisait les mots : *Abdouhou Chamouïl* (son serviteur (d'Allah) Chamyl).

Le jour vint où les assauts dirigés contre le héros par une armée de 250.000 Russes, puissamment secondée par des actes de trahison et l'absence d'une artillerie sérieuse, finirent par avoir raison de la longue et héroïque résistance des indigènes. Après la prise de la place forte de Tedene, la dernière résidence de Chamyl, le chef se retira avec les membres de sa famille dans la place de Gounib, où il arriva le 26 juin (vieux style) 1859.

Bien que, de toute son armée, il ne lui restât guère qu'une petite troupe de 400 Mourides, l'Imam ne semblait point découragé. Huit jours plus tard, une armée russe commandée par le prince Bariatinsky en personne se présenta devant Gounib qu'elle investit. Le général russe,

prévoyant la prise inévitable de la place, crut devoir envoyer à Gounib des émissaires pour offrir à l'Imam les conditions d'une reddition honorable. Chamyl ordonna à son gendre Abdourrahman d'écrire la réponse laconique suivante :

« La main est mouillée, le fourreau est tiré, d'Allah seul vient le secours ! »

Le premier assaut de Gounib eut lieu le 24 août : Chamyl conservait tout son sang-froid et chercha surtout à protéger la ville du côté le plus vulnérable.

Après la prise d'un petit fort qui protégeait la ville à 12 kilomètres de distance (1), l'ennemi campa près du mur de Gounib. Dès le matin du 15 août, l'artillerie russe, composée de nombreuses pièces de montagne de petit calibre, commença à battre la place. Chamyl ne pouvait riposter avec quatre canons grossiers, dont trois ne fonctionnaient guère et dont le dernier était trop lourd. Exaspérés de voir les Russes qui, protégés par l'artillerie, s'approchaient en masse des murs, les assiégés firent un dernier effort pour lancer leurs canons devenus impraticables du haut des murs sur la tête de l'ennemi. Cet exploit réussit et coûta la vie à une quinzaine de Russes, ce qui n'empêcha pas les autres de continuer l'assaut.

Les Caucasiens firent preuve d'un courage héroïque ; les femmes surtout montrèrent un acharnement extraordinaire. Ainsi la juive Zeinab, femme du Musulman Youssouf, trésorier de l'Imam, celle même qui s'était déjà distinguée par son héroïsme en 1839 lors de la prise d'Assouly, mit un turban sur sa tête, prit une épée et parcourut la ville pour exhorter tous les habitants, hommes et femmes, à aider les Mourides à repousser l'ennemi.

Une autre héroïne, la femme d'Ismaïl Betzou, porta en plein assaut aux défenseurs extérieurs du khinkal ou de la soupe.

Cependant, la place manquait de vivres et de munitions. Les cadavres s'amoncelaient dans le ruisseau qui borde la ville ; la plupart des habitants s'étaient déjà rendus à l'ennemi. A deux heures de l'après-midi, Chamyl tenait encore avec une petite troupe de 70 Mourides.

Le prince Bariatinsky, qui voulait épargner la vie des femmes et des enfants et la famille de l'Imam, se décida à envoyer un nouveau parlementaire qui devait amener Chamyl à se rendre. Tout d'abord, l'Imam ne voulut pas même entendre les conditions que lui offrait le général russe.

Cependant l'intervention de Kazi-Mouhammed, son fils aîné, le fit

(1) On dit que sa garnison réduite au nombre de *dix* défenseurs résista héroïquement aux Russes.

changer d'avis ; des pourparlers furent entamés ; à quatre heures Chamyl se rendit, après avoir obtenu du commandant russe les conditions suivantes : l'Imam et tous les siens ne seraient pas dépouillés de leurs armes. Ils ne seraient pas séparés dans leur futur lieu de résidence. En outre, le prince Bariatinsky s'engagea à intervenir auprès du tsar pour que l'autorisation fût accordée à Chamyl de se rendre à la Mecque.

Les prisonniers furent dirigés sur Keher-Daga, d'où on les transporta ensuite à Choura.

Dès qu'il fut rétabli d'une maladie occasionnée par les souffrances du siège de Gounib, Chamyl et son fils aîné furent mandés à Saint-Pétersbourg, où le tsar Alexandre II leur ménagea un accueil flatteur. On désigna ensuite la ville de Kalouga comme lieu d'asile permanent pour Chamyl et sa famille ; pendant de longues années il ne fut plus question du projet de voyage à la Mecque : ce ne fut qu'en 1870 que l'Imam obtint la permission de se rendre sur parole à la Mecque. Il quitta Kalouga pour gagner tout d'abord Constantinople, accompagné de son fils aîné, qui devait le suivre à la Mecque, et de plusieurs autres membres de sa famille (dont l'auteur de nos mémoires), qui devaient le quitter à Constantinople. Dès qu'il fut arrivé dans la capitale turque, le sultan, oublieux des anciens démêlés, s'empressa d'accueillir le héros du Caucase avec une cordialité toute particulière. « Toi, Chamyl, lui déclara le Padichah, tu tiens dans mon cœur la même place qu'y avait tenue mon père Mahmoud ! »

Non seulement il avait donné l'ordre d'apprêter à ses frais un navire qui devait emmener l'Imam en Arabie, mais il engagea le Khédive à accompagner l'illustre voyageur jusqu'au port de Djedda.

En outre, le sultan ordonna à ses gouverneurs de l'Arabie d'acquérir à Médine un riche palais valant 4.000 livres turques, pour le mettre à la disposition de Chamyl.

Après un séjour prolongé à Médine, l'Imam se rendit à la Mecque, où il put accomplir tous les rites du saint pèlerinage. Il quitta la ville sainte pour retourner à Médine mais tomba malade en route. Il mourut le 4 février 1871 et fut enterré à Médine, au cimetière de Djannat-Ain-Baki.

Quant à Kazi-Mouhammed, le fils aîné de l'Imam, il ne devait plus retourner en Russie. Il préféra l'exil volontaire dans le palais que son père avait reçu en cadeau du sultan à un retour dans l'empire des conquérants de sa patrie.

IBRAHIMOFF.

Le Mariage chez les Musulmans du Caucase.

Les derniers numéros du *Recueil des Études sur les peuples du Caucase* contiennent trois notes sur les us et coutumes qui caractérisent le cérémonial du mariage chez divers peuples caucasiens. La première de ces études, signée par M. Mtavriev, est consacrée au mariage chez les Chrétiens de la Kachétie.

Pour l'ordre d'études que la *Revue* poursuit, ce travail d'ethnographie ne présente d'intérêt qu'au point de vue des analogies que plusieurs des usages en cours chez les indigènes chrétiens présentent avec ceux qui caractérisent le mariage chez leurs voisins musulmans.

Par contre, les deux autres études, dont nous présentons ici une analyse succincte, concernent uniquement les Musulmans. Elle servira de complément très instructif aux études que la *Revue* a déjà publiées sur les mœurs et les coutumes de plusieurs peuplades musulmanes du Caucase. De ces deux études, la plus longue et instructive est celle que M. Derjavine, inspecteur d'école russe, consacre à la région de la Gourie.

I

LA GOURIE ET SES HABITANTS

Sous la domination turque, l'arrondissement russe de Batoum formait la Kaya de Batoum, dont les deux divisions principales, Batoum et Tchourouk Souï (Koboulety), s'étendaient sur la partie Sud-Ouest de l'ancien territoire de la Gourie. Quant à ce dernier nom, on le rencontre dès le septième siècle dans les annales de Géorgie, comme celui d'une province distincte qui faisait partie du royaume géorgien. En 786, Levan l'Abkhazien se souleva contre la domination byzantine, s'empara du pays d'Egris (Mingrélie) et se déclara roi indépendant de l'Abkhazie. Parmi les dix pays qui firent partie du nouveau royaume, la Gourie formait une province à part, gouvernée par un chef, *eristavi* (eris = peuple, tavi = chef) ou Gouriel, terme qui prévalut plus tard.

La première mention de Gouriel date de 1242; cependant nous manquons de renseignements sur l'histoire de ses représentants jusqu'en 1483, date où Kakhober, le Gouriel du temps, est mentionné par le chroniqueur géorgien Vakhouchte.

Après la chute de l'Empire de Trébizonde (fondé par la reine Tamara en 1224), qui eut lieu en 1424, la Gourie partagea les destinées de l'Imérétie et de l'Abkhazie, qui échurent à la dynastie de Vakhatangou.

Les Turcs, devenus les maîtres de tout le bassin de la mer Noire, portèrent leurs armes contre ce pays dès l'année 1547. A partir de l'an 1564 le Gouriel Rostem se vit dans l'obligation de se soumettre au joug turc. Plus tard, les Gouriels profitèrent de chaque occasion propice pour essayer de se soustraire à la domination turque et pour s'emparer de la ville même de Batoum. Cependant en 1661 les Turcs prirent la ville sur le Gouriel Mamiy; elle devint depuis la capitale du Sandjak de Lazistan. Cet état de choses dura jusqu'en l'an 1878.

Les ethnographes du Caucase ne sont pas d'accord sur l'origine du nom de Gourie, alias Ourie, qu'on fait dériver d'une racine ayant trait au terme insurgé, dont on désignait les indigènes de l'antique région d'Odzrakhos qui rallièrent la cause de Levan l'Abkhazien.

Vakouchte précise ainsi les limites du territoire de la Gourie du seizième siècle : Du côté sud-est une zone étroite longeant la mer Noire; au sud c'est le Tchorokh qui lui sert de frontière; du côté ouest, cette dernière atteint les embouchures des ruisseaux Tekouz et Abachi, qu'elle suit jusqu'aux pentes de la chaîne de montagnes de Ferzade, en laissant de côté la rive de l'Adgara. Mais c'est le canton d'Ozourtchet qui doit être considéré comme le véritable noyau de la Gourie. Du temps de Vakhouchte, les Gouriens formaient une population qui par son physique se rapprochait du type général des Imérétiens. Leurs costumes, bien que plus élégants, étaient les mêmes; leur caractère, encore qu'irascible, plus calme. La langue qu'ils parlaient était plus rapprochée du géorgien littéraire, qui leur était commun avec les Mesdies. Ils étaient hardis à la guerre, mais réfractaires au vol et au pillage; ils se montraient très accueillants et bienveillants envers les étrangers. Ils s'adonnaient beaucoup au chant et à l'art d'écrire.

L'Islam ne pénétra dans la Géorgie qu'après la conquête turque; il eut cependant le temps de déterminer l'islamisation du Trans-Tcholok. Cette conversion récente explique la persistance dans le pays de nombreuses survivances chrétiennes. Ainsi, on constate que les habitants du village de Sviri se rendent tous, le jour de l'Ascension, à l'église ruinée qui subsiste encore aux environs. Là, fidèles à un usage en cours chez les Géorgiens chrétiens, les Musulmans sacrifient des béliers et allument des bougies; ils considèrent cette cérémonie comme le meil-

leur moyen de préserver leur bétail de toute épidémie. Au bourg de Dviri, les Musulmans croient à la propriété miraculeuse que posséderait l'ancienne église abandonnée de guérir les nourrices qui manquent de lait.

C'estsous l'influence de l'islamisation que les Gouriens se rapprochent aujourd'hui, par leur mentalité, par leurs vêtements et armes, de leurs voisins Adjars et Lazes ; de nombreux apports turcs sont substitués dans leur langue aux éléments géorgiens. Quant à la langue russe, elle est très ignorée dans l'intérieur de la montagne.

Dans la Gourie, les bourgs et les gros villages font défaut, les indigènes étant dispersés dans des hameaux isolés. D'une façon générale, c'est le système de la propriété individuelle qui prédomine, et le champ touche presque toujours à la maison habitée par son propriétaire. Toutefois la solidarité communale se manifeste pendant les travaux champêtres auxquels tous les habitants d'un hameau se livrent ensemble. D'ailleurs, la science agricole des Gouriens est tout à fait primitive : c'est le maïs qui est la base de la culture et la nourriture principale des indigènes.

Les maisons sont élevées sur des poteaux et ont un étage et demi à deux étages. L'écurie se trouve sous les pièces habitées. Les conditions hygiéniques sont déplorables ; la puanteur et la vermine abondent ; de là de nombreux cas de calvitie chez les enfants. A défaut de fourneau, on allume le feu au milieu de la chambre, la fumée sort par la fenêtre et la porte. Les fenêtres n'ont point de carreaux ; les portes sont faites de deux moitiés superposées ; celle d'en haut reste ouverte. Ajoutez l'abondance des instruments en pierre qui rappellent un âge primitif et vous aurez une idée de la pénible impression que les hameaux de la Gourie produisent sur l'étranger, et qui contraste avec la bonhomie, le bon naturel, l'hospitalité et la sincérité de leurs habitants.

Parmi les coutumes qui caractérisent la vie sociale des Gouriens, celles qui se rattachent au mariage ont un intérêt spécial. La femme indigène est tenue de se soustraire aux regards des étrangers. Le futur ne peut voir sa fiancée qu'après l'achèvement de toutes les cérémonies du mariage. Par contre, la jeune fille peut trouver moyen de voir son futur, mais à l'insu de celui-ci.

Dès que les parents du jeune homme jettent leurs yeux sur une jeune fille qu'ils voudraient voir épouser par leur fils, ils ont recours à un eltchi (intermédiaire matrimonial) ; ils le chargent de faire part de leur dessein aux parents de la jeune fille. Ceux-ci font l'impossible pour faire traîner les pourparlers, en prétextant la jeunesse de leur fille ou d'autres raisons plutôt futiles, dans le but d'accroître le montant de la dot.

Très souvent on stipule une clause assurant une somme aux parents en prévision de la mort de la jeune fille.

Enfin les pourparlers sont finis. C'est alors que les parents du jeune homme invitent le père ou le frère de la jeune fille à se rendre avec eux en ville, où ils achètent les cadeaux destinés à la jeune fille : des bagues d'or, des boucles d'oreilles, une ceinture (kamar), une robe en demi-soie, et d'autres objets qui consacrent les fiançailles. Quelques jours avant la date fixée pour le mariage, les parents du jeune homme refont seuls cette visite en ville, où ils achètent pour la future les objets suivants : deux robes de soie, deux robes de drap, un drap-couverture de soie et plusieurs mouchoirs. En outre, ils achètent, après avoir pris l'avis des parents de la jeune fille, toutes les provisions nécessaires pour la fête des noces. A la veille des noces, la fiancée est tenue d'envoyer à son tour des présents à son futur, entre autres des pièces de linge, une ceinture, un porte-monnaie tissé, une boîte pour la montre, etc...

Le commencement des cérémonies a lieu le samedi ou le mercredi soir. Huit jours auparavant, un groupe d'une dizaine de camarades du fiancé parcourt le pays pour inviter au mariage les parents et connaissances de la famille, tandis que la jeune fille charge un seul de ses parents d'en faire autant pour inviter ses parents à elle. C'est la période de la promenade des noces. Enfin tout le monde se réunit dans la maison du fiancé ; la fête commence simultanément dans la maison des deux familles. Tous les invités du fiancé sont tenus de lui apporter des cadeaux, soit en espèces — de 2 à 30 roubles chacun — soit en nature un bœuf, un coq, etc...). En revanche, le jeune homme est tenu de faire preuve de la plus grande attention envers ses hôtes, auxquels il ne saurait rien refuser, pas même les boissons alcooliques, qui sont pourtant prohibées par la religion. Quant aux invités de la jeune fille, ils lui apportent de la vaisselle et des objets de cuisine.

Un *davne*, ou orchestre composé d'un tambour et d'une flûte, ne cesse pas de divertir les invités ; le véritable festin ne commence qu'à minuit: c'est alors que trois jeunes gens (tels nos garçons d'honneur) se mettent à la disposition des hôtes assis par terre, appuyés à des tables basses : ces dernières sont remplies de verres d'eau sucrée, de pains d'épices, après quoi viennent les mets suivants : bouillie de riz poivre, des omelettes, une soupe aigre, du macaroni, une poule, des gâteaux triangulaires aux noix, et finalement le pilav. Ce copieux repas dure jusqu'à l'aurore. Aux premières lueurs du jour, tout le monde fait la prière légale ; puis les femmes s'en vont chez elles, tandis que les hommes partent, accompagnés d'une ou quelquefois même de trois femmes, pour aller chercher la fiancée chez elle. Seul le fiancé reste à la maison.

Les parents de la jeune fille accueillent les hôtes avec empressement,

leur offrent un repas copieux qui dure toute la journée, et dont le menu ne diffère guère de celui de la veille. Le soir les hôtes quittent la maison pour amener la fiancée chez son futur. La jeune mariée est coiffée d'un chapeau à pointe de fer-blanc ou de carton, couvert d'un drap de soie, assise sur un cheval et escortée par deux piétons (les frères ou les parents proches) ; elle est conduite par un foulard attaché à la bride. Quant au père et à la mère, ils restent chez eux, et se contentent de jeter, au moment de la sortie de leur fille, une poignée de monnaies qui sont ramassées par les assistants.

La cavalcade s'ébranle, ayant à sa tête la fiancée, qui est abritée par une espèce de baldaquin (composé de morceaux d'étoffe bigarrée à couleurs vives), dressé sur quatre bâtons dont le sommet porte les figurations de la lune et des étoiles. Un garçon, porteur d'un oreiller de soie, devance le cortège ; dès qu'il est mis en présence du fiancé, il lui jette l'oreiller sans rien dire. Prévenu, de la sorte, de l'arrivée de sa future, le jeune homme donne au messager quelques roubles, et court à la rencontre du cortège ; dès qu'il l'aperçoit, il s'approche, jette à la figure de la mariée une poignée de monnaies qui sont ramassées par les assistants.

Sitôt arrivée près de la porte, la mariée doit exécuter trois tours autour d'un bélier qu'on a soin d'abattre sur place, ou auquel on fend l'oreille afin que le sang jaillisse et prévienne les mauvais génies. Elle fait son entrée dans la maison, précédée de la parente qui était allée la chercher. Une pièce spéciale est réservée à la mariée et à sa suite. Les deux pages qui se tenaient des deux côtés de son cheval, commencent par lui enlever sa coiffure et sa couverture, cependant que le festin bat son plein dans la pièce voisine d'où des cris et des coups de feu se font entendre. Les hôtes s'installent à l'étroit près des tables, ils n'ont plus le droit de changer de place, prérogative qui est réservée pendant toute la nuit au fiancé seul. Le repas dure jusqu'à l'aurore. On ne s'en va qu'au moment où le marié rend une visite silencieuse à sa future, ce qui signale la fin des noces.

Huit jours après, les parents de la jeune femme envoient au couple des galettes de farine et de noix. A cette occasion, on fixe la date de la réception de la mère et de la sœur de la jeune femme, réception qui est suivie d'un festin réservé aux femmes. Un peu plus tard, a lieu la cérémonie de la réception du jeune homme par ses beaux-parents. Il se rend chez eux accompagné d'une suite de 50, 60 et quelquefois même de 100 jeunes gens porteurs de nombreux cadeaux. Une grande fête nocturne, à laquelle les femmes sont admises à visage découvert, est organisée pour consacrer le mariage publiquement. Une dernière fête a lieu à l'occasion de la réception des beaux-parents dans la maison du nouveau couple.

Dans toutes ces cérémonies, la religion proprement dite joue un rôle très réduit: un grand nombre d'entre elles sont communes aux Gouriens et aux Chrétiens. Le moulla, outre l'acte officiel, est invité dans une pièce à part, où il s'isole avec plusieurs parents à l'exclusion de tout étranger pour exécuter des prières mystérieuses dans le but de conjurer les mauvaises influences, redoutables surtout pendant la période des noces, alors que les djinns disputent au marié la possession de la jeune femme.

II

LES TATARS DU CANTON DE NOUKHINE (1).

Les Musulmans du canton de Noukhine ne se marient qu'après avoir atteint l'âge de puberté. Les jeunes filles sont mariées à l'âge de seize à dix-sept ans. C'est le père du jeune homme qui prend l'initiative de l'union projetée de la façon suivante: après avoir pris l'avis du jeune homme, le père invite chez lui plusieurs parents ou amis honorables auxquels il fait part du choix auquel il s'est arrêté. Le projet est discuté par tout le monde de la façon la plus franche. Dès que le choix est approuvé par cette sorte de conseil de famille, le père envoie des émissaires chez les parents de la jeune fille. Ces derniers sont tenus de ménager aux hôtes un accueil courtois, tout en différant leur réponse sous le prétexte de prendre d'abord l'avis de leur fille ; ils demandent un délai de trois jours. En réalité, ces trois jours sont employés à convoquer un conseil de famille qui devra statuer sur la réponse à donner. On s'arrange de sorte que les intermédiaires n'aient jamais à essuyer un refus qui pourrait leur être blessant.

Lors de la deuxième visite des envoyés, on les prie de revenir avec le moulla du lieu, à qui incombe le rôle de recevoir la réponse définitive. Dans le cas d'un consentement, la décision est immédiatement communiquée aux parents du jeune homme, qui s'empressent d'envoyer à leurs futurs alliés des moutons, du riz, du thé, du sucre, après quoi ils annoncent leur visite. Cette visite a lieu en présence du moulla et des notables. La déclaration se fait après le goûter obligatoire, puis

(1) D'après M. Kiarbekov, instituteur.

on procède aux pourparlers intimes concernant le montant du « kalym ». Les invités s'en mêlent pour obtenir une réduction sur la somme majorée selon l'usage afin de fournir l'occasion de concessions réciproques.

L'accord intervenu signale le commencement des fiançailles dont la durée ordinaire est d'un à deux mois et peut être prolongée jusqu'à deux et même à trois ans : tout dépend de la situation matérielle du fiancé. Dans le cas où les fiançailles traînent, les parents font l'impossible pour que la jeune fille demeure fidèle à leur fils et surtout pour qu'elle ne soit pas exposée aux reproches de ses parents. De temps à autre et surtout à la veille des grandes fêtes, elle reçoit d'eux des envois, des moutons, du riz, du sucre et des robes, qui lui permettent de subvenir à ses besoins sans avoir recours à ses parents.

Le jour des noces est fixé d'accord par les deux familles. L'événement est annoncé à tous les parents, même à ceux qui habitent très loin. Ceux qui sont empêchés d'assister au mariage envoient un cadeau correspondant à leur degré de parenté et au degré de leur fortune. Quant aux frais du mariage, ce sont les parents du jeune homme qui les supportent. Ils envoient tout le nécessaire pour les fêtes qui ont lieu chez les parents de la fiancée. Enfin tout est prêt pour le départ du marié : les khanandé (chanteurs) et les sazandé (musiciens) se rendent à sa maison, où ils exécutent la « zourna », signal d'appel qui retentit dans tout le village. Au bout d'une heure, la maison se remplit de monde. Les femmes sont reléguées dans une pièce à part. C'est ainsi qu'a lieu la fête du mariage : d'une façon générale, elle dure de trois à sept jours, pendant lesquels des proches et des amis arrivent l'un après l'autre, tous porteurs de cadeaux. Au dernier jour tout le monde est au complet ; alors a lieu le « repas » en commun, qui est donné par le père du jeune homme.

Si ce dernier se trouve être pauvre, on a soin d'éloigner le fiancé, tandis qu'un assistant, des plus honorables, se lève de table et déclare la situation précaire du jeune homme et de ses parents. Une collecte est organisée ; on réunit une somme dépassant cinq ou six fois le montant des frais du mariage. Mais là ne s'arrête pas l'effort de la charité commune. Dès que le fiancé fait sa réapparition dans la pièce, il s'arrête sur un tapis étendu au milieu de la salle, la tête inclinée et les mains basses : il demeure environ 20 minutes dans cette attitude humiliée ; enfin deux amis se placent à ses côtés et disposent un foulard à ses pieds. Les hôtes défilent devant le foulard en y jetant une pièce d'argent, soit même une pièce d'or. La somme réalisée de la sorte est la propriété exclusive du jeune couple.

Après le « repas en commun », le marié part, suivi des chanteurs et

des invités, pour aller chercher sa fiancée chez ses parents. Le kadi ou le moulla et deux témoins de chaque côté accomplissent l'acte officiel du mariage, qui consiste dans la proclamation publique du consentement mutuel ; puis la jeune fille monte en voiture ou à cheval, accompagnée de trois matrones, et quitte la maison paternelle pour se rendre chez son mari. Tout le monde la suit de loin. Dès qu'elle est arrivée devant la maison, elle s'arrête. Un moulla l'attend devant la porte pour lui souhaiter une longue et heureuse vie en invoquant les faveurs d'Allah.

Pendant que les invités se livrent à un dernier repas de noces, la jeune fille se tient dans une chambre à part. A partir de ce moment le jeune homme doit se soustraire aux regards de son beau-père, qu'il ne peut plus revoir jusqu'au moment où il sera invité par lui d'une façon formelle. Cette invitation a généralement lieu vingt jours après le mariage. Elle est suivie d'un envoi de cadeaux.

A ces détails qui caractérisent le mariage chez les Tatars de Noukhine nous n'avons à ajouter qu'un trait de mœurs propre à ces Musulmans. L'enlèvement des femmes, qui est si fréquent chez divers peuples du Caucase, n'est guère toléré par ces derniers. L'enlèvement d'une femme mariée ou même de la fiancée d'un autre est considéré comme une honte suprême, qui entraîne l'excommunication du délinquant par l'ensemble du groupe, au point que personne n'oserait plus conserver de relations avec lui, ni l'hospitaliser, ni même profiter de son hospitalité. Ainsi sont évités les drames sanglants qui caractérisent les relations des peuplades du Caucase et qui presque toujours ont pour cause première l'enlèvement d'une femme.

IBRAHIMOFF.

AUTOUR DU MONDE MUSULMAN

EUROPE

L'Art musulman et la Bibliothèque du Musée des Arts Décoratifs.

Parmi les Parisiens cultivés et les étrangers de passage à Paris, il n'en est guère qui ne soient redevables de délicieux instants au *Musée des Arts Décoratifs*. Si tout le monde connaît les admirables collections dont l'initiative privée a enrichi les salles offertes par l'État dans le palais du Louvre, il semble que la Bibliothèque annexée au Musée attire moins généralement l'attention du grand public ; elle rend pourtant de très grands services et est appelée à être de plus en plus utile. En ce qui concerne particulièrement l'objet de nos études, nos lecteurs n'ignorent point qu'il est désormais impossible à Paris de parler de l'art ou de l'industrie des pays musulmans, sans citer les tapis, les faïences, les armes, les meubles, les vêtements, etc., etc., qui figurent dans le Musée; nous voudrions signaler l'intérêt aussi grand que présente, du même point de vue, la Bibliothèque.

Installée au rez-de-chaussée du Pavillon de Marsan, cette bibliothèque est une des plus remarquables de Paris, non seulement par son caractère spécial, mais aussi par son aménagement modèle, l'ingénieuse ordonnance qui permet de consulter facilement et sur l'heure les documents les plus rares, la libéralité des règlements qui l'ouvrent tous les jours (1), et à tous, ouvriers d'art, artistes, écrivains et savants.

(1) La Bibliothèque est ouverte gratuitement et sans formalités tous les jours non fériés de 10 heures du matin à 5 heures et demie, et le soir de 8 heures à 10 heures.

La salle de lecture, très longue, s'étend en bordure des jardins du Louvre, sur lesquels s'ouvrent de larges fenêtres carrées ; les casiers des murs sont remplis de registres ou albums renfermant une collection unique de documents graphiques. Les livres en effet ne suffisent point à une bibliothèque des Arts décoratifs ; ils doivent être accompagnés de dessins et reproductions aussi nombreux que possible.

Et c'est ici que la supériorité de la Bibliothèque du Pavillon de Marsan est la plus évidente : grâce à l'activité de l'éminent président de la Commission du Musée, M. Maciet, les albums s'enrichissent journellement de multiples acquisitions ; dès l'an dernier un dénombrement approximatif signalait environ 720.000 gravures et photographies se rapportant aux rubriques architecture, peinture, sculpture, décoration extérieure et intérieure, mobilier, orfèvrerie, bijouterie, ferronnerie, bronzes, armes, tissus, typographie, céramique, verrerie, costumes, animaux, plantes, etc. ; auxquelles s'ajoutaient environ 120.000 dessins anciens et modernes d'ameublement et d'ébénisterie, d'orfèvrerie, joaillerie, bijouterie, tapisserie, compositions pour tissus, soieries (XVII^e^ au XIX^e^ siècle), étoffes imprimées (XVIII^e^ et XIX^e^ siècles), dessins japonais, etc., une collection d'environ 330.625 échantillons de soieries et de velours (du XV^e^ au XIX^e^ siècle), de toiles imprimées (XVIII^e^ et XIX^e^ siècles), de broderies sur velours, sur soie et sur toile (du XV^e^ au XIX^e^ siècle) et de tissus orientaux et japonais ; enfin des recueils de modèles pour les papiers peints anciens et modernes de l'Europe et du Japon.

Un tableau, où les rubriques sont disposées à la fois par ordre des matières et selon l'ordre géographique, est apposé à l'entrée de la salle; un simple coup d'œil permet de se rendre compte de la disposition de l'ensemble et de se diriger sans hésitation vers la travée où l'on trouvera instruments de travail et de recherches.

Les civilisations et les pays musulmans sont largement représentés dans toutes ces collections : signalons, après un très rapide examen qui ne rendra que très imparfaitement compte de la documentation existante, quelques-unes des sections qui nous ont paru présenter le plus d'intérêt : *Architecture :* Asie ; Espagne arabe et mauresque (4 albums d'ill.) ; Perse (3 albums) ; Turquie (7 albums). — *Armes :* Orient (3 albums). — *Céramique* (5 albums). — *Costumes :* Asie (4 albums) ; Perse (2 albums) ; Turquie (8 albums); Indes (6 albums). — *Arabesques :* Orient (2 albums). — *Tapis :* Orient (3 albums). — *Tissus :* Orient (2 albums). — *Meubles orientaux :* Musulmans (1 album). — *Orfèvrerie orientale* (1 album). — *Récipients en cuivre :* Orient (2 albums). — *Verrerie :* Orient (1 album), etc., etc.

Ces documents comprennent des gravures, dessins, aquarelles, reproductions en couleurs, détachés, de nombreuses illustrations empruntées

à des volumes de luxe, et souvent à des livres rares ; on n'a pas craint d'avoir recours même aux illustrations de journaux et revues et aux cartes postales toutes les fois qu'elles présentent un réel intérêt documentaire ; ouvrons par exemple les albums consacrés à l'architecture de la Perse, nous y trouvons de nombreux plans, vues d'ensemble, études de détail des monuments d'Ispahan, des vues de la mosquée du tombeau de Hussein à Kazwin, de la mosquée de Koum, de divers villages et caravansérails, des ruines de Reï et de Rhagis, du mausolée du Chah Khoda Bendé à Soultanieh, des monuments de Tauris, Téhéran, etc. Les albums relatifs à la céramique orientale contiennent de très belles photographies et reproductions en couleur de poteries kabyles, mauresques, algériennes, de Boukhara et d'Asie centrale, une superbe série se rapportant aux revêtements de faïence des monuments égyptiens (don de M. Maciet), faïences de Biskit El Fyl, des mosquées de Cheykhoum, d'Ibrahim Aga, du palais d'Ismaël Bey, du kiosque de Mahou Bey ; une très belle série relative à l'Inde, un album consacré à la Perse, trois à la Turquie, où se remarquent les belles reproductions des revêtements des mosquées de Brousse, etc., etc. Très intéressant aussi l'album consacré aux meubles orientaux, où l'on voit de belles reproductions d'objets du Musée du Caire, offertes par M. Kœchlin, et des dessins de meubles des Indes, de Perse, de Turquie, etc.

Rappelons qu'en 1903 l'*Union centrale des Arts décoratifs*, créatrice du Musée et de la Bibliothèque, organisait la première Exposition d'art musulman.

La Bibliothèque possède environ 16.000 volumes : les sections *tapis*, *étoffes*, *céramique* sont particulièrement abondantes en ce qui concerne le monde musulman : bien des chercheurs ne peuvent consulter que là de volumineux et coûteux ouvrages.

Peut-être enfin n'est-il pas inutile de noter qu'on y trouve aussi une collection, très complète pour ces dix dernières années, des catalogues des ventes intéressant les divers domaines de l'activité du Musée.

Ces brèves indications suffisent à montrer quelles ressources peut offrir la Bibliothèque à tous ceux qui étudient les civilisations musulmanes ; nous voudrions qu'elles aient aussi une autre utilité ; en faisant connaître à nos lecteurs lointains l'extrême variété de ces collections, nous serions heureux de leur suggérer l'idée de contribuer à les développer : quel que soit le zèle de tous ceux qui s'intéressent à cette œuvre — tout entière, répétons-le, soutenue par l'initiative privée — on ne saurait prétendre qu'elle ne présente aucune lacune : nos amis des pays musulmans pourraient sur bien des points apporter d'utiles compléments et contribuer à faire mieux apprécier de l'Europe civilisée la diversité de

leurs arts et de leurs industries. Il y a là, pour les Musulmans du monde entier, une œuvre d'intérêt national.

M.

EMPIRE OTTOMAN

La Question de la langue.

En tête de l'*Ikdam* du 31 mars paraissait un intéressant article, non signé, intitulé : *Kieuylèr itchoun kitâblar* « Livres pour les villages ». Ses conclusions, pour radicales qu'elles puissent paraître, sont dignes d'attention. Les voici : aucun des nombreux ouvrages scolaires en usage dans les écoles de Constantinople ne convient aux écoles de la campagne, et cela non seulement quant à leur forme, mais encore quant au fond. Ils sont trop savants, parlant de matières peu accessibles à des campagnards, auxquels on ne peut donner, du moins en ce moment, que des notions tout à fait élémentaires. Ils sont écrits dans une langue trop savante, de plus.

On sait ce que contient la langue écrite, en osmanli : de nombreuses expressions arabes et persanes, dont beaucoup inusitées dans le langage ordinaire, auxquelles il faut appliquer, dans certains cas, les règles grammaticales propres à ces deux langues, qui cependant diffèrent essentiellement du génie turc ; un nombre assez grand d'expressions importées d'Europe, et enfin une syntaxe extrêmement savante, aux complications infinies, qui allonge indéfiniment la phrase aux dépens de sa clarté. Cette langue, les paysans ne la comprennent pas. Il leur faut un langage se rapprochant autant que possible du leur, simple et clair.

A Smyrne paraît un journal au titre significatif : *Kieuylu* « Le Paysan », qui est rédigé de manière à être compris par tous, et qui a rendu dans la région de grands services ; il contribue à instruire les populations rurales. Ce journal montre la voie à suivre.

Le Ministère de l'Instruction publique devra introduire dans les écoles de campagne et répandre parmi les paysans des livres d'étude et de vulgarisation rédigés en « turc simple », condition sans laquelle ils n'auraient aucune utilité. De petits traités d'agriculture, d'élevage, d'hy-

giène, de médecine vétérinaire, de géographie, de droit usuel, d'éducation civique, sont à faire, et il importe de les faire le plus tôt possible.

*
* *

Toute l'Albanie discute avec passion la question de la langue nationale et de l'écriture qu'elle adoptera pour la représenter. Cette écriture, pour les membres du Cercle albanais d'instruction, qui a des tendances essentiellement musulmanes et ottomanes, doit être l'écriture arabe. Le 4 mars dernier, ce Cercle était inauguré à Constantinople, à Ak Seraï. Plusieurs milliers de personnes étaient présentes ; dans le nombre, les députés Hâdjî 'Alî, Efendi, d'Ilbasan ; As'ad Efendi, d'Acre ; Khodja Moustafâ 'Asem Efendi, de Constantinople ; Ahmed Mâhir Efendi, de Castamouni ; Yahyâ Efendi, de Prezrin, qui ont prononcé plusieurs discours applaudis. On a applaudi avec le même enthousiasme un discours écrit en lettres arabes et lu par un enfant albanais âgé de six ans.

Mahmoûd Bedrî Bey, député d'Ipek, président du bureau provisoire du Club, a exposé le programme de celui-ci dans un long discours, dont on trouvera le texte dans l'*Ikdam* du 5 mars. Quelques mots, d'abord, de la situation administrative du Club, qui devra comprendre un Comité central de quinze membres, plus une commission de vingt délégués chargés de diriger l'action du Club en province. Il faudra fonder des écoles, organiser tout un enseignement en langue albanaise, répandre l'instruction par tous les moyens possibles. Les Albanais peuvent et doivent être fiers de leur passé ; mais ils doivent être Ottomans avant d'être Albanais. L'orateur ne dit pas qu'ils doivent aussi être Musulmans ; mais il le donne à entendre : si l'écriture arabe doit être adoptée pour l'albanais, c'est parce qu'elle est celle du Coran d'abord et ensuite l'écriture officielle de l'Empire. La religion et le patriotisme sont d'accord pour en imposer l'usage.

Une École administrative.

L'École financière, *Mâliyè Mektebi*, est constituée sous la direction de Zuhdî Bey, professeur à l'Université de Constantinople. Elle est destinée à former des fonctionnaires capables pour l'Administration des finances, et comprend plusieurs sections. La première, dite section financière, donnera pendant quatre mois l'enseignement des mathématiques, étudiées surtout dans leurs applications aux travaux administratifs et de la rédaction, à des élèves reçus sans examen, mais qui, à

la fin des quatre mois, seront examinés par une commission spéciale composée de leurs professeurs et de fonctionnaires désignés par le Ministre des Finances ; ceux qui auront subi avec succès cette épreuve recevront un diplôme leur donnant un droit de préférence sur tous les autres candidats aux emplois de leur département.

La deuxième section prépare aux fonctions de percepteur, de trésorier et d'agent comptable. Elle a des cours du premier et du deuxième degré, répartis sur deux années différentes, mais ne se faisant que pendant trois mois de chaque année. Aucune condition n'est requise pour l'admission ; mais il y a des examens de fin d'études. L'enseignement porte sur la comptabilité, l'organisation et la procédure administratives, la rédaction ; il comprend aussi l'étude facultative de la langue française. Les mathématiques figurent encore au programme et sont une des matières obligatoires, ainsi que le droit administratif, l'économie politique, la géographie de la Turquie et des nations voisines, l'histoire ottomane depuis le sultan Mahmoûd, le droit financier, les capitulations.

Chaque année les élèves doivent acquitter un droit d'inscription de trois livres ottomanes, environ 70 francs. Le diplôme de fin d'études donne, pour la seconde section comme pour la première, la priorité sur tous les autres candidats aux emplois de l'administration des finances ; mais à la condition de se tenir à la disposition de celle-ci dès la sortie de l'École. En cas de refus d'un emploi, on est ajourné d'office à l'année suivante ; trois refus successifs entraînent la déchéance définitive des droits que confère le diplôme.

Les Prisons.

On réclamait récemment une réforme complète du système pénitentiaire en Turquie, réforme basée sur la morale et l'hygiène. Cette réforme, si nous devons en juger d'après une lettre de Ahmed Chinâsî, correspondant spécial du *Tanin* à Andrinople, serait on ne peut plus urgente.

Ahmed Chinâsî a visité la prison d'Angora. Il a vu un bâtiment humide et malsain, des cellules s'élevant fort peu au-dessus du sol, privées d'air et de jour, où croupissaient dans une misère épouvantable de malheureux prisonniers. Ceux-ci, pouvaient, du reste, être plus mal partagés, car il existait, en dehors de ces cellules, un local plus répugnant encore, dit « fosse aux lions ».

Voilà pour l'hygiène. Au point de vue de la morale, que dire d'un

établissement où les prisonniers passent leur temps dans une oisiveté complète ? Ils sont 400 ; sur ce chiffre, on en trouverait tout au plus 20 occupés à quelques menus travaux, à faire du filet de pêcheur, par exemple.

Un autre spectacle affligeant attendait Ahmed Chinâsî dans cette visite. Parcourant la prison, il vit un vieillard cassé, à cheveux blancs, revêtu d'un uniforme militaire, qui se leva pour le saluer. Ce malheureux était un médecin de l'armée ottomane, qui, impliqué dans une affaire de mœurs, avait été condamné à quinze ans de travaux forcés. Il demandait avec instance à être employé à l'infirmerie de la prison, où ses études et son expérience lui auraient permis de se rendre utile. Mais toujours ses requêtes avaient été repoussées.

Cette infirmerie n'était pas mieux tenue que le reste. Et le correspondant du *Tanin* quitta la prison sous une impression de profonde tristesse.

L. B.

RUSSIE

Une Société musulmane en Russie.

Nous devons à notre aimable et savant collaborateur, M. Ch. Huart, la communication des statuts de la Société de progrès et de culture musulmane de Khan-Istafkêsi, société remarquablement active et dont la presse tartare fait souvent l'éloge. Publiés en russe et en tartare, ces statuts forment une brochure de 32 pages in-18, publiée à Astrakhan, l'année dernière (1). En voici l'analyse.

Le but de la Société est de contribuer au progrès moral et matériel de la communauté musulmane, soit en répandant l'instruction parmi ses membres, soit en facilitant le développement de leurs moyens d'action dans le domaine économique. Elle poursuivra ce but de plusieurs manières : en ouvrant des écoles de toute nature, élémentaires, supérieures, professionnelles, agricoles, etc. ; en publiant des ouvrages de vulgarisation ; en organisant des cours et des conférences ; en facili-

(1) *Khân-Istafkèsi Musulmânlareñen terekkî u medeniyètè yardem Djem'iyètinin Nizâmnâmèsi*. Astrakhan. Imprimerie 'Omaroff et C^ie^. 1909.

tant, à l'aide de bourses et de subventions, leurs études aux sujets méritants ; en venant enfin en aide aux nécessiteux par des avances d'argent sans intérêt, des dons d'instruments de travail, etc.

La Société est ouverte à toutes les personnes de bonne volonté, sans distinction de religion, de sexe, de profession ou de nationalité. Ne peuvent cependant en faire partie les militaires en activité de service, les élèves des écoles et les personnes ayant des antécédents judiciaires. Tous ses membres sont actifs, participant, dans la mesure de leurs moyens, à l'œuvre qu'elle a entreprise ; il ne pourra pas être nommé de membres honoraires. Pour en faire partie, il faut avoir été accepté par l'assemblée générale et payer une cotisation annuelle de trois roubles. En cas de faute grave, l'exclusion d'un membre pourra être prononcée par l'assemblée générale.

Avec les cotisations de ses membres, les dons qu'elle peut recevoir et les intérêts de ses capitaux, la Société compte, parmi ses ressources, le produit des concerts et des représentations théâtrales qu'elle organise.

Le Conseil d'administration, élu pour trois ans et renouvelable chaque année par tiers, se compose de six membres au moins, de douze au plus, et doit siéger à Khan Istafkèsi. Il désigne lui-même, mais sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale, son président, son vice-président, son secrétaire et son trésorier. Toutes les fonctions sont gratuites.

En plus du Conseil d'administration, il existe une Commission de revision, comprenant dix membres et nommée chaque année par l'assemblée générale, avec mission d'examiner tous les actes du Conseil, dont les membres ne peuvent faire partie de cette Commission.

Les langues officielles sont le russe et le tartare. C'est la loi russe qui règle les fondations de bienfaisance, les acquisitions et aliénations d'immeubles, etc., ainsi que les rapports de la Société avec les autorités locales.

L'Opéra chez les Musulmans du Caucase.

La musique actuelle des Musulmans du Caucase est ce mélange des musiques turque, persane et arabe, qu'on appelle d'une façon générale, la musique orientale.

Cette musique n'est pas sans charme original; elle a son mérite, mais elle est monotone. Ainsi ses parties principales (« destgah ») ne comprennent qu'une seule modulation sur une gamme quelconque et ne

sortent guère de ses limites, en redescendant toujours à la note fondamentale. Voilà pourquoi elle est très fatigante, non seulement pour un auditeur européen, mais même pour un homme d'Orient ayant quelques notions de la musique européenne.

En raison du manque de notation en Orient (excepté un peu en Turquie), l'accomplissement d'un de ces « destgah » dépend entièrement de la fantaisie du chanteur, qui peut moduler à son aise; un air subit des variations fréquentes et devient complètement insaisissable pour l'oreille d'un homme d'Occident. Quant aux « tasnifes » (airs populaires et chœurs), il suffit de dire que la musique orientale n'a pas d'harmonie, de distribution des voix, etc., pour qu'on se fasse une idée d'un air chanté parfois par cent chanteurs à *l'unisson* ! Même dans cet état les Musulmans du Caucase n'ont pas conservé la douceur extrême de la musique persane et n'ont pas adopté la mesure et le rythme existant déjà en Turquie.

En fait d'instruments musicaux, « l'orchestre symphonique » des Musulmans du Caucase comprend le « thar » (sorte de guitare à cordes métalliques très minces) ; le « kèmantcha » (espèce de violon à boîte convexe, d'un timbre très doux); le « meïe » (espèce de clarinette au timbre langoureux comme celui du hautbois); comme accompagnement, le « gabal » (tambourin de peau de poisson); et, enfin, le « nacara » (paire de petits tambours attachés l'un à l'autre et placés côte à côte).

« L'orchestre à vent » se compose du fameux « zourna » et d'un tambour... Au total on ne voit pas là une grande opulence...

La musique, comme les autres manifestations de la vie orientale, a incontestablement grand besoin de subir une réforme sérieuse. On peut dire qu'elle est encore inculte. Certes, on ne peut prétendre réorganiser cette musique d'une façon tout à fait occidentale, de même qu'on ne peut transformer les Orientaux en Européens; mais cette branche de l'art ne peut demeurer dans la situation actuelle, déplorable chez les Musulmans du Caucase particulièrement.

La masse populaire ne comprend ni l'importance de la musique, ni les services qu'elle peut rendre, et la considère tantôt comme un moyen de distraction basse et un accompagnement d'orgie, tantôt par un contraste, propre au caractère des Orientaux, comme une expression d'un sentimentalisme mélancolique, voire même douloureux. Pour la bourgeoisie, conservatrice et imbue de préjugés, la musique est une occupation indigne d'un bon Musulman, étant donné que, d'après l'avis unanime des ulémas, c'est une invention du Chaîtan (عمل شيطان). L'aristocratie et la classe intellectuelle rougissent de leur musique na-

tionale, comme elles rougissaient il y a quelque temps de leur langue maternelle devant le public européen, c'est-à-dire devant les Russes.

Quelque critiquable que soit ce sentiment d'indifférence et de mépris chez les Musulmans du Caucase, on ne peut leur donner tout à fait tort, puisque la musique n'est vraiment pas à la hauteur de sa tâche et ne peut avoir la prétention de donner aux peuples d'Orient une jouissance esthétique. Au moment toutefois où l'Orient commence à secouer la poussière du passé, la musique, elle aussi, semble être entraînée par la marche générale, et voici qu'un premier essai d'un jeune compositeur musulman, *Ouséir bey Hadjibeyev*, plein de promesses pour l'avenir, réussit à merveille. Son premier opéra *Leila vé Medjnoun* (ليلى و مجنون) dont le sujet est tiré d'un grand poème arabe traduit en turc, par le célèbre poète turc Fuzouli, a eu un succès retentissant. C'est une très heureuse combinaison de mélodies orientales traitées selon l'harmonie d'Occident.

Cet opéra fut représenté pour la première fois à Bakou en 1908, par la société musulmane « Nedjat » ; les rôles étaient distribués entre des amateurs, dont quelques-uns jouaient les rôles de femmes, la coutume interdisant rigoureusement l'apparition des femmes musulmanes sur la scène. L'orchestre se composait de quelques instituteurs musulmans, dont la science musicale ne dépassait pas les limites des notions élémentaires acquises au Lycée. Cet opéra eut le plus grand succès et fut joué plusieurs fois. Nombre de gens vinrent à Bakou des autres villes du Caucase pour voir le premier opéra national.

Des critiques toutefois se produisirent; on reprocha à cette musique de manquer d'originalité; malheureusement, M. Hadjibeyev ayant un grand penchant pour la musique européenne et voulant éviter de semblables accusations, s'est mis à européaniser complètement sa musique en proscrivant les instruments orientaux de l'orchestre.

Son deuxième opéra *Cheikh-San'an* (شيخ صنعان), représenté à Bakou le 12 décembre 1909, est écrit exclusivement dans la manière européenne. Il fut accueilli de certains publics européens, mais refroidit un peu les sympathies de la masse orientale, qui n'a pas compris cette musique originale. Cet opéra fut joué aussi par des amateurs, ignorants des règles de la musique; toutefois le chœur était composé des chanteurs de la synagogue et le rôle de l'héroïne était tenu par une européenne. L'orchestre était exclusivement européen. Cette seconde œuvre a plu beaucoup au public européen.

M. Hadjibeyev n'a reçu l'enseignement d'aucun Conservatoire; sa musique n'en semble pas moins assez correcte, elle conserve le coloris oriental, bien qu'elle ne se compose plus seulement de mélodies popu-

laires comme dans *Leila vé Medjnoun*. Son succès fera naître des imitateurs ; dès maintenant, des gens de diverses professions se mettent à étudier la musique ; il est d'ailleurs incontestable, que tant que nous n'aurons pas d'artistes musulmans formés au Conservatoire, l'opéra musulman demeurera imparfait, car, outre la technique proprement dite, l'artiste aura à y apprendre ce qui est l'essence même de la musique.

Quoi qu'il en soit, il est très désirable que *Cheikh-San'an* ne soit pas la dernière œuvre d'un auteur doué d'un véritable talent.

DAGHESTANI.

PERSE

Les Modjâhids.

La question de la réorganisation militaire touche de très près à celle des Modjâhids et des Fédaïs, dont on ne peut la séparer. Les volontaires qui avaient pris les armes pour rétablir la Constitution sont restés depuis ce moment, du moins pour un grand nombre, sous les armes, soumis à la discipline militaire. En échange, le Gouvernement, dont ils devenaient les soldats, devait prendre soin d'eux, les habiller et leur fournir le nécessaire. Une Commission spéciale avait été instituée dans ce but ; mais ses travaux furent lents à aboutir, et, dans le *Medjlis*, un groupe de Modjâhids, parlant au nom de leurs camarades, ont attiré, en termes respectueux du reste, l'attention du Ministre de la Guerre et de la Chambre sur leur situation.

Dans les numéros 81 et 82 du *Medjlis*, nous trouvons une curieuse liste de payements faits aux Modjâhids, soit à titre d'indemnités, soit en remboursement de dépenses qu'ils avaient faites. Nous en extrayons quelques chiffres.

Les premiers versements (n° 81) accusent un total de 304.391 krans 450 dinars. Le compte le plus fort est celui du général Hâdji Mîrzâ Moûsâ Khân, commandant d'un corps de 5.000 hommes, à qui il était dû 63.440 krans. Il a reçu, en outre, 36.395 krans pour indemnités de route à des volontaires arméniens, qui, la campagne finie, sont rentrés dans leurs foyers. Montaser od-Dooulè avait droit à 44.000 krans ; le

général Mirzâ 'Alî Khan à 24.655 ; 'Amid os-Soltân, à 34.521, plus 31.045 pour frais de logement de ses hommes ; Mechhedî Sâdek, à 10.000 ; huit Modjâhids étrangers, rentrant dans leur patrie, à 10.666. D'autres reçoivent des sommes d'importance très variable, allant de 30 à 10.000 krans et plus ; plusieurs sont des non-Musulmans ou des étrangers. On relève entre autres les noms de Feyouder (?), commandant de l'artillerie nationale ; Maxime, volontaire chrétien ; Mohammed 'Alî, Caucasien ; Michel et Grégoire, autres chrétiens ; Datiko (?). Un artilleur autrichien, dont le nom n'est pas mentionné, reçoit 600 krans ; un volontaire blessé en touche 200. Le feu d'artifice donné à Téhéran pour l'avènement d'Ahmed Châh en a coûté 2.036. Il y a enfin des indemnités de nourriture, des dépenses d'hôpital, des frais de voiture, de ferrure de chevaux, des indemnités pour des chevaux perdus par leurs propriétaires, etc.

Dans le numéro 82, on remarque une somme de 540 krans pour l'entretien, pendant un mois, des chevaux de huit volontaires allemands et les gages de deux palefreniers. Des fusils Mauser sont comptés à raison de 650 krans la pièce, en moyenne. Des habillements circassiens figurent pour une somme de 5.867 krans. 400 sont donnés aux Cosaques qui avaient rapporté des objets précieux appartenant au Trésor, à titre de récompense. Les gratifications accordées à diverses personnes ayant rendu des services sont assez nombreuses. Les funérailles d'un volontaire caucasien tué à l'ennemi coûtent 200 krans. Avec les autres dépenses, frais de nourriture, d'hôpital, de voiture, de logement, etc., on arrive cette fois à 402.510 krans 500 dinars.

MAROC

Maroc et Philippines.

« Mgr l'évêque de Fâs », lequel réside à Tanger, en qualité de Supérieur des Franciscains espagnols, est arrivé à Larache, accompagné de plusieurs Pères. « Ces religieux, dit une dépêche de Larache, publiée à Paris le 4 mai 1910, sont partis ce matin avec leur Évêque pour El-Ksar, dans le but d'étudier un projet de création d'une église catholique espagnole dans cette localité. »

On savait que le Vatican n'a été pas étranger aux Conférences de Tordesillas, en vertu desquelles l'Espagne et le Portugal résolurent en 1493 de convertir le Maroc à main armée, ce qui ne l'a pas empêché de rester Musulman. On ignorait jusqu'ici que le souvenir des Croisades eût été partie prenante à la Conférence d'Algésiras et ce n'est pas une des moindres surprises réservées au Maroc par l'Acte, que celle de l'érection d'une église à El-Ksar par l'évêque de Fâs.

Pour l'Espagne, la surprise sera moindre. Déjà en 1564, Miguel Lopez de Legaspi, en partant pour les Philippines, avait été invité à se faire « accompagner par quelques religieux dans ses négociations avec les indigènes ». Et, en 1566, le roi Philippe II lui écrivait : « Nous avons reçu une pétition au sujet des îles des Moros! Nous vous autorisons à réduire tous ces Moros en esclavage et à vous emparer de tous leurs biens, s'ils veulent encore prêcher leur doctrine mahométane. »

LA PRESSE MUSULMANE

La Presse arabe.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Chronique des livres.

Philosophie.

Addenda (Cfr. *R. M. M.*, X, 3, p. 381, l'article intitulé : « Le Molinisme du capitaine Aḥmed Badawî Naqqâsh »), (annoncé ap. *R. M. M.*, IX, n° 9, p. 496).

Rappelons que cet auteur a publié en 1906 le premier volume de sa *Falsafat oul islâm wa madaniyat oul Qorân* (201 pp.), qui développait déjà partiellement cette thèse.

Sociologie.

Ar Rihlat oul yabâniyah, du prince Moḥammed 'Alî, auteur d'un précédent *Voyage en Bosnie-Herẓégovine*, fort suggestif (panislamisme latent). (Cfr. *Al Moayyad*; 17-22 mars).

Addenda (Cfr. *R. M. M.*, X, 2, p. 270) :

A propos du *Tahrîr al marât*, de Qâsim bey Amîn (2e édition, 1322 Hég., 192 pp.), rappelons les deux curieuses réfutations opposées à sa thèse féministe :

1° *Al jalîs al anîs fî tahdîr 'ammâ fi « tahrîr al marât » min al talbîs*, de Moḥammed Aḥmed Hosayn al Boûlâqî, moudarris azharien (Caire, 1899, 61 pp.) ;

2° *Ad daf'oul matîn fi'rradd 'alä hadrat Qâsim bey Amîn 'an tahrîr al marât*, d'Abd oul Majîd Khayrî (Caire, 1899, 96 pp.).

A propos du dernier livre (Cfr. *R. M. M.*, X, 2, p. 270) de Walî ad Dîn bey Yakîn, notons que la transcription usuelle du nom de sa famille, apparentée aux Khédives, est : « Yegân Zâdé ».

Dogmatique et polémique.

Gharâyib oul ightirâb wa nozhat oul albâb, du seyyid Maḥmoûd Al Aloûsi (impr. du Shahbender, Bagdâd (451 pp.), 1327 (questions de théologie dogmatique, de droit, de mystique, agitées pendant son voyage de Bagdâd à Stamboul.) (Cfr. *Al Manâr*, XIII, 2, p. 131).

Lajjat oun Noûr, du Khalifat d'Aḥmad Mirza Ghoulâm, le messie Kashmîrî. Cette brochure de propagande, distribuée jusqu'au Caire, est rédigée dans un arabe irano-urdu à peu près inintelligible (ex. : un des premiers mots : « al bouroûziyîn » (*sic*), qui paraît désigner « le public » pieux auquel le Messie veut parler ?)

Imâm Ghâzâlî, de Ridhâ ad Dîn Ef. b. Fakhr ad Dîn (biographie en langue tatare) (impr. ash Sharq, Orenbourg, Russie). *Al Manâr*, XIII, 2, 140.

Al Islâm wa Mr. Scott, du cheïkh 'Alî Aḥmed al Jarjâwî (brochure de 77 pp.) : critique serrée d'un manuel anglais anti-musulman imposé un moment dans les écoles d'Égygte par M. Dunlop (Cfr. *Al Manâr*, XIII, 2, 141).

Mafâsid shihâdat iz zouwour (faux témoignages), du cheïkh Aḥmed 'Omar al Maḥmasânî (*id.*, id.).

Rouh oul Islâm, le célèbre ouvrage de Seyyid Amir 'Ali al Hindî, est traduit en ce moment en *japonais* par une société de propagande islamique (*Al Moayyad*, 26 mars).

Nous avons retrouvé un exemplaire du fameux diwân d'ar Rawwâs, cité il y a un an dans l'article de la *Revue du Monde Musulman* sur « Une querelle entre Rifa'iyîn et Qâdiryîn » (cfr. *Revue de l'Histoire des Religions*, t. LIII, nov.-déc., 1908, p. 338). En voici la description :

Mishkât oul Yaqîn wa mahajjat oul mouttaqîn, de Shaykhounâ Baha' oud Din as sayyid Moḥammed Mahdî as Sayâdî ar Rifâ'yî al Hosaynî ar Rawwâs, 402 pages, imprimé à la « Maṭba'at oul oumoûmiyah, Masr, 1312 » (se vendait 15 pi.).

— Il avait été précipitamment avancé, en note d'un précédent extrait (d'Al Maghrabî, ap. *R. M. M.*, IX, 12, 676), que « Shavanblâliyah » était un nom d'ordre défiguré à plaisir. Ash Sharanbabâly (1) a bien été un fondateur de congrégation égyptienne : il est cité par le naqish-

1) Il faut corriger le waw en râ.

bendî al Gümüskhânawî († après 1276/1859) dans son *Jâmi 'al ousoûl fi'l Awliyâ* (Masr, Maymouniyah, 1319, p. 162).

Archéologie.

Fihris mouqtaniyât Dâr il Athâr il 'Arabiyah, traduction, par 'Alî Bey Bahjat, du « Catalogue du Musée d'Art arabe » de Max Herz Bey, 331 pp.

Târikh oul founoûn oul jamîlâh (les Beaux-Arts chez les anciens Égyptiens), par Shoukrî Ef. Sâdiq (15 pi). (*Al Hilâl*, mars 384.)

Poésie et Rasâil.

Hadîth oul Hassoûn (min Banî 'ṭ Ṭayir), par Najîb bey Constantin (réunion de nouvelles publiées dans *Al Mohâjir*, à New York): Imprimerie Commerciale, 24, West-Street, New York (*Al Hilâl*, mars 384).

Ar Rayhâniyât, d'Amîn Ef. Rayḥâni, recueil d'articles et de discours, pleins d'aperçus critiques originaux, sur la philosophie et la religion (Cf. extraits ap. *Al Moayyad*, 9 mars), 230 pp. 8 pi., librairie d'*Al Hilâl*).

Romans (traductions de romans étrangers).

Moḥammed bey al Mouwaylḥî. *Hadîth 'Isa-ibn-Hishâm*, Ma'ârif, Caire.

Le *Moqtataf* (comme *Al Hilâl*), malgré son caractère de revue « scientifique », ne rougit pas d'accueillir dans sa bibliographie la traduction du *Sherlock Holmes*, de Conan Doyle (mars 293).

Au sujet de la plaquette de Mickiewicz (*R. M. M.*, X, 2, 271) récemment publiée en arabe par les soins de M. Geniusz, précisons qu'elle est la publication, à 105 exemplaires, sous le titre *Al Fâris*, d'une ancienne traduction arabe manuscrite, due à Jamâli Effendi, mort sous Mohammed 'Ali (Cf. *Al Moayyad*, 19 février, article de Ḥasan as-Sandoûbî).

Publication de textes anciens.

'Abd oul Qâhir al-Bagdâdî († 429/1037), *Farq bayn al firaq* (ms. 2800 de la Königliche Bibliothek de Berlin) [Masr, Ma'ârif, 1328].

Cet ouvrage, fondamental pour l'étude des sectes islamiques et qui n'avait été que très superficiellement examiné (dans la revision d'Al-Isfarayinî) par Haarbrücker (Cf. notes à sa traduction de Shahrastânî),

vient d'être publié avec un assez bon index (1) par Moḥammed Bedr, collaborateur à l'*Enẓyklopädie Houtsma*. Le texte est, en général, très correctement publié, malgré la graphie assez insuffisante d'un manuscrit unique. Ceux qui l'ont étudié à Berlin ne peuvent que remercier Moḥammed Bedr de l'avoir rendu accessible à tous — en regrettant toutefois qu'il n'ait pas parachevé son œuvre, contrôlé les leçons et complété les lacunes, au moyen de la seconde édition qui en fut faite une cinquantaine d'années plus tard par Al-Isfarayînî (ms. Berlin, 2801).

Aboul ʿAlâ al-Maʿarri († 449, 1057), *Risâlat oul malâïkah* (environ 70 pp.).

Nouvelles revues.

Al Farâyid, revue mensuelle scientifique, littéraire, sociale et théâtrale, par Ibrahim Ef. Sheḥâdeh Faraḥ, São Paulo (Brésil).

(*Al Manâr*, XIII, 2, 143) (adresse : Rua Gen. Carneiro, n° 13).

Al Ostâd, revue mensuelle, par Yoûsof Ef. Khoûrî, Buenos-Ayres (Argentine).

(*Id.*, *id.*) (adresse Reconquista, 862/66) (*Al Hilâl*, mars 383).

Aẓ Zouhoûr, revue littéraire (poésie), Caire.

Nouveaux journaux.

A la suite du geste d'Al Wardânî, le cheïkh Shâwîsh qui avait été évincé du *Liwâ* (règlement de la succession Moustafä Kâmil pasha), vient de fonder, pour le parti national égyptien, *Al Alam*, son nouvel organe officiel. Ce quotidien vient d'être suspendu pendant deux mois (Cf. *Al Moayyad*).

Ash Sharq, quotidien : Damas (ʿArif Ef. al Kindi).

Ash Shâghour, hebdomadaire : Ḥammânâ (Liban) (D. Eliyâs ʿAd).

At Taqaddoum, bi-hebdom. : Alep (Shoukrî Ef. Kenîder).

Sada ash Shohbâ, quotid. : Alep (Fâkhir Ef. al Jâbirî) (*Al Hilâl*, mars 383).

QUESTIONS ISLAMIQUES GÉNÉRALES

Nous résumons, à la rubrique « En Égypte », les affaires *Al Wardânî* et *Roosevelt*, qui sont plutôt originales et n'ont pas changé d'un point la situation islamique générale.

(1) Cf. p. 247 : « Al qâdhî Abou Bakr Moḥammed ibn at Tayyib al Ashʿaryî », à qui l'index aurait dû ajouter son nom le plus connu « Al Bâqilâni ». (Cf. *Revue Hist. des Relig.*, t. LIII, nov.-déc. 1908, pp. 329, 338).

Ne retenons d'Al Wardânî qu'un enseignement : c'est que son geste n'est pas l'intempérance inattendue d'un agité, mais le premier d'une série de « gestes libérateurs » prémédités et collectifs, à la façon du carbonarisme et de Mazzini. Amèneront-ils le triomphe passager d'un Arabi-pacha (1) quelconque ? Ou préparent-ils l'avènement d'un gouvernement solide : Il faut se contenter de regarder venir et de marquer les points.

La *question arabe* reste toujours pendante en Turquie : Le nouveau journal dit « de conciliation », *Al 'Arab* (Cfr. *Al Moayyad*, 14 février), n'a donné que des déceptions (2). (Cfr. *R. M. M.*, X, 2, 271-272.) Sur une démarche collective des députés arabes, le Gouvernement a pourtant permis d'effectuer autant que possible le « recrutement régional » des fonctionnaires civils, tels que Wali, Moṭasarrif, Qaïmmaqam, dans les vilayets arabes : mais le commencement de satisfaction donné en nommant Kâmil bey as Silkâ wali du Yémen (?) (Cfr. *R. M. M.*, X, 2, 285), et Sâdiq pasha al 'Azm qaïmmaqam de Hodeïdah, paraît insuffisant (*Al Moayyad*, 15 février).

Au point de vue dogmatique, signalons un article sur l'importance légale du *voile* (*Al Moayyad*, 5 mars) et les fétwas du directeur du *Manâr* aux extraits.

Le congrès de Rangoun est signalé à la rubrique « Inde » et analysé aux extraits.

Certaines questions occidentales ont été suivies avec intérêt : la rupture de l'équilibre politique anglais et le projet Rosebery sur la question des Lords (*Al Moayyad*, 19 février), — l'incident Pie X-Fairbanks (*Al Moayyad*, 7 mars), — le socialisme et le paupérisme (*id.*, 16 mars) Cfr. *Al Hilâl*, mars 335 .

Mouvement intellectuel général.

Signalons quelques exceptions intellectuelles, quelques auteurs originaux comme *Amîn ar Rayhâni* (voir plus haut) et surtout *Riza Tewfiq* « le philosophe » (Cfr. *Al Moayyad*, 2 mars); le second, député d'Andrinople, écrit d'ailleurs en turc.

Au point de vue littéraire, la personnalité de Ma'soûf Rosâfî (Cfr. sur un diwân *Al Moayyad*, 19 février, et une qasîdah, 14 février) s'accentue

1) Signalons, dans la brochure *Al fish al masri* (Cfr. journal *Al Minbar*, 1908-1910), la « plainte des officiers égyptiens », discutée au *Moayyad*, des 12-24 mars (et dont l'auteur a été frappé depuis). Cela est très symptomatique.

2) Lance la fausse nouvelle de « l'arabe langue officielle » (*Al Moayyad*, 15 février).

avec cette originalité d'allier à un particularisme arabe très ardent un modernisme très intense : vice-président de la nouvelle « Association des étudiants arabes de Constantinople », il était au moins de cœur avec ceux qui saccagèrent les bureaux de l'*Iqdâm* (voir plus bas : « En Turquie »).

Al Moqtataf publie en passant une note assez fine (mars, p. 299) sur les équivalents arabes (مضاضة, plutôt que غضاضة) du mot anglais « tenderness ».

Signalons enfin d'Al Maghrabî deux articles sur « Adâb wa akhlâq » (*Al Moayyad*, 9-10 mars).

Au point de vue archéologique (1), la protestation des habitants de Qoûs (Haute-Égypte), menacés d'être dépouillés d'un beau « minbar » au profit du Musée arabe du Caire, a uni, contre un procédé trop fréquent, l'opposition des croyants fidèles aux instructions du pieux fondateur de la Mosquée, et celle des simples artistes soucieux de voir l'œuvre d'art rester autant que possible dans le cadre pour lequel elle a été conçue (*Al Moayyad*, 7 mars). Sur les fouilles d'Hébron, voir *Al Hilâl* (mars, pp. 341-350).

En Arabie.

La situation est toujours trouble. Il se confirme que l' « Ittifâq oumarâ Jazîrat oul 'Arab » que la *Revue du Monde musulman* avait eu à signaler dans ses précédentes chroniques (Cfr. *R. M. M.*, IX, n° 11, 495), n'était qu'un bruit tendancieux répandu par la diplomatie anglaise, et son origine a bien été, comme le soutenait *Al Manâr* (t. XII, 821), la lettre-circulaire expédiée par le sultan de Loḥaj, le vassal des Anglais, à l'imâm zeïdi du Yémen, à l'émir de la Mekke, etc...

L'Yémen continue à préoccuper l'opinion (*Al Moayyad*, 9-22 fév., 1-13-20 mars). On lui a concédé un gouverneur arabe, et un qaïmmaqâm arabe a été donné à Hodeïdah, Sâdiq pasha al 'Azm (*id.*, 13 fév.).

De la Mekke (*id.*, 3 mars), un article sur l'enseignement (Extraits).

De Médine (*id.*, 22 mars), une très brève lettre, non analysée.

Du Najd (*id.*, 26 mars), une lettre (donnée aux extraits).

Dans l'Inde, le grand événement musulman a été le Congrès de Rangoun (*Al Moayyad*, 7-19 fév., 3-26 mars), que nous examinons aux extraits. Pour les dernières séditions, renvoyons au *Moayyad* (24 février).

De Malaisie, une lettre (de Singapore) (*id.*, 8 mars), analysée aux extraits.

(1) Cfr. compte rendu du « Comité archéologique arabe » (ap. *Al Moayyad*, 1er mars).

En Égypte, deux événements de politique locale ont eu leur retentissement au dehors. L'assassinat du copte Boutros pasha Ghâlî, premier ministre (20 février), par le pharmacien musulman Al Wardânî, — et la semaine de discours (1) du « colonel » Roosevelt, l'ex-président américain : A l'armée (Khartoum), Aux petites filles (Luxor), A l'Université Égyptienne (Caire), Aux écoles protestantes (*id.*).

Le premier a surpris comme la première mise en application en Orient de la doctrine classique de la « résistance à l'oppression » dans les formes occidentales : la chose avait été décidée plusieurs mois à l'avance en Europe, — et trois personnes avaient été choisies comme victimes par le comité secret : une seule, la moins en vue, s'est trouvée exécutée. Mais là où l'histoire reprend toute sa saveur orientale, c'est dans l'effet produit par le geste d'Al Wardânî (2). Acte politique, prémédité par la fraction extrême du parti national, il est instantanément devenu, par l'intempérance même du deuil des Coptes, dont la maladresse politique est traditionnelle, un geste de fanatisme religieux. Et le parti national y aura gagné, — malgré la crise de presse que nous avons signalée plus haut, — de rentrer tout à fait en grâce auprès de ses adversaires réactionnaires du parti panislamique.

Tel semble devoir être, également, le résultat des multiples conférences de Théodore Roosevelt, Esq. (sic : affiches). Dictées par un esprit de confessionalisme anglo-saxon, — dans le but exclusif de l'effet à produire sur les milieux politiques d'Amérique (« Return from Elba » Party), — elles ont été absolument défigurées par la presse locale. — La minorité copte (3), — pour flatter les maîtres anglo-saxons, — a bruyamment célébré la manière forte de « Teddy », déclarant sans cérémonie aux organisateurs de l'Université Égyptienne dont il était l'hôte, et dont le but est l'émancipation intellectuelle du pays, qu'ils en avaient encore pour bien des années de tutelle européenne avant d'être capables de se hausser jusqu'au niveau intellectuel occidental... (Cfr. les variantes du texte anglais ap. *The Egyptian News* du 29 mars et de la trad. arabe ap. *Al Moayyad* du 28 mars). Elle avait triomphé surtout de sa dénonciation de l'obscurantisme de l'Islam (discours de Khartoûm non depuis, d'une manière toute propre à le confirmer) (Cfr. *Al Moayyad*, 21-22 mars). — Et le conflit des religions bat son plein.

Sur le mouvement d'opinion causé en Égypte par les projets de

(1) Cfr. *Al Moayyad* 21 mars. (Khartoum) ; 27 mars (Luxor) ; 28 mars (Caire), etc.

(2) Le premier ministre actuel, nommé le 24 février suivant, est Mohammed Sa'îd pasha.

(3) Cfr. les conseils que lui donne de Haute-Égypte Ahmed 'Alî Badr de Balasfourah (Ṣa'îd) (*Al Moayyad*, 14-15 mars).

réorganisation de la flotte turque, voir *Al Moayyad* (8 mars). Sur les revendications de la liberté de la presse au Caire, voir son numéro du 15 février (Cfr., sur les journaux coptes, celui du 3 mars).

En Tunisie (*Al Moayyad*, 19 mars), on signale l'adresse collective de sympathie transmise au député Albin Rozet par le seyyid Salâh as Souaysî, de Qairouân.

En Turquie, les étudiants arabes ont répondu à la polémique anti-arabe du journal l'*Iqdâm* en saccageant ses bureaux ; et le Gouvernement en a fait suspendre la publication (*Al Moayyad*, 9-13 mars). Une réorganisation des partis politiques turcs s'opère (Cfr. *id.*, 8-22 fév., 7-9-10 mars), à la suite de l'incident de Damad Farîd pasha.

En Perse, des correspondances documentées sont adressées de Téhéran sur les intrigues russes, au *Liwa*, puis au *Moayyad* (17-22 fév., 1er mars) (Cfr. *Presse persane*).

EXTRAITS

Lettre du Najd (24 moḥarrem).

(*Al Moayyad*, 26 mars) :

Le brigandage a été incessant cet hiver, — et les routes de Koweït au Najd et à Al Aḥsâ' constamment coupées... le prix des denrées s'est élevé de façon inusitée... La tribu des 'Ajmân, commandée par Ibn Ḥathlayn ابن حثلين, a pillé les caravanes entre le Najd et Al Aḥsâ', jusqu'à ce que le Cheïkh Qâsim b. Moḥammed b. Thâni, qaïmmaqâm du qaza de Qaṭar, se décida à envoyer contre elle des troupes sous la direction de son fils 'Abdoullah, homme d'un courage éprouvé... Cette expédition, partie de Qaṭar, a atteint les 'Ajmân sur le bord du golfe Persique le 13 doûl ḥijjah, avec 1.400 cavaliers et 3.000 méharistes ; au lieu nommé Al Aṭwalah, à 4 jours d'Al Aḥsâ... l'affaire aboutit à mettre les 'Ajmân en déroute.

La nouvelle, portée à Qaṭar, fut transmise au motesarrif du « liwâ de Najd » et au wali de Basrah... La poursuite des vaincus dura trois jours... Les tribus ont demandé la paix...

Union et Progrès.

Le parti (*Ittihâdiyoûn*) et l'enseignement du français à la Mekke.

Al Moayyad, 26 mars :

L'émir de la Mekke, Ḥossayn pasha, est en lutte ouverte contre les Ittiḥadiyoun et le ministre de l'Intérieur l'a soutenue à deux reprises : 1° sous l'ancien wali Fouâd pasha, qui fut déplacé, tandis que quatre

d'entre les chefs des Ittiḥâdiyoun étaient envoyés devant la cour martiale à Stamboul, — qui les acquitta et les renvoya reprendre leurs postes respectifs à Stamboul et Salonique; 2° sous Moḥammed bey Amîn, wakîl du wali actuel, — et ittiḥâdi lui-même, — le conflit devint si aigu qu'il aboutit au déplacement du wakil, auquel le moushir 'Abdoullah pasha vint succéder en personne (wali titulaire).

En résumé, un conflit permanent sévit entre l'émir de la Mekke, d'une part, les Ittiḥadiyoun et les walis, d'autre part. Les causes sont d'abord les dénonciations faites par les Ittiḥâdiyoun contre les « réactionnaires », — leur romantisme politique qui voudrait transformer en un saut l'état social, sans transition, — le recrutement de leur comité local. Ils ont fait mille choses ridicules lors du pèlerinage du Khédive, faisant empêcher l'impression d'une qasîdah où on parlait de l' « amîr-al-mouminîn », craignant qu'on ne comprît « le khédive » ! et interdisant la publication d'une autre qasîdah (auteur turc) où l'on parlait de la « création d'un roi ! » Si bien que le régime absolutiste est rétabli à la Mekke pour la censure...

Le recrutement de leur comité est défectueux : de ce que n'importe qui a le droit de demander à en faire partie, il ne s'en suit pas que le comité doive accepter n'importe qui sans examen.

Leur activité quelque peu indiscrète a transformé leur *club* (*nâdi*) *de la Mekke* en *école du soir*, où l'on apprend à lire, à écrire et les deux langues *turque* et *française*, sous la direction de certains membres...

Ils ont organisé aussi une « medreseh ibtidâiyah » nouveau style, inaugurée en grande pompe (festin pour les orphelins et les pauvres), et installée dans un bâtiment neuf, hygiénique et de plan régulier, — tous frais à leur charge...

L'Enseignement à la Mekke (islamique).

(Lettre au *Moayyad*).

Depuis la mort du seyyid Aḥmed Daḥlan, et grâce au régime hamidien, l'enseignement dépérit à la Mekke.

Dernièrement, au Ḥaram ash Sharîf, il y avait 93 professeurs, dont 60 titulaires, répartis en 5 classes (de 12 chacune).

Chaque professeur de la première touchait au moment du maḥmal syrien), 500 pi. par an; de la seconde, 400 ; de la troisième, 300 ; de la quatrième, 200 ; de la cinquième, 100 ; et les 33 adjoints n'étaient pas rétribués et attendaient la vacance d'un poste de titulaire (ce sont les « moulâzimin »).

En fait, une série de professeurs étaient depuis des années en grève,

et les étudiants les attendaient en vain dans les cours (raḥbât) de l'enceinte sacrée.

La réforme nouvelle de Khalîl pasha Ḥammâdeh, ministre des awqâf (à Constantinople), entamée par lui-même sur place, a abouti aux résultats suivants :

Les principaux ulémas convoqués ont élu *trente-six* d'entre eux, appartenant aux *trois* « principaux rites » (*sic*) : l'exclusion des ḥanbalites est à noter, et ces 36 ont été classés en trois séries : La première professera à la Dar oul-'Ouloûm qui sera installée auprès de l'enceinte sacrée (1), probablement dans la medreseh 'Abdoullah pasha Pâshâtsheh, — et chaque professeur touchera 1.000 pi. par mois.

Les professeurs de la seconde série, installés dans le Ḥaram même, toucheront 700 pi. Ceux de la troisième série prêcheront, feront des « dikr » et des conférences à la Mekke et auprès de la Mekke, et recevront 500 pi. par mois.

A propos du Congrès de Rangoun.

I. Lettre du 4 moḥarrem.

La seconde séance (Cf. sur la première, *R. M. M.*, X, 2, 285-286) (29 déc.), présidée par l'Hon. Sâhibzâdeh Afitâb Aḥmed Khân, débuta par la lecture du rapport sur les conclusions des travaux du Congrès de l'année précédente... Puis on remercia les donateurs pour œuvres musulmanes, tels que 'Abd el Kérim Jammâl, « roi des marchands » de Rangoun (Rp. 60.000 à l'Université d''Aligarh).

La troisième séance fut occupée à examiner les moyens de développer les œuvres scolaires musulmanes comme chez les Parsis et, après trois séances, on aboutit à fonder une Université islamique hindoue dans ce sens (discours de Mawlawî Mirzâ 'Azîz et Sâhibzâdeh Afitâb), en transformant 'Aligarh en université (Cf. *R. M. M.*, IX, 10, 316).

De longs extraits sont donnés du discours de Soleïmân Shâh au sujet du manque de secours aux indigents, surtout en Penjâb, parmi ces Musulmans que Seyyîd Aḥmed Khân flétrissait du nom de « cœurs de vipères ! » Mawlawî Abn Sa'îd, secrétaire du nouveau comité penjâbî, a riposté en faisant spontanément un sacrifice d'argent...

Il y a tant à faire... Les Musulmans sont très en retard... Au Kashmîr, où les 95 p. 100 de la population sont Musulmans, il n'y a pas une medreseh islamique...

De même au Sind (Karatchî, où siégeait le congrès précédent)...

(1) Cheïkh Haram actuel : Mokhtâr bey (réinstallé) (*Moayyad*, 22 mars).

II. (3e lettre).

(La 2e lettre, dans le numéro du 19 février du *Moayyad*, n'est qu'un morceau de généralisation, sans renseignements précis.)

La troisième lettre reproduit une information récente du journal *'Aligarh* annonçant que dans sept villages musulmans 1.000 personnes viennent de se convertir à l'Arya Samaj ; et ce texte sert de thème à d'amères réflexions sur l'inactivité des sociétés de propagande musulmane (*Al Moayyad*, 3 mars).

III. (4e lettre : 21 février) (*Al Moayyad*, 26 mars).

Le prochain Congrès (1911) se tiendra à Dehli. Un Comité local s'est constitué à Rangoun, sous la direction d'Abd el Kérim Jammal, d'Israyil Khân (avocat) et de Shérif Maḥmoûd (consul de Perse), et a élu pour secrétaires Al Ḥaj Aḥmed Mollâ Daoud et Al Mawlawî 'Abd ous Salâm. On projette la création d'un journal pour la Birmanie.

L'assassinat du Mawlawî Shams oul 'Alam Khân Bahâdour à Calcutta, par un jeune idolâtre, a produit une pénible impression...

La lettre se termine par des vœux au Sultan.

Lettre de Singapore.

(*Al Moayyad*, 8 mars.)

La colonie musulmane est agitée par de nouvelles discussions provoquées par la fondation de diverses sociétés, telles que la récente *Football Association*, fondée par des Musulmans avec l'aide de fonctionnaires anglais et forte actuellement de 5.000 membres... Ses membres veulent maintenant ne plus y faire de gymnastique, mais l'organiser en « société nationale musulmane » et se servir des fonds pour créer des waqf, bâtir des écoles, orphelinats, hôpitaux... Peut-être même y parlera-t-on politique...

L. M.

Erratum (*Revue du M. M.*, Février) : *P. 269, l. 20 : 'Aṣim !* lire *'Aṣm !* famille très connue ; — *p. 271, l. 10 : Taali !* lire *Taalif ! — p. 271, l. 23 : Réki*, lire *Zéki ! — p. 273, l. 8* (d'en bas) : « *beridah !* » lire *Geridah ! — p. 275, l. 15 : quasidah !* lire *qa*sidah ! — p. 275, ll. 23-24 : corriger en « *sou*plement retour*né* » !! — *p. 279, l. 10 :* langueur ! lire longueur ! — *p. 283, l. 6 :* « *s*on cheïkh » lire *t*on ; — *p. 283, l. 9* (d'en bas) : Ago'ayṭr, lire Qo'ayṭr !

TURQUIE

I. — Le Monde de la Presse.

La Revue du Monde musulman avait signalé, dans son dernier numéro, la réapparition de l'*Ikdam*, supprimé pendant peu de jours pour avoir publié un article jugé offensant pour les sujets arabes de l'Empire. C'est le 14 mars que le grand quotidien de Constantinople a reparu : le titre portait *Yèñi Ikdam* « Le Nouvel Ikdam » ; mais ce léger changement était le seul qu'on eût opéré. Même disposition typographique, mêmes rubriques, même genre d'informations.

Un assez court préambule, émanant de la Direction, était placé en tête du numéro du 14 mars, rappelant les faits qui avaient amené sa suspension, lui causant, de la sorte, un préjudice moral et matériel considérable. Et cependant l'*Ikdam* n'avait, pour des esprits impartiaux, rien fait qui pût motiver cette mesure de rigueur. Le passé du journal était un sûr garant de ses tendances ; ayant toujours préconisé l'union et l'apaisement parmi les nationalités, il ne pouvait devenir pour les Ottomans un élément de discorde.

Quelques nouvelles intéressantes sont à recueillir dans ce premier numéro du *Yèñi Ikdam*. Nous passerons sur les questions de politique extérieure, suffisamment connues de nos lecteurs, pour relever la protestation du journal contre les prétentions du Gouvernement bulgare, qui réclame la succession de Nicolas Mandinadji Oghlon, décédé à Calcutta en laissant une fortune évaluée à 450 millions. Quelle était la nationalité de Mandinadji Oghlou ? Sous prétexte qu'il était originaire de Philippopoli, le Gouvernement bulgare le regarde comme un de ses ressortissants ; en réalité, il était sujet ottoman.

Notons aussi, sous le titre la *Question du Mufti*, un article extrait d'un journal bulgare, réclamant pour le clergé musulman de cette nationalité un modeste crédit lui permettant de vivre et d'assurer l'enseignement de la communauté d'une façon satisfaisante. Qu'en coûterait-il pour cela ? 150.000 francs par an, peut-être un peu plus ; qu'est ce chiffre pour un budget qui approche de 200 millions ?

Quelques journaux. — Les périodiques militaires voient leur nombre s'augmenter. En effet, le Ministère de la Guerre a décidé la publication

d'un Recueil de ses actes, portant le titre de *Devâïr-i 'Askeriyè Moukarrerât Madjmoû'ase* « Recueil des arrêtés de l'administration militaire ». L'État-Major général est chargé de cette publication, qui paraîtra trois fois par an, à intervalles réguliers.

On annonce la transformation complète du *Djérîdè-i Tibbiyè-i 'Askeriyè*, « Journal de Médecine militaire », organe officiel du service de santé de l'armée ottomane, qui, en dehors des actes du Gouvernement, donne des articles sur des questions médicales variées. Désormais il paraîtra par numéros de 32 pages, du format et de la justification du *Djerîdè-i Funoûn-i 'Askeriyè* « Journal des Sciences militaires », et sera adressé, en même temps que ce dernier, aux corps de troupe et aux hôpitaux.

L'*Ikdam* fait l'éloge de la revue médicale *Turkiyada Emrâz-i Etfâl* « Les Maladies des enfants en Turquie ». Cette publication appréciée ne s'adresse pas aux seuls médecins ; elle sera lue utilement par le grand public, qui y trouvera de nombreux conseils de médecine infantile, d'hygiène et de puériculture.

Un autre organe utile, c'est le *'Osmânle u Fransez Tâdjir Ghazetase* « Journal des commerçants ottomans et français », paraissant par numéros de 20 pages, imprimé sur beau papier, et ne coûtant que 20 paras. Avec les informations relatives au commerce, à l'industrie et à l'agriculture, le journal publie des articles littéraires. Des primes sont offertes aux abonnés. La direction du journal est à Galata, 23, 'Eumer 'Abid Khân.

II. — Notes et extraits.

Laissant de côté les questions de politique pure, qui ne sont pas de notre domaine, nous donnerons, sous cette rubrique, l'analyse des articles essentiels parus, le mois dernier, dans deux grands quotidiens de Constantinople, *le Yêñi Ikdam*, dont il vient d'être question, et le *Tanin*, joignant, à l'occasion, quelques informations intéressantes, provenant de la même source, à ces aperçus, qui, classés par ordre de matière, permettront de se faire une idée de ce que sont les grandes préoccupations de la presse ottomane, en ce moment.

Enseignement. — En matière d'éducation, qu'il s'agisse de l'éducation morale, intellectuelle ou physique, il importe de ne pas demeurer en retard sur l'étranger. Voilà la conclusion de l'article donné au *Tanin*, le 19 mars, par Fâzil Ahmed, qui propose, non seulement de suivre de très près tout ce qui, en matière de pédagogie ou de puéri-

culture, se fait au dehors, mais encore d'adapter, pour le public turc, tout ce qui s'y publie de meilleur, en traduisant ou analysant les ouvrages essentiels, et en popularisant, au moyen de leçons, de conférences, etc., les bonnes méthodes d'éducation. Ces desiderata avaient été souvent exprimés dans les journaux musulmans des divers pays, pendant ces dernières années ; en Turquie, les événements en cours leur donnent une importance particulière.

Les Wakfs. — Quelle ligne de conduite doit-on suivre en matière de wakfs ? Convient-il de suivre à la lettre les prescriptions des donateurs, au lieu de rechercher ce qui est le plus avantageux pour la religion musulmane ?

Dans le *Tanin* du 19 mars, Khodja Fehmî se range à la seconde de ces opinions. Il a fait une petite enquête personnelle dans Constantinople, et constaté que de nombreux terrains, de nombreux édifices dépendant des wakfs demeuraient inoccupés et n'étaient d'aucun rapport. Et ceci, au moment même où la municipalité est obligée de contracter un emprunt important, où, en toutes choses, la question financière fait obstacle au progrès. Certains des immeubles dépendant des wakfs ont une valeur considérable, et pourraient rapporter beaucoup. Donc, conclut Khodja Fehmî, il importe de s'inspirer des nécessités de l'heure présente, de rechercher l'intérêt de l'Islam là où il se trouve réellement, et de tenir compte de cette civilisation européenne, qui préoccupait, il y a quarante ans, le feu bey de Tunis, Kheïr ed-Dîn Pacha. Mieux vaut un emploi rationnel des ressources des wakfs, que le souci puéril d'entretenir des écoliers musulmans là où il n'y a pas de population musulmane.

Jours fériés. — La Chambre a voté, sans aucune opposition, un projet de loi déclarant jour férié l'anniversaire de la naissance du Sultan. A ce propos, Huseïn Djâhid, dans un article placé en tête du *Tanin*, le 14 mars, établit un parallèle entre le souverain régnant et son prédécesseur. Tous les Ottomans seront d'accord pour célébrer, comme une fête nationale, l'anniversaire d'un souverain juste et bon.

Cette question des jours fériés est revenue à maintes reprises, pour des motifs différents. L'année passée, les Grecs demandaient à ce que les Chrétiens ne fussent jamais appelés en justice le dimanche, à quelque titre que ce fût, et la presse avait apprécié cette demande d'une manière défavorable. Mais nous voyons aujourd'hui que l'autorité militaire prescrit de laisser leur liberté aux soldats non musulmans le jour désigné pour l'exercice de leur culte, le dimanche ou le samedi, selon le cas. Il est à remarquer que le Gouvernement paraît disposé à accueillir fa-

vorablement tous les desiderata formulés par les non-Musulmans à propos du service militaire, sauf celui, qui semble du reste abandonné maintenant, de l'incorporation des recrues de cette catégorie dans des corps spéciaux

Midhat Pacha. — La revision du procès de Midhat Pacha va probablement aboutir. Il y a déjà un certain temps que son fils, Alî Haïdar Midhat, avait adressé sa demande de revision au Ministère de la Justice ; celui-ci, avait-on prétendu, avait répondu par une fin de non-recevoir ; peu après, cette information était démentie, et la presse avançait que l'affaire serait examinée. D'après des nouvelles récentes, une commission d'enquête sera nommée à cet effet. On peut lire, dans le *Tanin* du 17 mars, la requête adressée, au nom de Midhat Pacha, par les avocats de celui-ci, Chrysanthos et Abdur-Rahmân 'Adîl. Ce document, fort long, énumère les points faibles de l'accusation portée contre l'ancien grand-vizir, et les services qu'il a rendus à son pays. Il commence par ces mots : « Mieux vaut absoudre mille criminels que de frapper un innocent... » Fakhrî Bey, qui fut chambellan du sultan 'Abdul-'Azîz et accusé avec Midhat Pacha d'avoir pris part à son meurtre, demande, avec 'Alî Haïdar Midhat Bey, la revision du procès.

La réforme judiciaire. — Une autre question, qui occupe beaucoup la presse en ce moment, est celle de la réforme de la procédure et des frais judiciaires. Le Ministre de la Justice a soumis aux Chambres un projet de loi, en 25 articles, en vue de mettre fin aux difficultés qu'ont les plaideurs pauvres à obtenir justice, et d'accorder la législation ottomane avec les dispositions de la Convention internationale de la Haye de 1896, convention à laquelle la Turquie a adhéré, et qui lui impose certaines obligations à l'égard des justiciables de nationalité étrangère. En Turquie comme ailleurs, la justice coûte cher et il faudra suivre le mouvement qui, dans d'autres États, a réclamé ou réclame encore la réduction des frais de justice, l'assistance judiciaire pour les indigents et des mesures analogues.

Politique économique. — Les questions économiques tiennent aussi une place importante dans les discussions de la presse. Un projet de loi pour favoriser le développement de l'industrie nationale va être soumis aux Chambres ; on en trouvera les dispositions dans le *Tanin* du 16 mars. Ces dispositions, très variées, tendent cependant toutes au même but : favoriser la production de la main-d'œuvre nationale, et réduire, autant que possible, la concurrence étrangère. L'emploi des

sujets ottomans de préférence aux étrangers, des exemptions d'impôt, non seulement pour le personnel des usines, mais encore pour les terrains et constructions servant à l'industrie, l'exemption de tous droits de douane pour les machines et matériaux venus de l'étranger qui lui sont destinés, alors que, par contre, ces mêmes droits subiront une majoration appréciable lorsqu'il s'agira des produits manufacturés, en sont les traits essentiels.

Cette politique protectionniste suffira-t-elle à assurer le développement économique de la Turquie ? Ne nuira-t-elle pas quelquefois à ses intérêts ? De bons esprits en doutent, et le distingué directeur du *Tanin*, Huseïn Djâhid, qui connaît si bien son pays, en fait la critique dans un article paru le 18 mars dernier. Avec beaucoup de clarté et de logique, il expose que la Turquie doit sa situation arriérée au point de vue économique à des causes variées et nombreuses, dont la principale est le manque de techniciens. C'est à l'étranger qu'il a fallu demander ceux-ci, pour fonder les manufactures actuellement existantes ; si l'on veut en fonder de nouvelles, il faudra encore demander leur personnel à l'étranger, de même que l'outillage nécessaire, que les ressources locales ne peuvent fournir. Relever les droits de douane, imposer l'emploi de la main-d'œuvre nationale, sont des mesures avec lesquelles il faut s'attendre à bien des mécomptes.

Les Kurdes. — Intéressant article d'un chef kurde, 'Abdur-Rahmân Beder Khân, dans le *Yéñi Ikdam* du 17 mars. Il a pour titre : *Discours aux Kurdes*. Leur compatriote leur vante, en termes fleuris, entremêlés de vers persans et de citations arabes qui attestent son érudition, les bienfaits de la paix et de la concorde, les exhortant à devenir des sujets dévoués de l'Empire ottoman. Ils ont un beau passé ; pour en rester dignes, qu'ils servent avec vaillance leur patrie. Ce n'est pas tout : pour se rendre utile, il faut s'instruire et travailler. Le savoir est nécessaire, car, comme l'a dit l'Imam 'Alî, « la plume protège mieux que l'épée ». A l'œuvre donc, braves Kurdes ! Il faut rapprocher de cet article, des informations, parues le même jour, concernant l'École de la Constitution, fondée par la Société kurde pour la propagation de l'instruction, à laquelle 'Abdur Rahmân Bey donne 30 livres ottomanes et promet une subvention de 2 livres par mois. 'Abdur Rahmân Bey a déjà montré sa générosité, lorsqu'il s'agissait de contribuer à la restauration de la Marine nationale.

Arabie. — On n'a pas oublié l'intéressante lettre, adressée au *Tanin*, où était racontée la soumission de Seyyid Idrîs. Depuis, le *Tanin* a publié d'autres correspondances d'Arabie. L'une d'elles, fort étendue,

insérée dans le numéro du 15 mars, est consacrée en grande partie aux opérations militaires ; elle énumère les troupes qui furent envoyées de diverses régions, parfois de fort loin, de Tripoli, de Barbarie, par exemple, pour pacifier la région. Ces troupes consistaient presque exclusivement en infanterie ; il y avait aussi une batterie d'artillerie et une compagnie de mitrailleuses ; leur moral était excellent.

Il y a beaucoup à faire en Arabie, et le titre même de l'article : *Au Yémen. Les réformes ont-elles commencé ?* montre que, dans la pensée de l'auteur, on a fait jusqu'ici peu de chose. Les hommes manquaient ; il en faut qui soient intelligents, actifs et énergiques, pour mener à bien l'immense tâche qui s'impose au Gouvernement : au point de vue moral et intellectuel, répandre l'instruction, ouvrir des écoles, organiser les services judiciaires, veiller à leur bon fonctionnement ; améliorer les voies de communication, construire une ligne de chemin de fer San'â-Hodeïda, ainsi qu'une autre ligne pour desservir Djebâna, qui a besoin également d'un port et des constructions accessoires ; une partie de celles-ci seront achevées, pense-t-on, en avril 1911. Enfin, la surveillance des côtes, pour laquelle un crédit de 1.400.000 francs environ est prévu, a une grande importance, 12 motorboats seront affectés à ce service.

Pèlerins et pèlerinage. — Très intéressant article de Huséïn Djâhid, dans le *Tanin* du 24 mars. Une conversation qu'il a eue avec deux pèlerins caucasiens, Turcs comme lui et ses frères, bien que dépendant d'un autre Gouvernement, en est le sujet. Partis de Chamakhi, leur résidence, les deux pèlerins allèrent s'embarquer à Batoum. Là, il y avait des bateaux de nationalités très diverses, russes, anglais, grecs ; mais, à leur grande surprise, pas de vapeur portant le pavillon ottoman. Force donc leur fut d'emprunter, pour se rendre à la Mecque, des vaisseaux appartenant à des puissances non musulmanes.

En cours de route, ils n'aperçoivent le pavillon ottoman que sur de rares vaisseaux, d'importance médiocre. Faute d'une marine marchande nationale, la Turquie est à la merci de l'étranger ; elle a recours à ses vaisseaux pour le service de la poste, le transport des troupes et toutes ses relations politiques et économiques. Que l'étranger, dans un moment difficile, lui retire ce concours indispensable ; quelles en seront les conséquences ?

Voilà un premier sujet de plaintes ; en voici maintenant un second, non moins grave. Partout où ils passèrent, et principalement dans les villes saintes, les Caucasiens furent péniblement surpris par l'incurie administrative, qui ne fait rien pour qu'on respecte les principes les plus élémentaires de l'hygiène ; la saleté, dans le Hedjaz et en Syrie, est

absolument repoussante. On ne saurait tolérer plus longtemps un pareil état de choses ; pour y remédier, Huséïn Djâhid propose, par exemple, la création à la Mecque de taxes d'octroi, qui permettront d'effectuer les travaux nécessaires à la salubrité de la ville.

Le *Tanin*, grâce à ses nombreux correspondants, est renseigné d'une manière exacte et complète sur ce qui se passe dans l'Empire. Il a reçu de nombreuses lettres de plaintes sur ce dernier sujet, qui a été repris, dans le numéro du 25 mars, sous ce titre : *l'Hygiène en Anatolie*. Non seulement rien n'est fait pour assurer la salubrité ; mais encore le personnel médical et les moyens de traitement font défaut sur quantité de points.

Le Club « Union et Progrès » a organisé à Médine, pendant la période du pèlerinage, des conférences qui ont été suivies par un très grand nombre de personnes. Ces conférences, très variées, ont été faites, dans les langues les plus diverses, par des orateurs de toutes les nationalités. C'est ainsi que Mîrzâ Kerîm Khân, président de la Société des docteurs de Nedjef, a parlé en turc azéri. Une autre conférence, fort curieuse, a été faite en langue russe par 'Eumer Efendi, cet officier japonais dont le *Tanin* a signalé naguère la conversion à l'Islamisme et à qui l'on a fait un accueil si empressé à Constantinople. 'Eumer Efendi ne serait pas le seul Japonais devenu Musulman. Il a déclaré qu'à Tokyo s'était formée une petite Société musulmane, comprenant 35 de ses compatriotes et coreligionnaires.

Un duel. — Il a été, une fois de plus, question de duel à Constantinople. Un désaccord survenu entre l'intendant de la Municipalité, Rechîd Bey, et l'un des directeurs du chemin de fer d'Anatolie, en a été la cause. D'un commun accord, les deux parties ont décidé de recourir à l'arbitrage de l'attaché militaire allemand : celui-ci, mis en rapport avec les témoins de Rechîd Bey et de son adversaire, a estimé qu'il n'y avait pas lieu à rencontre.

L. B.

RUSSIE

Notons, entre autres études ou informations parues dans le *Terdjumân*, les articles ayant trait aux sujets suivants :

Le clergé musulman. — La situation du clergé musulman, en Cri-

mée, est rendue difficile par les exigences arbitraires de l'autorité russe. Il existe, dans la région, 1.500 ulémas : 3 ou 400 sont considérés comme ecclésiastiques et jouissent des privilèges accordés au clergé : exemption d'impôts, dispense du service militaire, etc. Tous les autres, l'immense majorité par conséquent, sont regardés comme laïques, bourgeois ou paysans; ce n'est que pour leurs coreligionnaires qu'ils sont prêtres. De ce fait, l'exercice du culte se trouve rendu très difficile, et la population réclame, de l'autorité, le même traitement pour tous les ulémas.

A Baghtché-Saraï, autre sujet de plainte. Jusqu'ici, la municipalité était composée, pour un tiers seulement, de Chrétiens ; le reste des sièges était attribué aux autres confessions. Or voilà que le Ministère accorde, cette année, 13 sièges seulement, sur 26, aux Musulmans. Énergiques protestations de ceux-ci, qui vont trouver le gouverneur et parlent même d'envoyer des délégués défendre leur cause à Saint-Pétersbourg.

L'écriture. — Dans les divers pays musulmans, la question de l'écriture revient sur le tapis de temps à autre. Des tentatives plus ou moins heureuses sont faites, soit pour améliorer l'écriture arabe, très défectueuse à beaucoup de points de vue, surtout quand on veut l'adapter à des idiomes non sémitiques, soit pour la remplacer par une graphie plus rationnelle. M. A. N. Kharitonoff, l'imprimeur bien connu de Kazan, qui, par une longue série de publications inaugurée il y a déjà bien des années, s'est concilié l'amitié et la reconnaissance des Musulmans russes, a tenté une innovation, qui n'a pas été accueillie avec la même faveur que ses publications. Faisant fondre un nouvel alphabet arabe, il a imaginé d'y introduire, à l'exemple de l'alphabet latin, des lettres majuscules.

Ce n'est pas la première fois que l'on s'inspire de l'alphabet latin pour modifier l'alphabet arabe ; on l'a tenté ailleurs qu'en Russie ; les Turcs ont adopté, surtout pour les journaux, notre ponctuation ; ils ont essayé aussi, sans trop de succès, de représenter les diverses voyelles de leur langue au moyen de signes spéciaux. Mais on reproche à la tentative de M. Kharitonoff d'être inutile, n'apportant aucune amélioration appréciable à ce qui se fait actuellement, les modifications que subissent les lettres initiales arabes suffisant à la clarté de l'écriture, qui, du reste, ne serait nullement embellie par l'introduction de majuscules d'un caractère spécial.

Juifs et Musulmans. — De Berlin, un Musulman, qui signe seulement des initiales Sîn-'Aïn-Fê-Sâd, a adressé au *Terdjumân* une intéres-

sante étude économique ayant pour titre : *Comment le commerce, qui était primitivement aux mains des Tartares, a-t-il passé aux mains des Juifs ?* Son séjour en Occident, sa fréquentation des milieux commerciaux lui ont appris les causes de la décadence économique de ses coreligionnaires ; toutes ces causes, on peut les résumer en une phrase : Les Tartares ignorent les conditions du commerce. Vivant dans la routine, ils ont conservé leurs vieux usages, alors que tout se transformait autour d'eux. Les Juifs, au contraire, ont su s'adapter aux milieux dans lesquels ils vivaient, tenir compte des circonstances et profiter des occasions. Voilà le secret de leur supériorité commerciale et la raison de la ruine des Musulmans.

Étudiants russes à la Mecque. — Il y a depuis plusieurs mois déjà des groupements d'étudiants musulmans russes à Constantinople. A la Mecque, où cette catégorie d'étudiants paraît atteindre un chiffre d'une certaine importance, a été fondée une Société scientifique des étudiants musulmans russes, *Rousyale Islâm Talebèsinin Djem'iyet-i Ilmiyèsi*, comprenant des jeunes gens venus de Kazan, de Crimée et des autres points de la Russie, faire leurs études à la Mecque. Les pèlerins de Russie ont vu avec satisfaction ce groupement nouveau de leurs compatriotes ; plusieurs s'y sont fait inscrire comme membres honoraires et lui ont fait des dons importants. Une première liste de souscription atteint un chiffre de 309 roubles 28 kopeks ; en tête figure le nom de Suleïmân Mîrzâ Ayritchinsky, qui a donné 75 roubles et promis d'en verser chaque année 25.

Puériculture. — Une nouvelle rubrique s'ouvre dans le *Terdjumân* ; elle s'adresse aux Musulmanes mères de famille, auxquelles Olga Khânoum donne des conseils de puériculture, leur recommandant de ne pas sevrer trop tôt leurs enfants, de les allaiter elles-mêmes, mais de cesser peu à peu de le faire, une fois les premières dents sorties, le lait devenant, dans ce cas, plus nuisible qu'utile. Dans son article, Olga Khânoum recommande d'avoir recours aux doctoresses, parmi lesquelles, on le sait, se trouvent un certain nombre de Musulmanes. Voici en quels termes elle s'exprime : « Musulmanes, mes sœurs ! Afin de vous rendre un modeste service, je ferai dans les colonnes du *Terdjumân* quelques remarques sur l'hygiène de vos enfants... »

Journal kirghize. — D'après une information, peu précise d'ailleurs, que l'on trouve dans divers journaux et qui aurait été donnée d'abord par le *Vakt* d'Orenbourg, le gouverneur de Troïsk aurait donné l'autorisation nécessaire pour fonder un journal en langue kirghize. Ce journal serait, dit-on, intitulé *Eïkav* (?)

PERSE

Questions sociales et administratives (1).

Les questions sociales et administratives préoccupent vivement l'opinion, si l'on en juge d'après les principaux articles de deux grands journaux dont nous donnons ci-dessous un rapide aperçu d'ensemble.

Le Gouvernement a déclaré la guerre à l'opium, dont il veut restreindre la consommation ; mais les moyens d'atteindre ce but ne sont pas encore déterminés, et l'on hésite entre plusieurs partis. Il a été question d'établir le monopole de l'opium, au profit d'une Compagnie fermière. Ce moyen présente des inconvénients qu'un rédacteur du *Medjlis*, Mohammed 'Alî Isfahânî, a fait ressortir. Réduire la consommation de l'opium est une idée on ne peut plus louable ; mais restreindre la liberté du commerce, et ruiner toute une catégorie de négociants, ne l'est pas. Au lieu d'un monopole, mieux vaudrait un contrôle sérieux, accompagné de droits élevés, sur ce produit nuisible. Tout marchand d'opium resterait libre de continuer son commerce, mais serait tenu de faire apposer sur ses marchandises une bande de garantie, et serait taxé à raison de 2 tomans et 5 krans le *mann* d'opium.

La réorganisation, ou plutôt l'organisation, des forces de police est une des premières réformes à effectuer dans un pays où bien des régions sont encore désolées par le brigandage. Il s'en faut de beaucoup que cette réforme soit accomplie ; mais, sur divers points, des fonctionnaires dévoués et actifs ont pu mener à bien la réorganisation des services de sûreté. C'est le cas pour Kermân : le chef de la police y a équipé 100 agents de police et 50 gendarmes, qu'il a passés en revue il y a quelque temps : comme on le voit, il y aura deux services distincts, analogues aux nôtres : là comme ailleurs, on prend modèle sur l'Europe, et il est question d'envoyer des élèves dans les écoles ottomanes de gendarmerie. Mais, au dire de personnes compétentes, ce serait parmi les cavaliers des tribus nomades que l'on pourrait recruter le personnel nécessaire à la gendarmerie en dehors des villes ; aguerris et prompts à se déplacer, ils deviendraient, pour les brigands, de redoutables adversaires.

(1) D'après le *Habl oul-Matin* et le *Medjlis*.

La police et la gendarmerie ne sont pas les seuls services à organiser. Il faut aussi s'occuper des services judiciaires : on a promis aux Persans qu'ils auraient, comme en Europe, des tribunaux de première instance, des cours d'appel et des tribunaux de commerce; en attendant, rien de semblable n'existe, et la justice est rendue de la façon la plus défectueuse. Entre autres choses, on se plaint beaucoup de la manière, plus qu'arbitraire, avec laquelle sont infligées les contraventions. Il ne s'agit pas là de peines bien graves, le montant de l'amende variant entre 2 krans et 1 toman; mais encore ne faut-il pas les infliger sans motif. On demande que l'État exige, de tous ses agents, des garanties sérieuses, non seulement de justice, mais encore de capacité.

Une lettre de Mechhed nous apprend comment on rend la justice dans la région. Convaincu de meurtre, le gouverneur de la petite localité de Koûh-é-Sourkh fut condamné : 1° à recevoir 700 coups de fouet; 2° à 1.000 tomans de dommages-intérêts envers la famille de sa victime; 3° à la prison perpétuelle. Au jour fixé, le meurtrier fut amené devant les autorités locales, le clergé et les notables de l'endroit; 2.000 personnes, dont beaucoup venues du dehors, assistaient à la cérémonie, qu'une musique égayait de ses airs variés; 500 coups furent infligés au patient, un membre influent du clergé, Sekat ol-Islâm Agazâdè, lui ayant fait grâce du reste. Là-dessus, grande indignation dans la ville; on demande à Sekat ol-Islâm de quel droit il a réduit une peine conforme à la loi religieuse. Le ministre de l'Intérieur a réclamé des explications sur ces faits.

C'est un document intéressant et curieux, que l'exercice financier de la salle de lecture Nedjât, d'Enzéli, pendant une période de cinq mois, commençant avec djoûmâdhâ second 1327. Il a été publié dans le journal *Medjlis*, et atteste que la situation de l'établissement est des plus favorables. Il y a, en effet, un excédent de recettes de 1.289 krans 80, les dépenses n'étant que de 6.644 krans 10.

Ne pouvant entrer dans tous les détails des comptes, nous en donnerons, du moins, un aperçu. Recettes et dépenses varient beaucoup d'un mois à l'autre; les cotisations des membres fondateurs produisent en moyenne 150 krans; les dons des voyageurs passant par Enzéli constituent une ressource considérable, mais sujette à variations : pour ʿcha'bân, ils ont fourni 868 krans 45.

Pendant ces cinq mois, les dépenses d'entretien, réparations du local, installation de l'éclairage, achat de meubles, etc., figurent pour près de la moitié dans le chiffre total des dépenses. Les traitements du personnel ont coûté de 150 à 300 krans par mois. En raison de ces frais on a acheté peu de livres et de cartes, et pris un nombre restreint

d'abonnements ; mais, les dépenses d'installation étant faites une fois pour toutes, on pourra, à l'avenir, leur consacrer des sommes plus importantes.

Lettres du Sud. — La presse gêne les absolutistes, encore puissants dans le Sud de la Perse, en faisant connaître leurs agissements. Le *Habl oul-Matîn* surtout, qui, chaque semaine, publie des correspondances de Bender-Abbas, de Bender-Bouchir, de Chiraz, d'Ispahan et des diverses villes de la région du golfe Persique, est particulièrement redouté du parti réactionnaire ; les journaux indépendants de la capitale le sont aussi. On tâche donc d'empêcher ces feuilles de pénétrer dans la région, et on y parvient dans une assez large mesure, grâce à la complicité des agents de la Poste. Beaucoup d'exemplaires de ces journaux sont régulièrement soustraits et détruits. Le fait a été signalé au *Habl oul-Matîn* par un de ses correspondants.

Dans les ports du golfe Persique, la situation reste plus ou moins troublée. Les luttes politiques sont toujours vives ; ayant pour origine moins des questions de principe que des questions de personnes, elles réduisent à l'impuissance les assemblées locales. On le voit à Bender-Bouchir, où l'Andjouman ne peut aboutir dans ses délibérations. Mais, au dire de correspondances venues de cette ville, les personnalités, bien que comptant pour beaucoup dans la vie municipale, ne sont pas seules en jeu : il faudrait incriminer aussi le manque d'éducation politique des élus, qui consacrent une trop grande partie de leurs réunions à des questions sans importance.

On ne verra pas sans curiosité le budget des troupes et des forces de police pour Bender-Bouchir et sa région, tel qu'il vient d'être proposé au Ministère. Disons d'abord que la ville possède un régiment d'infanterie, celui de Sakhlou, un détachement de fusiliers à cheval, servant de gendarmerie, et enfin le personnel nécessaire à l'artillerie, pour laquelle il existe un état-major de 25 officiers.

	Tomans
Artillerie	12.200
Infanterie	17.000
Cavalerie	3.300
Major Hâdji Khân	300
Major de cavalerie Ghoulâm ʿAlî Khân	320
Police de Bender-Bouchir	2.932
Hâfez os-Sihhè et son fils	480
Major ʿAlî Ekber Khân, intendant	536
A reporter	37.068

Report. . . .	37.068
Police de Djâchk	900
Mo'în ot-Todjdjâr (fusiliers de Kachm)	3.000
Mo'în ot-Todjdjâr (roûzèkhânî de Kachm)	142
Police de Chemîlât	150
Police de Bender-'Abbâs	2.135
Administration militaire des ports	1.340
Police de Lenguè	3.600
Total	48.335

Nous quitterons ce document pour revenir à l'effervescence qui règne dans le pays. Elle serait encore plus vive à Bender-'Abbâs. Là, l'Andjouman est complètement inactif, et la crise politique se complique d'une crise administrative, où les questions de personnes jouent un rôle également important. Un des personnages les plus en vue, Mesbâh-é Dîvân, s'est réfugié en *best*, d'abord au télégraphe, ensuite au consulat d'Angleterre. Le directeur du télégraphe faisant cause commune avec ses amis politiques, il en résulte que le service est interrompu, et que, pour expédier une dépêche, il faut emprunter la ligne anglaise. Autant d'argent de perdu pour la Perse, au profit de l'étranger, conclut, avec mélancolie, l'auteur de la correspondance qui nous fournit ces détails.

Si la ville est troublée, la campagne n'est pas sûre non plus. Sans parler des vols à main armée et des meurtres, comme celui d'un chamelier afghan, qui sont l'œuvre d'individus ou de petits groupes, des éléments de désordre considérables entrent en jeu ; c'est ainsi que l'on a vu 1.200 nomades arabes entrer en campagne et dévaster la région.

Un fait curieux et assez imprévu s'est produit à Bender-Bouchir. Nos lecteurs savent que, dans cette ville, les luttes politiques, envenimées par des questions de personnes, sont singulièrement âpres et partagent la population en divers camps. La validité des pouvoirs de l'Andjouman local a été fortement discutée, ces derniers temps ; on prétendait que les élections avaient été irrégulières et que les élus devaient se démettre. Grandes discussions là-dessus. L'idée d'un arbitrage a été mise en avant ; les autorités locales et la population en ont envisagé la possibilité, espérant y trouver la fin des conflits ; mais on n'a pu se mettre d'accord sur les procédés à suivre. Il a été question de nommer une commission d'arbitrage composée de représentants des parties intéressées et de personnes étrangères à leurs discussions ; on a proposé, d'autre part, de demander au Gouvernement, à Téhéran, de nommer un tiers arbitre. La sentence serait sans appel : ou bien les membres de

l'Ândjouman seraient tous privés de leurs mandats, ou bien ceux-ci seraient validés d'une manière définitive.

Les élections donnent lieu partout à des luttes assez vives ; les résultats en sont quelquefois contestés, et plus d'un Andjouman a vu contester la validité des mandats de ses membres. Mais le Kerman nous offre un spectacle nouveau, assez vraisemblablement. Deux partis s'y sont formés, l'un tenant pour les indigènes, qui, d'après son opinion, devraient seuls être chargés des intérêts de la population ; l'autre, au contraire, admettant pour mandataires des personnes appartenant à d'autres provinces. Cela n'est pas fait pour faciliter la tâche des gouvernants du Kerman, hommes capables et intègres, mais qui ont à lutter contre des difficultés multiples : l'antagonisme des partis, l'hostilité de la réaction, qui n'est pas complètement dominée partout, une organisation militaire défectueuse, et enfin la disette.

« Appliquons la grève aux armées... » Les artilleurs de Bender-Bouchir, qui sont des Fédaïs, viennent de se réfugier en *best* au Télégraphe, et de là ont envoyé une dépêche au *Habl oul-Matîn*, à l'*Irak-é Noou* et à *El-Islâh*. Dans cette dépêche, conçue d'ailleurs en termes mesurés, ils déclarent n'avoir pu obéir plus longtemps aux ordres du deria-begui, ou gouverneur des ports, contre lequel ils portent les plus graves accusations. Non seulement il les tient éloignés de leurs femmes et de leurs enfants, qu'ils ne peuvent jamais voir, les maintient dans des résidences malsaines où les épidémies les déciment, mais encore il veut les employer à des besognes que leur conscience réprouve, en les envoyant en expédition contre des hommes qu'il leur répugne de combattre. Et ces expéditions, avant tout, sont pour le deria-begui une occasion de s'enrichir. Dans une maison bombardée par son ordre il aurait réclamé, comme part de butin, un coffre contenant 4.000 tomans ; il aurait fait bien des fois pareille chose, d'après ce curieux document, sur lequel les journaux précités attirent l'attention des ministres de la Guerre et de l'Intérieur.

On connaît, enfin, par les journaux d'Europe, l'incident de Djâchk, où les Anglais ont débarqué, et saisi chez Emîr Bereket Khân des armes et des munitions de contrebande ; on parle de 1.200 fusils et de 200.000 cartouches. L'irritation contre l'Angleterre a été très surexcitée de ce fait.

L. B.

LES LIVRES ET LES REVUES

Nous avons déjà eu l'occasion de dire tout le bien que nous pensons de la thèse de doctorat de M. Slouschz, notre savant collaborateur. Ses études sur les rapports anciens de l'Afrique berbère avec l'Asie sémitique présentent un réel intérêt scientifique. Nous avons plaisir à le répéter ici, à l'occasion d'attaques dont la forme n'augmente pas la portée.

Ce n'est pas que la thèse de M. Slouschz soit impeccable. Son point de vue particulier d'adepte enthousiaste de la littérature hébraïque l'a entraîné à faire aux tribus juives une part qui relègue trop au second plan les tribus chrétiennes dans l'histoire des origines préislamiques de l'Afrique du Nord. Mais comme importance des idées mises en mouvement et des vues nouvelles soumises aux discussions d'où sortent les certitudes, on ne peut s'empêcher, en parlant du remarquable ouvrage de M. Slouschz, de songer à la thèse du si regretté Masqueray sur la Cité berbère. La comparaison est tout indiquée par des mérites de même ordre, avec cette différence que M. Masqueray avait toutes les qualités délicates et habiles de la forme, qu'on ne peut demander à un ouvrage dont l'auteur écrit et compose plus facilement en hébreu, et probablement aussi en russe, qu'en français.

C'est avec la pensée de mérites compensant de beaucoup des imperfections de détail que nous reproduisons ici un compte rendu particulièrement autorisé de l'éminent vice-recteur de l'Université de Genève.

A. L. C.

A propos des Hébræo-Phéniciens [1].

Ce sont, en réalité, deux ouvrages différents, réunis en un seul volume [2]. Examinons-les l'un après l'autre.

(1) Compte rendu publié par M. E. Montet, dans la *Revue historique*, de Mars-Avril 1910.

(2) Nahum Slouschz. *Hébræo-Phéniciens et Judéo-Berbères. Introduc-*

Le premier a pour titre : *les Hébræo-Phéniciens.* Il est divisé en seize chapitres, dont le premier forme une introduction, dans laquelle l'auteur pose le problème de l'origine des Phéniciens, en en montrant toutes les difficultés; le dernier chapitre est une conclusion, suivie de plusieurs appendices et de notes supplémentaires.

L'auteur s'efforce de résoudre des questions d'ordre historique et ethnographique extrêmement compliquées. Il le fait avec une très grande hardiesse et une réelle originalité; son érudition est très étendue, mais, malgré tous les mérites qu'il possède, il lui est difficile d'être clair dans l'examen de problèmes particulièrement obscurs et embrouillés. Cherchons à élucider sa pensée.

La thèse centrale que l'auteur soutient est celle de l'identité de races des Hébreux et des Phéniciens. C'est à l'Égypte, à une époque qui n'est pas antérieure aux Hycsos, qu'il faut demander la solution du problème des origines phéniciennes. Quant au nom de « Phénicien », il signifie « l'habitant des dunes et sables rouges ». A l'époque des Juges, Hébreux et Phéniciens forment une seule entité ethnique.

L'auteur admet d'ailleurs que c'est aussi d'Égypte qu'est venue la civilisation primitive de la Grèce. Les Cadméens (Cadmos, frère de Phénix, sort de la Libye pour civiliser la Grèce) sont les frères aînés des Phéniciens.

Quant aux ancêtres des Sémites, les Beni-Qedem de la Bible, leur séjour primitif était entre l'Indo-Kouch et le golfe Persique. Leur nom signifie « Sémites orientaux ». C'est d'eux que sont sorties les races congénères : Hébreux (ceux d'au delà l'Euphrate), Araméens (ceux du nord montagneux), Arabes (ceux qui sont solidement assis à l'Occident).

Dans le premier des appendices, l'auteur fait un très intéressant parallèle entre la légende de Melqart, « le roi de la cité », plus tard divinité solaire, et celle de Josué, et il s'efforce d'établir qu'une seule et même base a servi à l'édification de la légende de Josué, le héros des Hébreux, et de celle de Melqart, l'hercule des Tyriens.

On peut se rendre compte, par les quelques aperçus que nous venons de donner, de l'extrême richesse du contenu historique et ethnographique du travail de l'auteur sur les Hébræo-Phéniciens et de l'originalité de ses vues personnelles.

tion à l'histoire des Juifs et du judaïsme en Afrique. Paris, E. Leroux, 1908. In-8, 473 pages (*Archives marocaines*, t. XIV.) L'ouvrage a paru, dans une première édition, en deux volumes: *Les Hébræo-Phéniciens, introduction à l'histoire de la colonisation hébraïque dans les pays méditerranéens.* Paris, E. Leroux, 205 p. in-8; II. *Judéo-Hellènes et Judéo-Berbères, recherches sur l'histoire des Juifs et du judaïsme en Afrique.* Ibid., 272 p. in-8.

Le second ouvrage de M. Slouschz a pour titre : *Judéo-Hellènes et Judéo-Berbères*. Il est divisé en trois parties: 1° Judéo-Hellènes et Judéo-Romains; 2° Judéo-Himyarites et Judéo-Berbères; 3° essai sur l'histoire des Judéo-Berbères. Cet ouvrage est accompagné, comme le premier, d'appendices et de notes supplémentaires.

Dans la première partie, l'auteur fait un tableau du plus grand intérêt de l'histoire des Judéo-Hellènes et des Judéo-Romains dans l'Afrique du Nord.

En 471 av. J.-C., une colonie juive existe à Éléphantine et à Syène ; cette colonie, dont l'existence a été révélée par les célèbres papyrus dont on a tant parlé, descendait probablement des Juifs venus en Égypte avec Jérémie.

Lors de l'érection du temple d'Onias, en Égypte, au second siècle av. J.-C., un nouveau judaïsme se fait jour en Afrique ; il est imbu de la conception universaliste des prophètes et de l'éclectisme religieux des proto-Hébreux.

A la veille de la destruction de Jérusalem, en l'an 70, les Juifs et les Judaïsants formaient déjà une grande partie, sinon la majorité de la population de la Lybie.

Lors des luttes meurtrières qui eurent lieu entre les Judéo-Hellènes et les Romains, la Cyrénaïque et la Libye orientale, ruinées et dépeuplées, disparurent pour longtemps des annales de l'histoire juive. A partir de cette époque, le judaïsme helléniste en Afrique tombe en décadence.

Lorsque la Carthage romaine prend la place de l'ancienne capitale phénicienne, cette ville devient le centre du judaïsme traditionnel talmudiste. Les colonies juives, dont Carthage est ainsi la métropole, s'étendent jusqu'en Mauritanie; à partir du troisième siècle de notre ère, la Mauritanie romaine est parsemée de colonies juives; dans l'Afrique des Vandales, les Juifs étaient encore en nombre considérable.

Tels sont quelques-uns des points principaux mis en lumière par le savant exposé de l'auteur. Un fait intéressant, relevé par lui, c'est la persistance de la langue hébraïque parmi les Puniques, témoin l'idiome hébraïque découvert par l'auteur dans le Djebel tripolitain.

Passons maintenant à la seconde partie : Judéo-Himyarites et Judéo-Berbères. L'intérêt provoqué par les savantes recherches de l'auteur va ici en augmentant, car ce n'est rien moins que l'obscur et grand problème de l'origine des Berbères qu'il aborde, et auquel il s'efforce de donner une solution nouvelle.

Depuis le second empire égyptien, des races de couleur blanche occupaient le Tell et les Ksour; ces races primitives ont été grossies de

colonies issues de tous les pays méditerranéens : Phéniciens, Puniques, Grecs, Romains, Espagnols et Vandales, tous ont contribué dans une certaine mesure à la constitution de l'homogénéité plus ou moins apparente des Berbères, appellation qui rappelle le mot « Barbares » des Grecs.

Ibn-Khaldoun distingue les Berbères qui occupaient l'Afrique depuis la plus haute antiquité, et les Berbères descendant d'Himyar et formant une race proto-arabe, qui se mêle en Afrique aux aborigènes et se berbérise définitivement. L'auteur attache une grande valeur à cette affirmation de l'historien arabe.

La première apparition des Himyarites en Afrique semble coïncider avec la période des guerres entre Romains et Puniques. Il faut d'ailleurs chercher le point de départ des Himyarites dans leurs migrations en Éthiopie.

Cette poussée des peuples himyarites vers le nord de l'Afrique a subi une forte influence juive.

Le judaïsme a d'ailleurs pénétré dans le sud de l'Arabie dès l'an 115 av. J.-C. ; à partir du troisième siècle de l'ère chrétienne, l'infiltration du judaïsme chez les Himyarites est constatée.

En 115-118, la colonie juive d'Éthiopie avait reçu un apport considérable de Juifs hellénistes, témoin les traditions conservées chez les Phalacha d'aujourd'hui.

L'auteur conclut de ses observations à la persistance en Afrique d'une race juive, plus ou moins autochtone, qui, par sa constitution, ses origines et ses traditions, correspond aux Berbères, comme autrefois les Hébréo-Phéniciens correspondaient aux Puniques, les Judéo-Hellènes aux Grecs, les Judéo-Romains aux Romains. L'auteur étaie sa démonstration sur des témoignages archéologiques d'autant plus intéressants qu'ils proviennent en partie des fouilles auxquelles il s'est livré en Afrique.

La troisième et dernière partie est un essai sur l'histoire des Judéo-Berbères. L'ouvrage est terminé par une conclusion générale, suivie de notes et appendices sur les Thérapeutes et les Maghrabia et sur quelques témoignages épigraphiques.

« Aujourd'hui, dit l'auteur dans sa conclusion, et surtout depuis que les Juifs exilés de l'Espagne en 1391 et en 1492 sont venus s'établir en masse sur le continent noir, il serait difficile de tracer une ligne de démarcation rigoureuse permettant de distinguer combien d'éléments judéo-berbères subsistent encore dans les cités du littoral. Cependant, dans l'Atlas marocain et algérien et dans les Ksour du Sahara, dans toute la Tripolitaine et à Djerba, l'élément judéo-berbère est resté relativement indemne ; à Tunis même, dans cette grande cité pourtant

ouverte à toutes les infiltrations du dehors, où existe une communauté judéo-italienne, l'élément judéo-berbère continue à prédominer. Mais c'est dans le Blad-es-Siba, dans les Ksour algériens et tripolitains, demeurés jusqu'ici inaccessibles à l'infiltration européenne, qu'on peut retrouver le Judéo-Berbère dans un état à peu près semblable à celui des Maghrabia, tels que nous les représentent les littératures juive et arabe du moyen âge. »

On voit, par cette citation, combien les belles études historiques et archéologiques de M. Slouschz sont actuelles et à quel point elles touchent aux questions si captivantes de la colonisation de l'Afrique du Nord.

M. E. Montet se trouve en bonne compagnie dans son opinion. — M. W. Bacher, le savant professeur de l'Université de Budapest, vient de consacrer dans la Deutsche Litteratur Zeitung *du 30 avril, un long compte rendu particulièrement élogieux au « Mémoire » de M. Slouchz, publié en dernier lieu dans le Recueil de l'Académie des Inscriptions. Il y dit notamment ceci :*

> Es ist hier ein sehr reicher Material zusammengetragen, aber ohne dass die weitgehenden Hypothesen des Verfassers durch dasselbe an überzeugender Kraft gewonnen hätten. Jedem falls fällt durch die Arbeiten des Verfassers ein neues Licht auf den bekannten Bericht des Historikers Ibn Chaldûn über die das Judentum bekennenden berberischen Stämme Nordafrikas.

D'autre part, M. Goldziher, dont l'autorité éminente a été si souvent invoquée — par ceux-ci et ceux-là — avait écrit en novembre 1909 à M. Slouschz :

> ... C'est tout un domaine que vos prédécesseurs vous ont réservé et que vous avez su étudier à fond dans toute son étendue pour en tirer des trésors précieux, etc...

Une Oasis égyptienne.

Dans la dépression qui borde le vaste plateau libyque, à 150 kilomètres environ à l'ouest de la vallée du Nil, et parallèlement à elle entre Kéna et Assouan, s'étend une longue ligne d'oasis. En suivant toujours le contour du plateau, infléchi à angle droit au nord de cette ligne, une autre série moins importante d'oasis marque dans le désert comme la seconde étape d'une sorte de route naturelle du Nil vers l'ouest.

C'est la région de ces deux groupes d'oasis, connues sous les noms de *Kharga* et de *Dakhla*, que M. H. J. Llewellyn Beadnell a entrepris de faire mieux connaître dans son livre : *An Egyptian Oasis* (1), qu'ornent de très belles photographies, des cartes et des dessins explicatifs.

M. Llewellyn Beadnell est un géologue. Son but est avant tout d'ordre « physique ». C'est une description du sol qu'il entend faire, et il la développe logiquement sans s'écarter de l'objet de son étude, qui, par là, intéresse plus spécialement les stratigraphes et les géographes. Mais la documentation très abondante qu'il apporte renferme tout un ensemble de renseignements historiques, archéologiques et ethnographiques qui trouvent naturellement place ici.

Bien que l'histoire originelle de ces oasis ne soit pas connue, on ne peut mettre en doute qu'elles aient été habitées très anciennement. Les restes paléolithiques qu'on y a rencontrés le prouvent. Rien ne démontre toutefois qu'ils soient contemporains de l'homme paléolithique d'Europe, car ce que l'on sait de l'Égypte primitive autorise à penser qu'ils ont pu être fabriqués et utilisés postérieurement.

Des vestiges de cités et des sépultures indiquent, d'autre part, l'existence passée d'un peuplement historique assez considérable. Les plus vieux monuments qui ont laissé des traces dans la région datent des Pharaons de la dix-huitième dynastie, dont le gouvernement s'étendait de façon effective jusqu'à la limite du désert.

Parmi les ruines des époques déjà lointaines, les plus importantes ne remontent qu'aux temps de la domination perse : ainsi le temple d'Hibis, qui fut édifié par Darius, près de l'endroit où s'élève aujourd'hui le village de Kharga.

(1) H. J. Llewellyn Beadnell, *An Egyptian Oasis.* An account of the oasis of Kharga in the Libyan desert, with special reference to its history, physical geography, and water supply. — John Murray, edit., London, 1909.

Des témoins de la période des Ptolémées subsistent également; mais la majorité des monuments que l'on a retrouvés furent bâtis pendant l'occupation romaine. Les oasis paraissent avoir atteint à cette époque un réel degré de prospérité, auquel la conquête musulmane devait mettre un terme.

Les Romains, par un système de canalisations souterraines, d'irrigations, de puits artésiens et une sage économie de l'eau du sol et du sous-sol, étaient parvenus à étendre le domaine fertile. Leurs successeurs négligèrent l'exemple donné. Comme toujours, le retrait de la vie suivit le retrait de l'eau, la population diminua et des surfaces autrefois cultivées furent envahies par les sables.

Les relations d'explorations aux oasis de Kharga et de Dakhla sont relativement peu nombreuses. M. Llewellyn Beadnell n'a pu trouver qu'un seul récit de voyage fait dans la région entre le seizième et le dix-neuvième siècle, celui d'un médecin français, Poncet, qui, en 1698, se rendant en Éthiopie, accompagné d'un officier de l'empereur d'Abyssinie et d'un missionnaire jésuite, traversa les oasis de Kharga, où se tenait alors une garnison de 500 janissaires et de 300 spahis.

Cent ans plus tard, W. G. Browne devait suivre le même itinéraire et visiter Kharga, Boulaq, Berès et Maks. A partir de ce moment, les voyages devinrent moins rares. En 1818, le minéralogiste Caillaud part d'Esna, près du Nil, gagne les oasis par Dush, poursuit son chemin vers le nord, par Jaja et Kharga, revient à Farshut et, le premier, révèle l'existence d'importantes antiquités dans la dépression lybienne. La découverte, que rien ne faisait prévoir, eut un grand retentissement, et les travaux de Caillaud, dédiés au roi, furent imprimés par le Gouvernement français.

La même année, le chevalier Drovetti, Consul général de France en Égypte, se dirigeant vers Dongola, fit la route en sens inverse, poussant à son retour une pointe jusqu'à Dakhla.

En 1819, Caillaud explore une autre région, celle des oasis de Siwa et, en 1820, repasse par Kharga. Sir Archibald Edmonstone venait justement de visiter, en compagnie de deux amis, les pays de Kharga et de Dakhla, et d'en dresser une carte sommaire, bien que très consciencieuse et très exacte. Parti de Beniâdi, dans la vallée du Nil, Edmonstone avait pris la voie du Derb el Tawil, avait atteint l'oasis de Dakhla à Belat, puis, traversant Ain Amur et Kharga, avait rejoint la plaine du Nil à Farshut.

Après lui, en 1835, un autre Anglais, Hoskins, pénètre devant Boulaq dans la dépression du désert de Libye, en explore la limite orientale et, deux ans plus tard, publie ses recherches et donne des

reproductions d'un grand nombre de monuments et d'inscriptions hiéroglyphiques dans un remarquable ouvrage : *Visit to the Great Oasis of the Libyan Desert.*

Jusqu'ici, seuls, les voyageurs français et anglais se sont sentis attirés par les curiosités historiques de la région de Kharga et, détail curieux indiqué par Llewellyn Beadnell, tous crurent devoir laisser un indice de leur passage, en gravant leurs noms sur les murs du temple d'Hibis. Caillaud prit même la peine de mentionner, dans une phrase entière qui lui demanda des « heures de travail », la découverte de l'édifice.

En 1873-74, les Allemands interviennent et entreprennent une de ces grandes expéditions scientifiques dont ils furent coutumiers par la suite. Sous la direction de Rohlfs, Zittel, un géologue, Jordan, un topographe, et Ascherson, un botaniste, partirent à la reconnaissance méthodique de toute la zone orientale du désert libyque. Ils multiplièrent les observations de toute nature, fixèrent astronomiquement la position de certains points de chaque oasis et écrivirent à leur retour de volumineux mémoires, parmi lesquels : *Trois Mois dans le désert libyque*, de Gerhard Rohlfs. Les explorateurs étaient entrés dans la région des oasis par le nord, par Ain Amur. A Kharga, dont les rues, suivant un usage courant dans le Sahara, sont couvertes pour protéger les passants contre l'ardeur excessive du soleil, ils furent reçus par le savant docteur Schweinfurth, qui devait contribuer lui-même si fortement à l'étude archéologique de la contrée.

M. Llewellyn Beadnell cite encore Brugsch bey, qui copia et traduisit des inscriptions tracées sur les temples de Nadûra et d'Hibis, et le capitaine H. G. Lyons, qui, envoyé, en 1893-1894, pour assurer la défense des oasis contre les incursions possibles des derviches, rapporta des renseignements géologiques de premier ordre.

Ceci nous conduit aux explorations de MM. Léonard Gorringe, Ball, Vuta et Llewellyn Beadnell, qui relevèrent, d'une manière rigoureuse, la topographie de cette partie de la Libye et qui, comparant toute la documentation provenant des voyages antérieurs aux résultats de leurs propres investigations, préparèrent une œuvre d'ensemble définitive.

A l'exception des cultivateurs de Dakhla, nous dit l'auteur de *An Egyptian Oasis*, les habitants des oasis libyennes diffèrent complètement des fellahs qui vivent sur les rives du Nil. Suivant Brugsch, la population primitive était berbère. Elle l'est encore aujourd'hui, bien que, après l'annexion de l'Égypte, une importante émigration se soit produite de la Nubie et des autres points de la vallée du Nil vers les oasis.

El Kharga, le village principal, compte environ 4.500 âmes. Il est entouré d'espaces cultivés et de palmeraies, qui se succèdent dans le sens de la dépression centrale.

Les nappes d'eau, étalées de place en place, sont chargées d'oxydes ferriques et de divers sels minéraux. L'eau des puits, souvent teintée de rouge, est rarement buvable et dépose par endroit d'épaisses couches ocreuses. Autour des oasis, le pays est entièrement inculte et d'une pauvreté inimaginable.

Les fouilles n'ont été commencées systématiquement que tout à fait dans ces dernières années. Des Américains, MM. Lythgoc et Winlock les poursuivent actuellement pour le compte de M. Pierpont Morgan et, selon M. Llewellyn Beadnell, il faut s'attendre à ce qu'elles mettent à jour des vestiges du plus haut intérêt.

Le rapport sur Kharga, que Ball fit paraître en 1900, contient l'exposé de tout ce qu'on connaissait alors des antiquités des oasis. Depuis, à part quelques articles du professeur Sayce, rien n'a été publié sur la question.

Le fait que les restes de nombreux monuments datant de l'invasion de l'Égypte par les Perses furent trouvés dans la région de Dakhla et de Kharga a suggéré à M. Llewellyn Beadnell une hypothèse intéressante. On sait que Cambyse, ayant décidé de combattre les Éthiopiens, avait détaché 50.000 hommes de son armée et « les avait chargés de réduire les Ammoniens en esclavage, puis de brûler l'oracle de Jupiter » (1).

On sait aussi « positivement » (2) que les soldats perses, conduits par des guides au sortir de Thèbes, étaient parvenus, après sept journées de marche au travers d'un désert sablonneux, à une certaine ville d'Oasis (appelée par les Grecs « l'Ile des Bienheureux »), mais qu'ils n'avaient pu atteindre Ammon et qu'ils ne revinrent jamais. Au dire des Ammoniens, la troupe ayant quitté Oasis fut complètement engloutie dans une tourmente de sable.

Cette destruction d'une armée de 50.000 hommes par une tempête paraît peu probable à M. Llewellyn Beadnell, qui suppose qu'Oasis et Dakhla ne sont que les noms différents d'un même lieu et que les soldats de Cambyse, arrivés dans cette partie verdoyante de la dépression libyenne, s'y fixèrent. M. Llewellyn Beadnell appuie son opinion sur ce que l'oasis de Dakhla se trouve exactement à sept journées de marche de Thèbes et que le nom d'Ammon s'y rencontre gravé sur les monuments de l'époque perse.

Quoi qu'il en soit, le temple d'Hibis, situé à 4 kilomètres au nord

(1-2) Hérodote, *Thalie*, XXVI.

de Kharga, « construit ou seulement reconstruit par Darius Ier, entre 521 et 486, en l'honneur du dieu Ammon-Râ, et agrandi par Nektanebos, environ 150 ans après », est un magnifique spécimen architectural.

Le temple dit de Qasr el Ghuâta, à 6 kilomètres au sud-est de Gennâh, est également remarquable. Il porte le cartouche de Ptolémée III, ce qui ne permet aucune incertitude sur son origine gréco-romaine.

Nous avons dit que les oasis avaient atteint leur maximum de prospérité sous le règne des Empereurs romains. En effet, durant une période qui s'étend approximativement de l'an 30 avant J.-C. au début du septième siècle de notre ère, les villes des oasis de Kharga se développèrent considérablement sous la protection de fortes garnisons et d'ouvrages défensifs. Des temples, des habitations, des sépultures, des édifices de toute nature furent élevés, et les travaux d'irrigation furent poussés jusqu'à une assez grande distance autour des centres de peuplement. Les Romains utilisèrent aussi pendant longtemps les oasis comme terre d'exil. Il semble bien que Juvénal banni y ait séjourné.

Le professeur Sayce fait remarquer que sous les Romains les oasis étaient parfaitement cultivées et formaient une source importante de revenus pour l'Empire. C'est du moins ce qui ressort de plusieurs inscriptions.

Une longue inscription des plus intéressantes, provenant de la première année du règne de l'Empereur Galba, a été relevée sur un des pylones du temple d'Hibis, et traduite et publiée par Young, Letronne et Hoskins. C'est une réponse que Tiberius Julius Alexander, gouverneur de la province, fait par l'intermédiaire du préfet des oasis, Julius Demetrius, aux différentes doléances des habitants de toute la juridiction.

Parmi les monuments construits dans la région de Kharga et de Dakhla pendant l'époque des empereurs romains, M. Llewellyn Beadnell cite :

Un temple érigé à Dakhla sous le règne de Vespasien ; le temple de Qasr Dush, l'ancienne Kysis, élevé par Trajan à la gloire d'Isis et de Sérapis, et qui est probablement le premier des temples de la période édifié dans l'oasis de Kharga ; le petit temple de Nadûra, placé sur une colline à un kilomètre du temple d'Hibis (une des ruines les plus jolies qui subsistent), et dont il faut attribuer la construction à Adrien selon M. Sayce, à Antonius Pius selon Brugsch ; les ruines de Qasr Zaiyan, à un peu plus de 5 kilomètres au nord-est de Boulaq, qui datent des Ptolémées et dont le temple, suivant une inscription grecque, fut restauré par Antonius Pius ; les grandes forteresses romaines, faites de briques séchées au soleil, de Umm el Dabâdib, Qasr Lebekha et Dâr el Ghenîma, qui sont les vestiges les plus imposants de la contrée ; les

ruines de Umm el Dabâdib, à 36 kilomètres au nord-nord-ouest de Kharga, qui paraissent être les restes d'un monastère fortifié (l'intérieur est composé de cellules voûtées); et, enfin, les décombres que M. Ball a décrits sous le nom d'une bourgade voisine, Qasr Am Mustapha Kashef, les nécropoles chrétiennes et des columbariums.

Presque tous les monuments dont nous venons de parler remontent à l'occupation romaine, c'est-à-dire qu'ils ont été bâtis entre l'année 30 avant J.-C. et l'année 395 après J.-C., mais il est possible que certains parmi eux soient postérieurs et proviennent de la période byzantine.

Le christianisme pénétra en Égypte au crépuscule de l'empire de Rome et s'y propagea rapidement. Cependant l'Église nationale, l'Église copte, ne fut établie qu'en 481 après J.-C. On peut se rendre compte de l'importance que prit la nouvelle religion dans certains endroits, comme l'oasis de Kharga et le sud du Jebel Têr, par la multiplicité des monastères et l'étendue des cimetières.

De 451 à 640, beaucoup de temples de la Haute Égypte furent affectés au culte chrétien, et ce ne fut guère qu'à cette dernière date, après la conquête de la contrée par les Khalifes, que le christianisme commença de décliner.

La nécropole chrétienne s'étend du pied des collines de Jebel Têr à 1 kilomètre au nord du temple d'Hibis. Les tombes, très nombreuses, façonnées en briques crues, presque toutes surchargées de motifs architecturaux, sont alignées sur un vaste espace, ainsi que des maisons dans une rue, et donnent plutôt l'impression d'une ville déserte que d'une nécropole.

Invariablement, les murs intérieurs sont plâtrés et couverts d'inscriptions grecques et arabes, dans lesquelles le signe égyptien de la vie éternelle « ta » est répété fréquemment. Les corps, qui semblent avoir été embaumés pour la plupart, sont presque tous dépouillés de leurs ornements.

M. Llewellyn Beadnell dit ne pouvoir préciser pendant combien de temps ces cimetières furent utilisés. Nestorius, évêque de Constantinople, fut excommunié et exilé dans l'oasis par le patriarche Cyrille d'Alexandrie en 434 après J.-C. et il est très probable que la nécropole renferme les tombes de beaucoup de ses disciples. L'évêque ne mourut pas toutefois à Kharga, mais à Akhmîm, après avoir souffert de terribles persécutions et avoir été emmené en captivité par les Blemmyes. Il est à noter que certaines coutumes et certains jours fériés chrétiens sont encore observés dans la région.

El Scherîf el Edrissi, qui écrivait au milieu du sixième siècle de l'Hégire, rapporte qu'il existait autrefois dans les oasis libyennes des eaux

courantes, des arbres touffus et des villes, depuis ruinées. Il ajoute que les chèvres et les moutons y vivaient à l'état sauvage et qu'ils furent traqués par les chasseurs en même temps que d'autres animaux. Pour M. Llewellyn Beadnell, il est presque certain que l'auteur arabe veut parler d'oasis différentes, telles que Kurkur, ou de quelques points déjà éloignés de Dakhla et de Kharga.

L'ouvrage de M. Llewellyn Beadnell contient par ailleurs une quantité de renseignements précieux, sur lesquels il serait bien long de s'étendre. Il nous importait surtout d'indiquer ici que les oasis de Kharga et de Dakhla avaient connu des époques de véritable prospérité et que leur histoire était mêlée intimement à l'évolution de quatre grandes civilisations.

E. Fevret.

Au Maroc.

Dans un beau volume abondamment illustré (1), accompagné de cartes et de croquis, M. A. Brives publie le journal de ses voyages au Maroc, qu'il fait suivre d'une importante étude géologique, d'un aperçu tectonique et, enfin, d'une liste d'environ cinq cents plantes recueillies en cours de route. Ces voyages, effectués de 1901 à 1907, ont permis à l'auteur de rassembler un très grand nombre d'observations de détail relatives au pays et aux habitants : géologue, M. A. Brives ne se contente point, en effet, d'étudier les terrains qu'il parcourt; non seulement le géographe, mais aussi l'ethnographe, l'historien, le sociologue et l'archéologue lui seront reconnaissants de la précieuse moisson de faits, notés avec précision, qu'il met à leur disposition.

La facilité avec laquelle M. A. Brives a pu évoluer à travers le Maroc et se livrer en présence et souvent avec le concours des indigènes à ses divers ordres de recherches ne surprendra que quiconque est ignorant des mœurs marocaines : M. A. Brives attribue la sécurité dont il a joui, aux heures même où les colonies européennes manifestaient leurs craintes par des fuites précipitées, à la présence de Mme A. Brives, qui n'a cessé de l'accompagner et dont il faut admirer l'intelligente éner-

(1) A. Brives, *Voyages au Maroc 1901-1907*, 1 vol. in-4, x-612 p. — Ad. Jourdan, Alger, 1909.

gie; on sait le respect des habitants de l'Atlas pour la femme : « Les femmes, écrit M. A. Brives, étaient d'abord attirées près de nous par la curiosité, car l'Européenne est plutôt une rareté dans ces régions, et ma femme est la seule qui ait osé y voyager. Parlant assez mal la langue, elle parvenait néanmoins à se faire comprendre, et bientôt, à la curiosité succéda un sentiment plus durable, l'amitié. Dans certaines parties mêmes de l'Atlas, ma femme fut regardée comme un être surnaturel, elle fut même vénérée à l'égard d'une sainte. »

En outre, M. A. Brives insiste sur l'heureuse influence de la franchise auprès des indigènes; ne pas se déguiser, ne pas affecter un mahométanisme dont ils ne sont jamais dupes, et qui leur paraît une injure à leurs croyances et à leur nationalité, telle est la conduite que M. A. Brives ne cesse de recommander aux Européens, après en avoir longuement expérimenté l'efficacité; exemple de pénétration paisible dont on souhaiterait que s'inspirent nos politiques.

Voyageant à petites journées, collectionnant ouvertement fossiles et plantes, prenant, au su et au vu de tous, ses photographies et ses levés topographiques, M. A. Brives a pu pénétrer, sans être trop vivement inquiété, jusque dans des régions encore mal connues de l'Atlas, dans celles réputées impénétrables des Ida ou Tanan et de Ida ou Mahmoud, et même traverser le Sous, « ce jardin de l'Islam, encore aujourd'hui inaccessible aux Européens ».

Dans un premier voyage, M. A. Brives suivit les itinéraires suivants: Casablanca, Marrakech, Mazaghan, Rabat — Rabat, Meknès, Fès — Rabat, Larache, Tanger; en cours de route il visite les ruines de Chellah, d'où il rapporte des vues intéressantes d'une porte fortifiée (intérieur et extérieur), fait l'ascension du Zalag, suit le Sebou, afin de rechercher le déversoir du Ras ed Daoura. Dans un second voyage on le rencontre sur les routes suivantes : Mogador, Djebel Hadid, Chiadma — Mogador, Bou Chaoun, Imintella, Marrakech — Tamesloht, Reraïa, Ourika, Mesfioua, — Marrakech, Mazaghan; retenons ses vues de la Zaouïa Si Ali El Kourati, de la Kasba Bella ou Zeroual d'Amismiz et de divers détails architecturaux de Marrakech : à Tamesloht il est l'hôte du chérif Mouley el Hadj; il esquisse un curieux portrait de ce savant personnage, chef religieux et chef édrissite, descendant d'un saint vénéré, et comme tel très influent dans la plaine de Marrakech, dans l'Atlas central et dans la partie du Sahara qui avoisine le Tafilala.

C'est au cours de son troisième voyage qu'il atteint le Sous : à Tiznit d'ailleurs il se heurte à un caïd qui lui interdit de séjourner ; il prend alors la route de Massa, traverse l'oasis de Alban, les jolis jardins d'El Mers, rencontre un accueil aussi défavorable auprès du caïd d'Arbalou, et doit sans répit continuer sa route; au retour il traverse la région

encore bien mal connue qui s'étend des Ida ou Guelloul au Meknafa et regagne enfin Mogador.

Dans ses deux derniers voyages, il visite la vallée du Seqsaoua, Chichaoua, Ahmar, Chiadma, et fait enfin deux visites au Goundafi : notons ses vues panoramiques des montagnes du Goundafi, ses photographies des Kasba de Taguentaft, d'Agadiran (dans le Ouichdan), de la mosquée de Tinmel.

Il ne nous appartient pas d'insister ici sur le vif intérêt des conclusions géologiques de cette remarquable série de voyages : nous tenons toutefois à signaler à nos lecteurs qu'ils trouveront à la fin du livre des pages très précises sur les *Tirs* ou *Terres Noires*, qui constituent l'une des grandes richesses du Maroc agricole.

M.

L'Asie centrale et occidentale au Moyen Age.

Les recherches médiévales du docteur Bretschneider, publiées pour la première fois en 1888, avaient reçu du monde savant l'accueil qu'elles méritaient. Assez rapidement épuisée, la première édition en était devenue introuvable, et l'on saura gré aux éditeurs du regretté sinologue qu'était Bretschneider, d'en avoir donné une nouvelle édition (1).

Sous ce titre de *Mediæval Researchs*, l'auteur avait réuni un certain nombre d'études relatives à l'Asie centrale et occidentale, faites d'après les sources orientales. Les questions musulmanes y sont largement représentées. Bretschneider n'avait pu s'occuper des pays où il a passé près de vingt années de son existence, sans avoir fréquemment à parler des Musulmans, de leur religion et de leur histoire. Il semble aussi que ses débuts lui aient laissé un certain goût pour l'étude du monde de l'Islam.

Car c'est en Perse que le docteur Émile Vasilievitch Bretschneider fut envoyé tout d'abord. Né en 1833, après avoir fait ses études à l'Université de Dorpat, il fut nommé, le 16 mars 1863, médecin de la Légation de Russie à Téhéran et occupa ce poste jusqu'à la fin de 1864. Ce fut en 1866 que son département l'envoya, toujours avec le titre de médecin de Légation, à Pékin, où il resta jusqu'à la fin de 1883. Admis à la retraite avec le grade de conseiller d'État actuel, le 14 mars 1884, Bretschneider se

(1) *Mediæval Researchs from Eastern Asiatic Sources. Fragments toward the knowledge of the Geography and History of Central and Western Asia from the 13th to the 17th century*. London. Kegan Paul, Trench and Trübner, 1910, 2 vol. pet. in-8.

retirait à Saint-Pétersbourg, s'y adonnant, d'une manière exclusive, à des travaux scientifiques, qui lui valurent d'être nommé correspondant de l'Institut de France et de la Société de Géographie de Paris. Il est mort à Saint-Pétersbourg, le 11 avril 1901 (1).

Une connaissance approfondie de la Chine et de la langue chinoise a permis à Bretschneider de traiter avec compétence des sujets d'ordre très divers. Comme l'a fait remarquer M. H. Cordier avec beaucoup de justesse, il y a trois parts à faire dans son œuvre : les travaux de botanique, ceux de géographie pure et ceux de géographie historique. Il y a, parmi les premiers, deux ouvrages capitaux, le *Botanicon Sinicum* et l'*History of European Discoveries* ; mais ils sortent de notre cadre, et nous ne pouvons insister sur eux. Dans les seconds, il faut mentionner des travaux appréciés sur Pékin et ses environs, sur la Mandchourie, et diverses cartes, sans parler d'un ouvrage (en anglais) qu'il préparait au moment de sa mort et devait être une histoire des progrès des Russes dans le Turkestan. Mais c'est surtout par ses recherches de géographie historique que Bretschneider est connu.

En dehors de ses *Recherches archéologiques sur Pékin et ses environs*, traduites en français par M. Collin de Plancy, il avait publié, dans diverses revues, un nombre important de mémoires qui font autorité. Réunis à la demande de M. Trübner, ces mémoires ont formé les deux volumes que l'on vient de rééditer, et qui comprennent les travaux suivants :

1° *Notes on Chinese, Mediæval Travellers to the West* (1875).

2° *Notices on the Mediæval Geography and History of Central and Western Asia* (1876).

3° *Chinese Intercourse with the Countries of Central and Western Asia during the Fifteenth Century* (1877).

Le premier de ces travaux, qui comprend des extraits de plusieurs ouvrages chinois, notamment des *Voyages* de Ye-lü Hang, qui parcourut l'Asie centrale de 1260 à 1263, et du *Si-shi ki*, dans lequel l'expédition d'Houlagou en Asie orientale est racontée par un contemporain (1259). Dans le second, on trouve des notices sur les Duïgours, la connaissance qu'avaient des Musulmans les Chinois du Moyen Age, et surtout de précieux détails sur les expéditions des Mongols en Asie occidentale et en Europe, dans la première moitié du troisième siècle (Perse, Caucase, Russie, Pologne, Hongrie, etc.). Ces deux études forment le premier volume.

Au commencement du second, se trouve l'explication détaillée d'une

(1) Voir la notice (suivie d'une Bibliographie) consacrée à Bretschneider par M. H. Cordier dans le *T'oung Pao*, 2e série, t. II, 1901, pp. 192-197.

carte mongole-chinoise du Moyen Age représentant l'Asie centrale et occidentale ; ce curieux document a été longuement commenté par Bretschneider, qui en a identifié presque tous les noms de villes et de pays. Partant de la Chine, cette carte nous mène, à travers la Mongolie, le Turkestan et la Perse, jusqu'à la Syrie, Constantinople et l'Égypte. La *Chinese Intercourse*, qui vient ensuite, contient également bien des détails sur tous les pays musulmans, y compris l'Arabie, et parle encore de quelques nations occidentales : le Portugal, l'Espagne, la Hollande, l'Italie, la Grèce. Ce précieux recueil, qui met à la portée des chercheurs des sources chinoises difficilement accessibles, se termine par une *Notice of a Chinese Itinerary of the Ming Period to Western Asia*.

L. B.

« Anthropos », V, 2-3.

Le numéro de mars-juin de la revue d'ethnographie et de linguistique *Anthropos*, que dirige le P. P.-W. Schmidt, contient plusieurs études relatives au monde musulman. La première, des plus curieuses, a pour sujet : *Le culte rendu par les Musulmans aux sandales de Mahomet* (1) ; elle est d'un Carme de Bagdad, le P. Anastase-Marie de Saint-Élie. Deux grandes figures hors texte l'accompagnent ; ce sont des reproductions de figures populaires portant l'image des sandales du Prophète accompagnée de vers et de commentaires en arabe. Ces figures, lithographiées l'une dans l'Inde, l'autre à Beyrouth, ne se vendent qu'à des Musulmans ; pour se les procurer, le P. Anastase-Marie de Saint-Élie a dû, après avoir essuyé plusieurs refus, recourir à l'intervention d'un de ses amis intimes, connu comme bon Musulman.

Ces figures sont de véritables amulettes, auxquelles on attribue des vertus multiples ; d'après les auteurs dont elles portent les citations (Al-Djauzî, Kastalânî, Makkarî, etc.), l'image des sandales de Mohammed met ceux qui la portent à l'abri de la tyrannie, de l'injustice, de la jalousie, du mauvais œil et de tous les sortilèges. Elle réduit les démons à l'impuissance, assure une heureuse délivrance aux femmes enceintes, préserve de l'incendie, du vol, du naufrage, du pillage.

Il existe sur les chaussures du Prophète plusieurs traités, et la tradition en a conservé plusieurs formes, dont l'une est préférée en raison des autorités qui la déclarent authentique, et parmi lesquelles figurent Ibn Al-ʿArabî, Ibn ʿAsâkir et Soyoûtî. Le Prophète avait, dit-on, deux

(1) Pp. 363-367.

paires de sandales et huit paires de souliers arabes ; quand il priait, il ne quittait pas toujours ses sandales, celles-ci étant pures.

Mgr Pietro Aziz, coadjuteur au vicariat chaldéen d'Alep, a traduit en italien un extrait du *Livre des Séances* d'Elie Bar-Scina, évêque nestorien de Nisibe, l'un des hommes les plus savants de la fin du dixième siècle (1). Cet extrait est un dialogue entre l'auteur et un vizir nommé Aboû'l-Kâsim Al-Hosaïn ibn 'Alî Al-Maghribî, dialogue roulant sur les différences des grammaires et des écritures syriaques et arabes. L'évêque de Nisibe soutient la supériorité de sa langue sur la langue arabe ; le syriaque, pour lui, serait infiniment plus clair et précis ; son écriture serait également préférable. Contestables souvent, et parfois faibles, ses arguments n'en sont pas moins curieux, et ce texte méritait d'être traduit.

Le docteur Hubert Grimme, professeur à l'Université de Fribourg, explique, par d'ingénieux rapprochements avec les autres langues sémitiques, une expression difficile qui se rencontre dans le Coran, à propos des Juifs de Yathrib. Il démontre que leur invocation *râ'inâ* correspond à l'impératif du verbe arabe *ra'â* « voir » ; l'alternance du *hamza* et du *'aïn* n'est pas une chose absolument exceptionnelle, et on en connaît plusieurs exemples (2).

Bibliographie ottomane.

Timsâl-i 'Achk « Figure d'amour », de Djemîl Suleïmân Bey, a paru à la librairie Fedjer. Ce recueil de récits pittoresques comptera dans l'histoire de la littérature ottomane ; il affirme d'une manière éclatante la valeur de Djemîl Suléïman Bey comme écrivain et comme psychologue.

Ahmed Chukrî Efendi, député de Sivas, a publié un manuel de droit canonique sous ce titre : *Tevchih-i Kavâ'ed-i Fikhiyè* « L'ornement des principes du fikh ». Le *Tanin* le recommande beaucoup.

Keupruluzâdè Mohammed Fu'âd Bey est un jeune écrivain qui a eu des débuts brillants ; on vante fort son volume paru récemment à la librairie Fedjer : *Hayât-i Fikriyè* « La Vie intellectuelle ».

Les romans d'Alexandre Dumas père sont lus en Orient avec intérêt ; il en existe des traductions arabes, persanes et turques. En ce moment

(1) *Della differenza fra la grammatica e scrittura araba e la grammatica e scrittura siriaca*, pp. 444-454.

(2) *Über einige unbegründete Vorwürfe des Korans gegen die Juden Jathrib's*, pp. 529-533.

le *Tanin* donne en feuilleton *la Reine Margot*, et l'imprimerie Tevhîd-i ʿAnâser a édité, par livraisons, *Joseph Balsamo*. Ce dernier roman, complet aujourd'hui, coûte 20 piastres ; 27 avec le port.

Huseïn Rahmî Bey publie un roman sous le titre de *Cheïb Soudou* « L'avantage des cheveux blancs ». En vente, au prix de 15 piastres, à la librairie de l'Islam et de l'Armée, chez Ibrâhîm Hilmî Bey.

Le *Tanin* recommande à ses lecteurs une pièce de théâtre récemment parue, et qui a pour titre : *Guèndjlèriñ Duchundukléri* « Pensées de jeunes gens.

La revue de Mahmoûd Djemâl ud-Dîn Bey consacrée à la psychologie et à l'occultisme, *Miftâh ul-Esrâr* « La Clé des Secrets », prend une extension nouvelle et paraît maintenant avec des illustrations. Elle présente, de l'avis de ses confrères de Constantinople, un grand intérêt.

Djevdet Efendi a donné une traduction turque, accompagnée d'un excellent index, du livre de Maverdi, *Adab ad-Dîn wa'd-Dounya*, qui est un traité de politique et de morale. Cette traduction forme deux fascicules et comprend 180 pages en grand format ; on le trouve à la librairie Hâdjî Kâsim Efendi el Kazakoulou ʿEumer Efendi, ainsi que chez la plupart des autres libraires de Constantinople.

La librairie Yorgui Efendi, avenue de la Sublime-Porte, met en vente deux traités populaires, servant de livres de lecture pour les écoles, mais qui sont recommandés aux lecteurs de tout âge : *Meknâtîs-i Servet u Refâh* « L'Aimant de la richesse et du bien-être », et *Yéñi Vatan Charkisi* « L'Oriental de la nouvelle patrie ». Le premier de ces ouvrages coûte 40 paras ; le second, 10, et une forte remise est faite aux personnes qui les achètent en nombre.

Bien connu dans le monde littéraire, Tahsîn Nâhîd Bey donne un nouveau recueil en prose et en vers : *Roûh bî Kaïd* « Esprit sans entraves » ; ce volume a été aussi favorablement accueilli que ses devanciers.

Fâtimè Emînè Khânoum, élève de dernière année à l'École normale d'institutrices de Constantinople, a publié récemment un alphabet illustré ayant pour titre : *Miftâh us-Seʿâdet* « La Clé du Bonheur » ; à en juger par les comptes rendus élogieux qui en sont faits, cet ouvrage élémentaire serait des mieux compris.

La Librairie Militaire, avenue de la Sublime-Porte, à Constantinople, met en vente toute une série de publications destinées à l'armée, et dont voici l'énumération :

Suvârinin khidmet-i seferiyè taʿlimi u beuluk taʿlîm u terbiyèsi « Le Service en campagne de la cavalerie, avec l'école et l'instruction d'escadron ». Traduit de l'allemand par le colonel Ibrâhîm Bey, de la

cavalerie légère, cet ouvrage est recommandé, non seulement aux cavaliers, dont il est le vade-mecum indispensable, mais encore aux officiers d'infanterie et d'artillerie. Prix : 5 piastres ; 6 avec le port.

'Ilm u Askèrleuk « Science et Vie militaire ». Traduit par le major Ahmed Refîk Bey, cet ouvrage contient la vie et les enseignements du général Von der Goltz, dont la plus récente photographie est donnée. Prix : 2 piastres.

Ya'koûb u Roziya. Petit roman dont l'action, très dramatique, se passe au siège de Malte par les Turcs, au seizième siècle ; il fait connaître la vie dans l'ancienne flotte ottomane, au temps de sa gloire. Nombreuses illustrations. Prix : 3 piastres.

Mouhârèbèyè dâïr Nèfèr nè bilmèlidir? « A propos de la guerre. Que doit savoir le soldat? » Traduction de Ahmed Refîk Bey. Ce manuel du tir et des manœuvres de l'infanterie en est à sa deuxième édition ; la première, bien que tirée à un nombre considérable d'exemplaires, a été rapidement enlevée. Prix : 1 piastre.

Beuluyuñ Mouhârèbè Ta'lîmi « Instruction pour le combat par compagnie ». Traduit par l'adjudant-major M. Kemâl Bey, du corps d'État-major ; c'est un manuel complet de tactique moderne. Prix : 3 piastres et demie ; 4 avec le port.

Yèñi Terbiyè u Vezâef-i 'Askeriyè u Yèni Piyâdè Endâkht Talîmnâmèsi Charhe « La Nouvelle éducation, les devoirs militaires, commentaire de la nouvelle instruction sur le tir ». Volume de 400 pages, accompagné de schémas, extrêmement complet et indispensable à tout officier et soldat. Fâzili Bey en est l'auteur. Prix : 25 piastres, 30 avec le port.

Tabour « Le Bataillon ». Par le même auteur. C'est un traité sur l'organisation et la tactique du bataillon. Prix : 3 piastres ; 3 piastres et demie avec le port.

'Adjemî Teftîch Proghrame « Programme d'instruction des recrues ». Sur les connaissances théoriques et pratiques à acquérir. Par le lieutenant-colonel Hamdî Moustafâ Bey, du 1er régiment. Prix : 50 paras.

Beuluk Ta'limi Proghrame « Programme de l'école de compagnie. » Autre manuel du même auteur. Prix : 3 piastres.

*
* *

On trouve aussi, à la Librairie Militaire, plusieurs ouvrages d'éducation, dont voici les titres :

Oghoullarema. Terbiyè-i akhlakiyè, siyâsiyè u idjtimâ'iyè « A mes fils. Éducation morale, politique et sociale ». C'est la traduction

turque de *Mes Fils*, de M. Paul Doumer. Prix : 10 piastres ; 12 avec le port.

Elmâs Kitâbe. Kezlara ilk Kerâet « Le livre de Diamant. Premières lectures pour les jeunes filles ». Manuel d'éducation morale et de connaissances pratiques, adopté pour toutes les écoles et rédigé par Tudjdjârzâdè Ibrâhîm Hilmî Efendi. Prix: 3 piastres.

Hukoûmet-i Avvâm. Vatan u Insâniyèt « Le Gouvernement démocratique. Patrie et Humanité ». Traduction, par Mohammed 'Alî Bey, d'un livre tout d'actualité en Turquie. Prix : 5 piastres ; 6 avec le port.

Fenn-i Terbiyè « La Science de l'Éducation ». Par Sâti' Bey, directeur de l'École Normale. Traité de pédagogie très bien fait et appelé à rendre beaucoup de services. Prix : 5 piastres ; 6 avec le port.

Tarekh-i Tabe'e Tatbekât « Applications de l'histoire naturelle ». Livre du même auteur, destiné aux écoles préparatoires et portant à la fois sur la zoologie, la botanique et la géologie. Prix : 5 piastres ; 6 avec le port.

Le lieutenant-colonel d'État-major M. Sûreyâ Bey a publié, à la Librairie Militaire, un volume de 600 pages intitulé : *'Askèrî Djib Takrîmé* « Tablettes militaires de poche », qui forme une véritable encyclopédie militaire, manuel indispensable pour tous ceux qui appartiennent à l'armée et guide sûr et complet pour ceux qui veulent être renseignés sur les questions militaires.

***

Vers le milieu d'avril a paru à Constantinople la première livraison de *Idjtimâ'î bir Djenâyèt* « Un Crime social », ouvrage de Nèzefî Cherîf Bey contenant le résultat des recherches scientifiques, philosophiques et sociales auxquelles il s'est livré, et qui lui ont permis de relever bien des erreurs et de signaler bien des abus.

La « Conférence sur la marche et le combat de nuit » *Guidjè yuruyich u mouhârèbè dersi*, du major d'infanterie 'Alî Fâzel Bey, en est maintenant à sa troisième édition.

Ahmed Refek Bey a traduit en turc l'ouvrage du major Von Gundulach, de l'armée allemande, sur le rôle de l'officier de troupe, en garnison et en campagne. Cette traduction a paru sous le titre de *Takem Zâbèti* « L'Officier de troupe ».

Le colonel d'État-major Pertev Bey a réuni en volume les conférences qu'il avait faites sur les grandes manœuvres de l'année dernière, *Ikindji Ordou Manovralare* « Les Manœuvres du IIe corps ».

Safvet Bey, professeur de géographie économique à l'Université et à

l'École de Commerce, publie une « Géographie ottomane, illustrée et accompagnée de cartes », *Résimli u Kharitale Djeghrafiyayi 'Osmânî* à l'usage des écoles préparatoires et de la seconde classe des écoles *ruchdiè*. C'est un très bon manuel, accompagné de planches en couleurs. En vente chez Hilmî Efendi, au prix de 6 piastres et demie.

'Alî Rechâd Bey, directeur de l'Instruction publique pour le vilayet de Constantinople, donne, avec *Asr-i hâzerda Avropa* « L'Europe au temps présent », une suite à sa traduction de l'*Histoire politique*. Ce dernier ouvrage doit former 53 ou 54 livraisons : sa continuation en aura 57.

Mufîd Râtib Bey a traduit en turc *Bel-Ami* (*Guzèl Dost*), de Guy de Maupassant. Cette traduction, accompagnée de figures et imprimée avec recherche, paraît par livraisons.

La revision du procès de Midhat Pacha donne un intérêt d'actualité à la belle édition du livre de 'Alî Haïdar Midhat Bey, *Midhat Pacha*, qui vient de paraître. La *Revue* a précédemment rendu compte de deux éditions de cet ouvrage ; celle-ci forme un volume de 800 pages avec de nombreuses figures. En vente à la Librairie Dâr uch-Chefaka et chez tous les libraires de Constantinople, au prix de 45 piastres.

En ce moment paraît par livraisons, à la Librairie Garabet, une traduction turque des « Mille et une Nuits », *Biñ bir Guidjè*.

On a comparé à l'*Almanach Hachette* l'Annuaire que publie Eboû 'z-Ziyâ Bey sous le titre de *Nevsâl-i 'Osmânî* « La Nouvelle année ottomane », recueil plein de renseignements utiles et abondamment illustré; parmi les vignettes, sont les portraits des ministres, des sénateurs, des députés ; on y remarque aussi des vues prises aux exécutions qui suivirent le coup d'État avorté du 13 avril 1909.

Le Cercle littéraire Fedjer avait mis à son programme la traduction d'ouvrages en langues étrangères. C'est sous ses auspices que paraît par livraisons la traduction, due aux professeurs Djelâl Sâhir Bey et Fâzel Ahmed Bey, des Questions modernes et morales (*Mesâïl-i bedî'iyè u akhlâkiyè*) de M. Herkenrey, professeur au Lycée de Groningue. Chaque livraison coûte 30 paras; on souscrit pour l'ouvrage complet, au prix de 7 piastres et demie, aux bureaux du *Tanîn*.

C'est encore le *Tanîn* qui recommande chaudement à ses lecteurs *Hisslèr u Fikerlèr* « Sensations et pensées », de Re'oûf Nedjdet Bey, œuvre également remarquable au point de vue des idées et de la forme.

L. B.

Le Gérant : DROUARD.

14-5-10. — Tours, Imprimerie E. ARRAULT et Cie

REVUE DU MONDE MUSULMAN

TOME DIXIÈME

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES

VOLUME X

Numéro 1. — A Mahomedan view of comets, *par* J.-J. Modi . 1
L'Évolution moderne des langues musulmanes, *par* L. Bouvat. 47
Numéro 2. — Le Maroc berbère et les mines européennes, *par* A. Le Chatelier 145
Textes malékites, chafiites. Législation schyyte. Extraits du Livre blanc n° 189. 173
Numéro 3. — Société Marocaine d'Archéologie 297
Études sino-mahométanes, *par* A. Vissière . . 313
L'Enseignement des langues orientales en Russie, *par* J. Reby 357
Numéro 4. — Les Bohoras du Guzarate, *par* D. Menant. . . 465
Le Caucase, l'Arménie et l'Azerbeïdjan, d'après les auteurs arabes, slaves et juifs, *par* N. Slouschz. 494

NOTES ET DOCUMENTS

VOLUME X

Numéro 1. — Les Circassiens de Maïkop, *par* Ibrahimoff . . 70
Les Musulmans de l'Inde, *par* D. M. 83
Unification du droit indigène et du droit européen aux Indes Néerlandaises, *par* A. Cabaton 91

Numéro 2. — Les Mahométans du Kansou et leur dernière révolte, *par* C.-E. Bonin. 211
Le Chéïkisme. Des raisons pour lesquelles le Cheïkh Ahmed Ahçahi a été excommunié, *par* A.-L.-M. Nicolas. 235
Numéro 3. — Le Molinisme d'Ahmad Badawî Naqqâsh, *par* L. Massignon 381
La Responsabilité du maître ouvrier en droit musulman, *par* P. Paquignon. 386
La Qibla, *par* Aboubekr Abdesselam ben Choaïb. 390
L'Empire des Berghouata et les origines des Blad-es-Siba, *par* N. Slouschz. 394
Les Madjous (Russes, Normands et Slaves en Espagne et au Maroc), *par* N. Slouschz. . . 401
Numéro 4. — Le Chéïkisme, part. II, *par* A.-L.-M. Nicolas. . 509
La grande Moudawwana (al-Moudawwana al-Koubrâ), *par* E. Amar. 524
Chamyl, le héros du Caucase, jugé par les siens, *par* Ibrahimoff 533
Le Mariage chez les Musulmans du Caucase, *par* Ibrahimoff 542

AUTOUR DU MONDE MUSULMAN

VOLUME X

Numéro 1. — Politique ottomane, *par* A. L. C. 92
Europe 103
Russie, L. B. 104
Un cri d'alarme russe, *par* J. Reby 107
Les Musulmans et la contrebande en Transcaucasie, J. R. 107
Empire ottoman, L. B. 108
Midhat Pacha. 111
Mouvement intellectuel 111
Tripolitaine. 116
En Palestine, N. S 116
Pèlerins et touristes de Jérusalem. 117
Journaux et Bibliothèques de Jérusalem en 1909 118
Perse, L. B. 119
Enseignement. 120
Armée 121
En Province 121
Étranger. 123
A Constantinople 124
Au Caire. 125
A Odessa 126
Nécrologie 126
Arméniens de Perse, *par* Rechtiantz 126
Indes Britanniques 127

Enseignement. 130
La polygamie. 131
Indes Néerlandaises, A. C. 131
Égypte : Le deuxième Congrès de la « Jeunesse égyptienne », G. 133
Numéro 2. — *Europe* 242
Russie 243
Empire ottoman, L. M. 244
Le Parlement. 246
Le mouvement intellectuel. 248
Art et Archéologie 250
Les Kurdes et la Constitution 251
Arabie 252
Perse, L. B. 252
Questions religieuses. 256
Transports. 256
A Chiraz 257
Dans le Sud 258
Movakker-os-Saltané 260
Liberté ! Égalité ! Fraternité ! Ghilan. 261
Maroc : Le commerce des œufs dans le Nord Marocain, *par* L. Martin 262
Le Hadj Ali Bou Taleb, L. M. 266
Numéro 3. — *Europe* 407
Le Statut des Musulmans de Bosnie et d'Herzégovine, *par* A. Cabaton 408
Russie 413
Empire ottoman 414
L'administration. 417
Le mouvement intellectuel. 417
Musées 419
La famille impériale 419
Anatolie 420
Arabie 422
Perse, L. B. 424
Monnaies persanes. 427
En province 428
Un procès de presse en Perse en 1910, par A.-L.-M. Nicolas. 429
Thibet : Manuscrits de l'Asie Centrale 436
Algérie 437
Maroc. Le Makhzen marocain, *par* L. B . . . 440
Numéro 4. — *Europe* 550
L'Art musulman et la bibliothèque du Musée des Arts Décoratifs, M. 550
Empire ottoman, L. B. 553
La question de la langue 553
Une école administrative 554
Les prisons 555
Russie. 556
Une société musulmane en Russie. 556

L'Opéra chez les Musulmans du Caucase, Daghestani. 557
Perse. Les Modjâhids. 560
Maroc. 561
Maroc et Philippines 561

LA PRESSE MUSULMANE

VOLUME X

Numéro 1. — En Russie 135
En Turquie 135
En Perse, L. B 136
Numéro 2. — *La Presse arabe* 267
Revue des Revues (sommaires). 267
Publications nouvelles 270
Journaux et Revues 271
Questions islamiques. 272
Mouvement intellectuel général 274
Questions régionales 275
Extraits, L. M. 278
En Perse 287
En Turquie 287
Numéro 3. — Le Habl oul-Matin de Calcutta. 442
En Turquie. 444
Extraits et analyses, L. B. 447
Numéro 4. — *La Presse arabe* : Publications nouvelles . . . 563
Questions islamiques générales. 566
Extraits, L. M. 570
Empire 574
Le monde de la Presse 574
Notes et extraits. 575
Enseignement. 575
Les Wakfs. 576
Midhat Pacha 577
La réforme judiciaire 577
Politique économique 577
Les Kurdes 578
Arabie 578
Pèlerins et pèlerinage 579
Un duel, L. B. 580
Russie. 580
Le clergé musulman 580
L'écriture 581
Juifs et Musulmans 581
Etudiants russes à la Mecque. 582
Puériculture 582
Journal kirghize 582
Perse 583
Questions sociales et administratives. 583
Lettres du Sud, L. B 585

LES LIVRES ET LES REVUES

VOLUME X

Numéro 1. — Bibliographie turque, L. B 138
La Géorgie et la Perse au dix-huitième siècle, *par* Moulla Aminoff 140
Que penser de l'Islam ? G 141
Le rapport sur Atjeh de M. le Conseiller des Indes, F. A. Liefrinck, *par* A. Cabaton . . . 142
Numéro 2. — La Turquie et les Turcs en 1909 289
Mélanges de la Faculté Orientale, III, 2 292
Prosodie persane 294
Bibliographie turque 295
Les Mavroyéni. Histoire d'Orient (de 1700 à nos jours), L. B. 295
Numéro 3. — L'Histoire des Mongols de Rashid-ed-Din . . . 448
Le « Dictionnaire des Lettrés » de Yakoût . . . 449
Bibliographie ottomane 450
Notes de littérature parsie 451
Un rapport sur la ville et la province d'Astarabad, E. F. 452
Le Bureau de renseignements des Musulmans des Indes, D. M 459
En Roumanie 464
Numéro 4. — A propos des Hébraeo-Phéniciens 589
Une Oasis égyptienne, *par* E. Fevret 593
Au Maroc, M 599
L'Asie centrale et occidentale au moyen âge, L. B. 601
« Anthropos », V, 2, 3. 603
Bibliographie ottomane, L. B. 604

LA PRESSE MUSULMANE

ARABIE

As Siyârah al Falakiyah. — X, **2**, 272.

BRÉSIL

Al Farâyid, rev. — X, **4**, 566.

ÉGYPTE

Al Alam. — X, **4**, 566.
Al Hidâyah. — X, **2**, 272.
Al Jamiy'at. — X, **2**, 268.
Al Manâr. — X, **2**, 269.
Al Moktataf. — X, **2**, 267.
Az Zouhoûr, rev. — X, **4**, 566.

INDE

Al Islâh. — X, **2**, 272.
Habl oul-Matîn. — X, **3**, 442.

PERSE

Habl oul-Matîn, X, **1**, 137; **4**, 583.
Medjlis. — X, **1**, 136, 137; **4**, 583.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Al Ostâd, rev. — X, **4**, 566.

RUSSIE

Iktisâd. — X, **1**, 135.

Irchâd. — X, **1**, 135.
Progress. — X, **1**, 135.
Tarakkî. — X, **1**, 135.
Terdjumân. — X, **4**, 580.

SYRIE

Al Horriyah. — X, **2**, 272.
Al Moshir. — X, **2**, 269.
Al Mounâzir. — X, **2**, 272.
An Nibrâs. — X, **2**, 268.
Ash Shâghour, — X, **4**, 566.
Ash Sharq. — X, **4**, 566.
Homs. — X, **2**, 272.
Lisân ash shaqr. — X, **2**, 272.

TURQUIE

Al'Arab. — **2**, 271, **4**, 567.
Al Hilâl. — X, **2**, 267, **4**, 568.
Al Moayyad. — X, **4**, 568, 570 et 59.
At Taqaddoum. — X, **4**, 566.
Devâïr-i 'Askeriyè, Moukarrerât, Madjmoû'ase. — X, **4**, 575.
Djerîdè-i Funoûn-i 'Askeriyè. — X, **4**, 575.
Djeridè-i Tibbiyè-i 'Askeriyè. — X, **4**, 575.
Ikdam. — X, **1**, 136, **3**, 445, 568, **4**, 574.
Jeune-Turc. — X, **1**, 135.
Kéri. — X, **1**, 135.
'Osmânle u Fransez Tâdjir Ghazetase. — X, **4**, 575.
Outchestvo. — X, **1**, 136.
Patris. — X, **3**, 444.
Résimli Kitâb. — X, **1**, 136.
Sada ash Shohbâ. — X, **4**, 566.
Sirât al mostaqîm. — X, **2**, 272.
Tanin. — X, **4**, 575.
Tedrisât-i Ibtidâ'iyè Medjmoû'ase. — X, **3**, 445.
Turk Dirnèyi. — X, **1**, 136.
Turkiyada Emrâz-i Etfâl, rev. méd. — X, **4**, 575.
Yéni Ikdam. — X, **4**, 574.
Zohoûr. — X, **2**, 272.

INDEX ALPHABÉTIQUE DES LIVRES ET DES REVUES

(*m.*) mention ou citation. — (*c. r.*), compte rendu. — (*ex.*), extrait.

'Abd al Qahir al Baydadi. Kitâb al Farq bayn al Firaq (m), X, 3. . . 384
Abou Chama, Historiens arabes des Croisades (m.), X, 1 55
Abou Hanifah, Risalât at tawhîd (m.), X, 3. 384
Abul Fazl, Akbar-nâmeh (m.), X, 1 3
Ad Dardir (ex.), X, 2 178
Ahmad Al Wanscharisi. trad. Amar (ex.), X, 2 157
Ahmad-bin Mahmad, Nigaristan (m.), X, 1 3
Al Bokkari, trad. Houdas et Marçais (ex.), X, 2. . . . . .176 194
Al Haouari ala ouathaïq Bennani (ex.), X, 3 388
Al Ḥouyvayrî al Zollabi, Kashf oul mahjoûb (m.), X, 3. 382
Alî Riza Bey, Kemâl Réîs u Baba Ouroudj (m.), X, 3. 450
Al Kharchi (ex.), X, 2. 177
Al-Moudawana al-Kwoubrà, li-imâm dàr al-hidjra al-imâm Mâlik ibn Anas al-Aṣbaḥi (c. r.), X, 4 524
Al Mouwatta de l'Imam al Mahdi (ex.), X, 2 . . . . . .174 175
Amar (E.), trad. La Pierre de touche des fétwas d'Aḥmad al-Wancharisî (m.), X, 4 524
Anstead (prof.), Physical Geography (m.), X, 1 5
An Nawawi (ex.), X, 2. 193
Badaoni, Muntakhab-al-Tawârîkh (m.), X, 1 3
Barbier de Meynard, Néologismes ottomans, (m.), X, 4 58
Bar Scina (Elie), Le Livre des Séances (c. r.), X, 4 604
Bar-Scina, Della differenza fra la grammatica e scrittura araba e la

grammatica e scrittura siriaca (trad. Mgr. P. Aziz) (c. r.), X, 4. . . . 604
Bayano-l-Maghreb (m.), X, 3 394
Bedr ad Din Al Hanifi, Commentaire du 'Amdat al Qari fi charh Al Bokhari (ex.), X, 2. 194
Berg (Van der), Minhâdj at-tâlibin, (m.), X, 2. 193
Bibliographie arabe (m. , X, 2, 270, 4. 563
Bibliographie ottomane m.), X, 1, 139, 4 604
Blancard (Th.), Les Mavroyèni, Histoire d'Orient (de 1700 à nos jours) (c. r.), X, 2 295
Blochet (E.), Introduction à l'histoire des Mongols de Fadl Allah Rashid ed-Din (c. r.), X, 3 448
Borhan ad Din Ali (ex.), X, 2 200
Bouvat, Une grammaire turque du huitième siècle de l'hégire (m.), X, 1. 65
Brès (Em.), Que penser de l'Islam? (m.), X, 1. 141
Bretschneider, Mediæval Researches from Eastern Asiatic Sources. Fragments toward the knowledge of the Geography and History of Central and Western Asia from the XIII^th^ to the XVII^th^ century, (c. r.), X, 4 601
Bretschneider, Recherches archéologiques sur Pékin et ses environs (trad. Collin de Plancy) (m.), X, 4 602
Bretschneider, Botanicon Sinicum (m.), X, 4. 602
Bretschneider, History of European Discoveries, X, 4. 602
Brewster (D.), Fergusson's Astronomy (m.), X, 1. 17
Briggs, Cities of Gujarashtra (m.), X, 4 . . . . . 468 486
Brives (A.), Voyages au Maroc 1901-1907, (c. r.), X, 4. 599
Brockelmann, Geschichte der arabischen Litteratur (m.), X, 4. 528
Brockhaus et Efron, Encyclopédie russe (m.), X, 3 357
Browne, Literary History of Persia (m.), X, 4 473
Browne (E.) et Mirza Mohammed, The Mu'jam fi Ma'ayiri Ash'ari l-'Arab 'Ajam of Shams-i Qays (c. r.), X, 2. 294
Census of India, Central India (m.), X, 4. 471
Colebrook, On the origin and peculiar tenets of certain Muhammedan sects (m.), X, 4. 467
Conolly, J. A. S. of Bengal (m.), X, 4. 469
Corancez, Essai sur la secte des Wahhabis (m.), X, 4. 490
Dabry de Thiersant, Le Mahométisme en Chine (m.), X, 2 215
Dastur D^r^ Peshotan Behramji Sanyana, The Dinkard (m.), X, 1. . . 34
Denkschrift und Aktenstücke über deutsche Bergwerksinteressen in Marokko (Livre Blanc n° 189) (ex.), X, 2 206
Description avec cartes des six rivières de la capitale provinciale du Yunnan (m.), X, 3. 330
Dulaurier (E.), trad., L'Institut Lazarev des langues orientales fondé à Moscou par la famille Lazarev (m.), X, 3 364
Eliya al-Hadj, Kholâsat al mâsoûniya, X, 2. 277
Elliot, Races of the N.-W. Provinces (m.), X, 4 468
Elliot, History of India (m.), X, 1 12
Ervad Tehmuras Dinshaw Anklesaria, The Text of the Fravashi, Afringâns and Afrins (m.), X, 1 35
Forbes, Rasmala, (m.), X, 4 . . . . . .469 479
Fosbroke (Rev.), Encyclopædia of Antiquities (m.), X, 1. 31
Gazetteer of the Presidency of Bombay Gujarat (m.), X, 4 484

Goeje (de), Bibliothèque des Géographes arabes (m.), X, 4 496
Goldziher, Byzantinische Zeitschrift (m.), X, 4 525
Grimme (Dr H.), Ueber einige unbegründete Vorwürfe des Korans gegen die Juden Jathrib's (c. r.), X, 4. 604
Guémidji Takvîmi (m.), X, 3. 450
Hamilton (C.), The Hedaya (m.), X, 2 200
Hammer-Purgstall (de), Litteraturgeschichte der Araber (m.), X, 4 . . 529
Harder (E.), Die Spezialklassen des Lazarew'schen Instituts in Moskau (m.), X, 3. 365
Hartmann (M.), Der islamische Orient
Bd. III : Unpolitische Briefe aus der Türkei (c. r.), X, 2. 289
Hartmann, Cagataisches, Die Grammatik « ussi lisani turki » des Mehemed Sadik (m.), X, 1. 69
Heath (T.), The Twentieth Century Atlas of Popular Astronomy (m.), X, 1 . . . . . .25 38
Hérodote, Thalie (m.), X, 4 596
Heward (E. V.), Story of Halley's Comet (m.), X, 7. 32
Histoire de la Corée et des peuples tributaires (m.), X, 2 213
Histoire de l'Institut Lazarev (m.), X, 3 365
Histoire particulière du Nan-tchao (m.), X, 3. 320
Hoskins, Visit to the great Oasis of the Libyan Desert (m.), X, 4 . . 595
Houdas, Sahnoûn, un jurisconsulte musulman du troisième siècle de l'hégire (m.), X, 4. 529
Houtsma, Ein türkisch-arabisches Glossar (m.), X, 1. 65
Huart, Notice sur trois ouvrages en turc d'Angora imprimés en caractères grecs (m.), X, 1 49
Hurriyêt Nota Medjmoû'ase (c. r.), X, 2. 275
Ibn Farhoun, Tabcira (ex.), X, 3. 386
'Ilm-i Ahvâl-i Roûh (m.), X, 3 450
Ibn Khaldoun, Histoire des Berbères, trad. de Slane (m.), X, 2, 147, 3 . 394
Ibn Khallikan, Wafayât (m.), X, 4 . . . . . 528 et sq.
Ibn Toumert (ex.), X, 2 175
Imam Malik (ex.), X, 2 174
Imbault-Huart, Documents sur l'Asie Centrale (m.), X, 2. 214
Jahangir, Wakâi-i-Jahângîr (m.), X, 1. 3
Karaka, History of the Parsis (m.), X, 4. 487
Khalil (ex.), X, 2 . . . . . 177, 180, 182
Khan-Istafkèsi, Musulmânlarènen terekki u medeniyètè Yardem Djem'iyètinin Nizâmnâmèsi (m.), X, 4 556
Kitâb el Istiqça, tr. E. Fumey (m.), X, 2. 155
La Province chinoise du Yun-nan (m.), X, 3. 321
Lebouco, Les Associations de la Chine (m.), X, 2 215
Le Chatelier (A.), Notes sur les tribus du Maroc (m.), X, 3 398
Les (docteurs) A. Munshi et Ahmad Ali, The Muntakhab at-tawârikh (m.), X, 1 27
Les Senoussis, Seyyid Mohammed Es Senoûsi, le grand penseur de l'Islam au treizième siècle. 'Abdul-Hamîd et Seyyid Mahdî, le monde musulman au temps du Hamidisme (m.), X, 2. 295
Les sept preuves de la divinité du Bâb (m.), X, 2 236
Liefrinck, Bijdrage tot de kennis van het eiland Bali (c. r.), X, 1 . . . 142
Liefrinck and Van Eck, Kertasima of gemaente en waterschapswetten of Bali. (Etude sur les coutumes communales et relatives aux irriga-

tions à Bali) (m.), X, 1. 142
Livre de renseignements pour 1909 sur l'Institut oriental de Vladivostock (m.), X, 3. 372
Llewellyn Beadnell (H.-J.), An Egyptian Oasis (c. r.), X, 4. 593
Malabari, Gujarat and the Gujaratis, X, 1. . . . . 82, 88
Malcolm, History of Persia (m.), X, 4 467
Maouardi, Al Ahkam às Soultaniyâ (m.), X, 2. 190
Margoliouth, The Irshâd al-Arîb ila Ma'rifat al Adib (c. r.), X, 3. . . . 449
Maspero, Histoire ancienne des peuples de l'Orient (m.), X, 3 401
Masudi, Murûdj adh-Dhahab (m.), X, 1. 2
Mayers (W.-F.), Chinese reader's manual (m.), X, 3 348
Medjmoû'a-i Kavânîn-i Djedîdè 'Osmâniyè (c. r.), X, 1 138
Mélanges de la Faculté Orientale, III, II (c. r.), X, 2 292
Meng-tseu, Kong-souen Tcheou (m.), X, 3 318
Mercier (L.), Influence des langues berbère et espagnole sur le dialecte arabe marocain (m.), X, 1. 60
Michaux-Bellaire, L'organisme marocain (m.), X, 2 151
— L'héritage de Moulay El Hasan (m.), X, 2 151
— Les coutumes berbères dans les tribus arabes (m.), X, 2 151
— L'Islam et l'État marocain (m.), X, 2 151
— Le droit de propriété au Maroc (m.), X, 2 151
Mîrza 'Ali Khan Zoka 'ol Molk (m.), X, 1. 62
Mo'allef od-Dooulè, Histoire de la république suisse (m.), X, 1 . . . 137
Mohammed ar Rohouni, Hâchyat ala Charh Zerqani (ex.), X, 2. . . 156 186
Mohl, Le Livre des Rois (m.), X, 1. 46
Moïse Bey Dal Medico, Méthode théorique et pratique pour apprendre la langue turque (m.), X, 3 418
Moustafa Hilmî Bey, Yèni-Piyâdè Ta'limnâmèsi Charhe (m.), X, 1. . . 139
Mutamadkhan, Ikbâl-nâmeh-i-Jahângiri (m.), X, 1 3
Nasr ed-Din Khodja, Letâïf (m.), X, 1. 139
Newcomb, Astronomy for Everybody (m.), X, 1 . . . . . 19 39
Osmânle Techkîlât u kiyâfet-i 'askeriyè (c. r.), X, 1. 138
Pliny, Natural History, X, 1 27
Popescu Ciocanel, Mohamed, si opera sua (c. r.), X, 3 464
Prjevalsky, Mongolie et Pays des Tangouts (m.), X, 2. 216
Querry (A.), Droit musulman, X, 2. 204
Rabino (H.-L.), Report on the Trade and general Condition of the City and Province of Astarabad (c. r.), X, 3 452
Reclus, L'Homme et la Terre (m.), X, 3 403
Recueil de matériaux pour la description des peuples du Caucase (m.), X, 4 534
Recueil des études sur les peuples du Caucase (c. r.), X, 4 542
Rehnuma (Guide du Musée impérial de Constantinople (m.), X, 1 . . . 139
Riad Ghalî, De la tradition considérée comme source du droit musulman (m.), X, 4. 525
Richardson and Steingass, Persian-English Dictionaries (m.), X, 1. . 12
Rockhill (Woodville), Diary of a journey through Mongolia and Tibet (m.), X, 2 212
Rockhill (Woodville), The Land of the Lamas (m.), X, 2. 212
Rohlfs, Trois mois dans le désert libyque (m.), X, 4 595
Rosen, Izvestia El Bekri (m.), X, 3. 402

ROSENBERG (I.), Notes de littérature parsie (c. r.), X, 3 451
RUSSEL HIND, The Comets (m.), X, 1 17
SAINSON, L'histoire particulière du Nan-tchao (m.), X, 3 . . . . 342 345
SAINT-ELIE (LE P. A.-M. DE), Le culte rendu par les Musulmans aux sandales de Mahomet (c. r.), X, 4 603
SAWAS-PACHA, Étude sur la théorie du droit musulman (m.), X, 4 . . 526
SERRUYS (W.), L'arabe moderne étudié dans les journaux et les pièces officielles (m.), X, 1 56
SEYYID ʿALÎ BEY, Medkhal-i Taʿrefât-i Mâkinè (m.), X, 1 139
SHAHIM BEY MAKARIYOUS, Al Adâb al Mâsoûniyah (m.), X, 2 277
SHAW (R. B.), On the Hill Canton of Salar (m.), X, 2 212
SLOUSCHZ, Voyage d'études juives en Afrique (m.), X, 3. 397
— Hébraeo-Phéniciens et Judéo-Berbères. Introduction à l'histoire des Juifs et du judaïsme en Afrique (c. r.), X, 3, 4 . . 395, 401 588
SNOUCK HURGRONJE, The Achehnese (m.), X, 1 144
SPIEGEL, Pahlavi Vendidad (m.), X, 1 44
STEINER (H.), Die Muʿtaziliten (m.), X, 3. 380
STOKES (SIR G.-G.), Burnett Lectures on Light (m.), X, 1. 23
The Decline and Fall of Roman Empire (m.), X, 1. 33
TOD, Western India (m.), X, 4. 469
TS'AO CHOU-RIAO, Mélanges descriptifs du Yun-nan (m.), X, 3 322
TURNER, Modern Astronomy, X, 1 26
ULAMA-I ISLAM, Fragments relatifs à la religion de Zoroastre (m.), X, 1. 43
VAMBÉRY (A.), Cagataische Sprachstudien (m.). X, 1 61
VISSIÈRE (A.), Le Seyyid Edjell Chams ed-Dîn Omar (1210-1279) et ses deux sépultures en Chine (m.), X, 3 314
WIEGER, Textes historiques (m.), X, 3 348
WOOLASTON, English-Persian dictionary (m.), X, 1. 12
Yun-nan t'ong tche kao (m.), X, 3. 328
ZAHIR-UDDIN, Le Bureau de renseignements des Musulmans des Indes (c. r.), X, 3 459
ZAYDAN (G.), Târikh al mâsoûniyah al ʿamm (m.), X, 2. 277

Le Gérant : DROUARD.

2-9-10. — Tours, imprimerie E. ARRAULT et Cie.

REVUE DU MONDE MUSULMAN

Publiée par

LA MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

TOME DIXIÈME

1910

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, VI^e

MISSION ARCHÉOLOGIQUE
DANS
LA CHINE SEPTENTRIONALE
Par ÉDOUARD CHAVANNES, membre de l'Institut
Publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

L'OUVRAGE SE COMPOSE DE
2 volumes de texte grand in-8 (*sous presse*) . . . . . 30 fr.
2 volumes de planches in-4, cartonnés, contenant 442 pl. en phototypie. 120 fr.
TOTAL. . . . . 150 fr.

LES VOLUMES NE SE VENDENT PAS SÉPARÉMENT

Les deux volumes de planches sont mis en vente dès à présent. Ils ne seront fournis aux souscripteurs que contre paiement du prix total.

DUTREUIL DE RHINS et **GRENARD**
MISSION SCIENTIFIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DANS LA HAUTE ASIE
3 volumes in-4 et Atlas . . . . . 100 fr.

J. DE MORGAN
MÉMOIRES DE LA DÉLÉGATION EN PERSE
Tomes I à X. In-4, nombreuses planches . . . . . 490 fr.

MISSION SCIENTIFIQUE EN PERSE
(1889-1891)
5 volumes en 9 tomes in-4, fig. et planches, et Atlas des cartes . . 300 fr.

MISSION SCIENTIFIQUE AU CAUCASE
2 volumes in-8, fig. et cartes . . . . . 25 fr.

LES PREMIÈRES CIVILISATIONS
Études sur la PRÉHISTOIRE et l'HISTOIRE jusqu'à la fin de l'Empire Macédonien
Un volume grand in-8, avec 77 cartes et 50 figures dans le texte . . 15 fr.

MISSION PAVIE EN INDO-CHINE
8 volumes publiés. In-4, planches et cartes. . . . . 105 fr.

MISSION E. AMELINEAU EN ÉGYPTE
LES NOUVELLES FOUILLES D'ABYDOS (1895-1898)
4 volumes in-4, figures et planches. Chaque volume. . . . . 25 fr.

LE TOMBEAU D'OSIRIS
Monographie de la découverte faite en 1897-1898
Un volume in-4 avec 5 planches et 1 plan . . . . . 25 fr.

MISSION SCIENTIFIQUE EN CAPPADOCE
(1893-1894)
RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES DANS L'ASIE OCCIDENTALE
Par ERNEST CHANTRE
Grand in-4, illustré de 30 planches, une carte et 200 dessins . . . . 40 fr.

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, VI^e

LES SOURCES INÉDITES DE L'HISTOIRE DU MAROC

de 1530 à 1845

Recueil de lettres, documents et mémoires conservés dans les Archives européennes

publié par **Le Comte HENRI de CASTRIES**

A. — **ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUES DE FRANCE**

Tomes I et II. Grand in-8, avec cartes et fac-similés. Chacun . . . . **25** fr.

B. — **ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUES DES PAYS-BAS**

Tomes I et II. Grand in-8, avec cartes et fac-similés. Chacun. . . . . **25** fr.

Léon GAUTHIER

LA THÉORIE D'IBN ROCHD (AVERROÈS)

Sur les rapports de la religion et de la philosophie.

Un volume in-8. . . . . **5** fr.

IBN THOFAIL, SA VIE, SES ŒUVRES

Un volume in-8. . . . . **4** fr.

PROVERBES ARABES DE L'ALGÉRIE ET DU MAGHREB

recueillis, traduits et commentés par **MOHAMMED BEN CHENEB.**

3 vol. in-8. Chacun. . . . . **12** fr.

LA DOMINATION ESPAGNOLE A ORAN

sous le Gouvernement du Comte d'ALCAUDETE (1534-1558), par **Paul RUFF.**

In-8 . . . . . **5** fr.

MISSION ARCHÉOLOGIQUE EN ARABIE

(Mars-Mai 1907)

DE JÉRUSALEM AU HEDJAZ — MÉDAÏN SALEH

Par les PP. **JAUSSEN** et **SAVIGNAC**

In-8, illustré de 228 clichés et de 41 cartes et planches . . . . . **30** fr.

14-5-10. — Tours, Imprimerie E. ARRAULT et C^ie.